



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 24 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 18 octobre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT, *procuration*

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,  
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,  
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage** : 25 OCT. 2023

**OBJET** : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023 – 2027

# APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023 – 2027

Les Caisses d'Allocations Familiales déploient depuis 2020 de nouveaux dispositifs contractuels permettant de donner un cadre de développement des projets qu'elles financent au sein des territoires. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale entre les collectivités et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie (CAF), ce nouveau dispositif contractuel remplace les Contrats enfance Jeunesse (CEJ) signés jusqu'alors entre la CAF 74 et les collectivités du territoire. La CTG a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

La signature de la Convention Territoriale Globale par les collectivités détenant des compétences en matière de petite enfance, enfance et/ou jeunesse et signataires d'un Contrat enfance jeunesse est indispensable à la poursuite du maintien financier apporté par la CAF74 aux équipements et services concernés par les CEJ en cours ou récemment échus. En outre les autres communes du territoire ne bénéficiant pas à ce jour d'un Contrat enfance jeunesse ou de subventions de la CAF74 sont invitées à signer la convention. L'objectif est d'engager une démarche fédératrice pour coconstruire une vision partagée du territoire.

Dans le cadre de la démarche de la CTG menée entre la Communauté de Communes Du Pays de Cruseilles, ses communes membres : Allonzier la Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes et la CAF, un diagnostic des dynamiques et des besoins de la population a été mené dès janvier 2023, avec le bureau d'étude ITHEA. Ce diagnostic s'est appuyé sur une étude statistique (INSEE, CAF, Pôle Emploi...) dans le but d'appréhender les besoins de la population par le biais de représentations graphiques et cartographiques, des entretiens et une enquête auprès de la population.

Des enjeux qui en sont ressortis, plusieurs thématiques sont apparues comme prioritaires pour les communes :

- La Petite Enfance : développer une offre d'accueil accessible à toutes les familles sur le territoire
- L'Enfance : proposer une offre répondant aux besoins des familles et renforcer la coopération entre les structures
- La Jeunesse : soutenir la jeunesse du territoire notamment dans son insertion socio-professionnelle
- La parentalité : accompagner et soutenir la parentalité en poursuivant le travail mené et en l'élargissant à d'autres familles
- Le vivre-ensemble : lutter contre l'isolement, à tout âge, sur le territoire et renforcer les solidarités intergénérationnelles

Des orientations stratégiques est sorti un plan d'actions, construit sur 5 ans, 2023 – 2027 et validé par le COPIL, le 6 octobre 2023, puis par le bureau communautaire le 10 octobre 2023.

Considérant le diagnostic partagé réalisé en 2023,

Considérant le plan d'actions correspondant axé autour des objectifs communs,

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un véritable projet social de territoire,

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25 OCT. 2023

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

2023-105 ADMINISTRATION GENERALE/ APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.) 2023 - 2027

**Le Conseil communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **D'APPROUVER** la Convention Territoriale Globale 2023-2027
  
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF, pour la période 2023 – 2027

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le :

25 OCT. 2023

Le Président  
Xavier BRAND



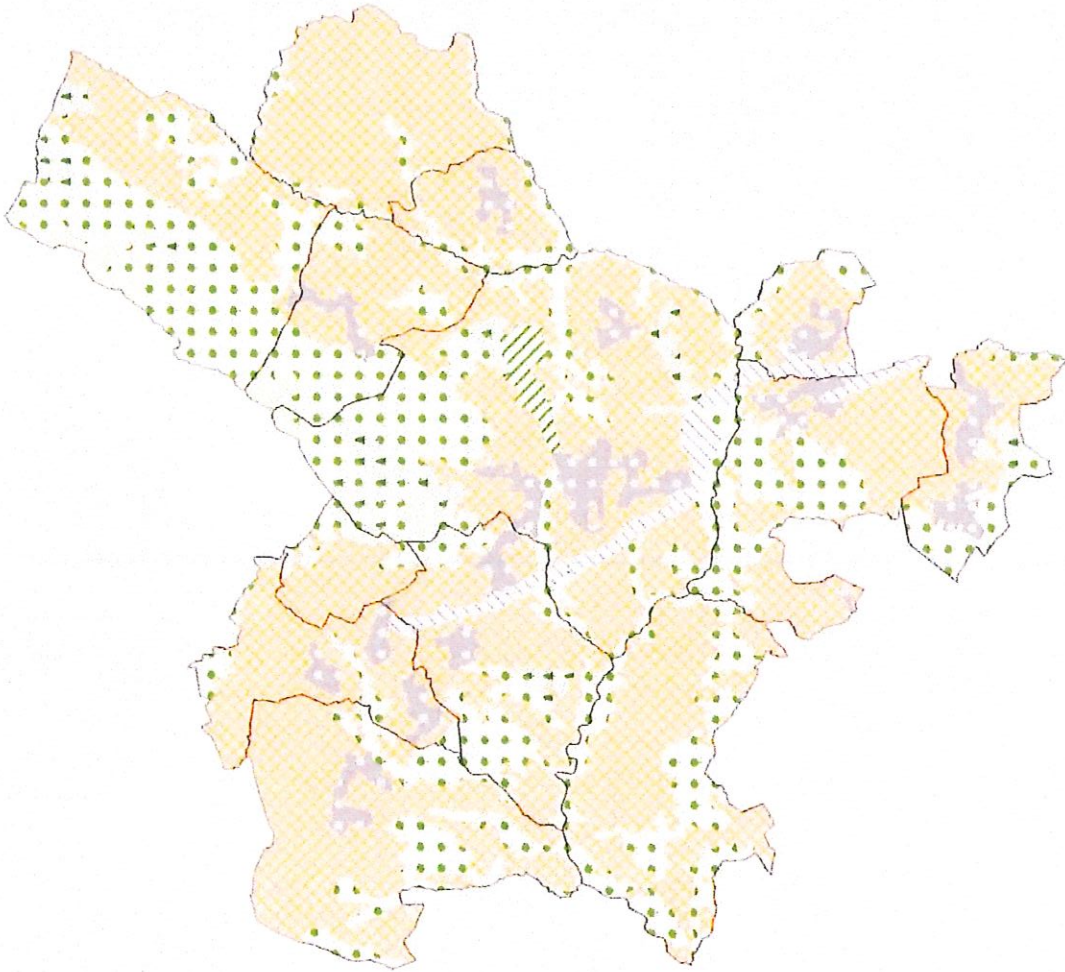


**CONVENTION  
TERRITORIALE  
GLOBALE  
RAPPORT DE DIAGNOSTIC**

**Pays de  
Cruselles**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
Publié le  
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

Septembre 2023



## INTRODUCTION

Pays de  
Cruseilles

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle définit le cadre politique partagé entre la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie et le Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Il s'agit d'un contrat multithématique portant sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi sur le vieillissement de la population, le logement, le handicap, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

La CTG est une convention d'objectifs communs, au sein de laquelle les collectivités se fixent un cap à tenir pour une meilleure cohérence des services, au service des familles du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic social du territoire afin de mettre en lumière les adéquations et carences entre les besoins des usagers et l'offre présente sur le territoire. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services éducatifs et sociaux sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le diagnostic partagé préalable à la rédaction de la CTG doit associer l'ensemble des acteurs concernés. Il vise également à faire émerger les priorités en termes de politiques familiales et sociales sur le territoire, les arbitrages nécessaires à la programmation des interventions, ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux et leviers financiers à mobiliser prioritairement.

Ce diagnostic doit donc prévoir

- Une veille territoriale à l'échelle de la Communauté de Communes
- Une analyse de l'écart entre le besoin et l'offre de services existante selon les thématiques
- Une analyse des interactions entre les problématiques pour mieux identifier les composantes du territoire
- La définition des orientations stratégiques

## OBJECTIFS

Dresser un diagnostic large pour avoir une vision globale des besoins des habitants sur la CC du Pays de Cruseilles

Associer l'ensemble des acteurs concernés (usagers, partenaires) afin de cerner au mieux les besoins de chacun

Cartographier l'offre existante et envisager de nouveaux axes de développement

Envoyé en préfecture le 25/10/2023












Reçu en préfecture le 25/10/2023


Publié le

S'LOW

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

# SOMMAIRE

- 1. DÉMOGRAPHIE 
  - 2. PETITE ENFANCE 
  - 3. ENFANCE-JEUNESSE 
  - 4. FAMILLES 
  - 5. SENIORS 
  - 6. HABITAT ET LOGEMENT 
  - 7. EMPLOI 
  - 8. REVENUS ET PRÉCARITÉ 
  - 9. SANTÉ ET HANDICAP 
  - 10. VIE LOCALE 
- GLOSSAIRE** 

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
Publié le   
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## COMMENT LIRE VOTRE RAPPORT?

Le rapport de diagnostic est un document dense où figure un nombre important d'éléments quantitatifs et qualitatifs sur les habitants de la Communauté de Communes.

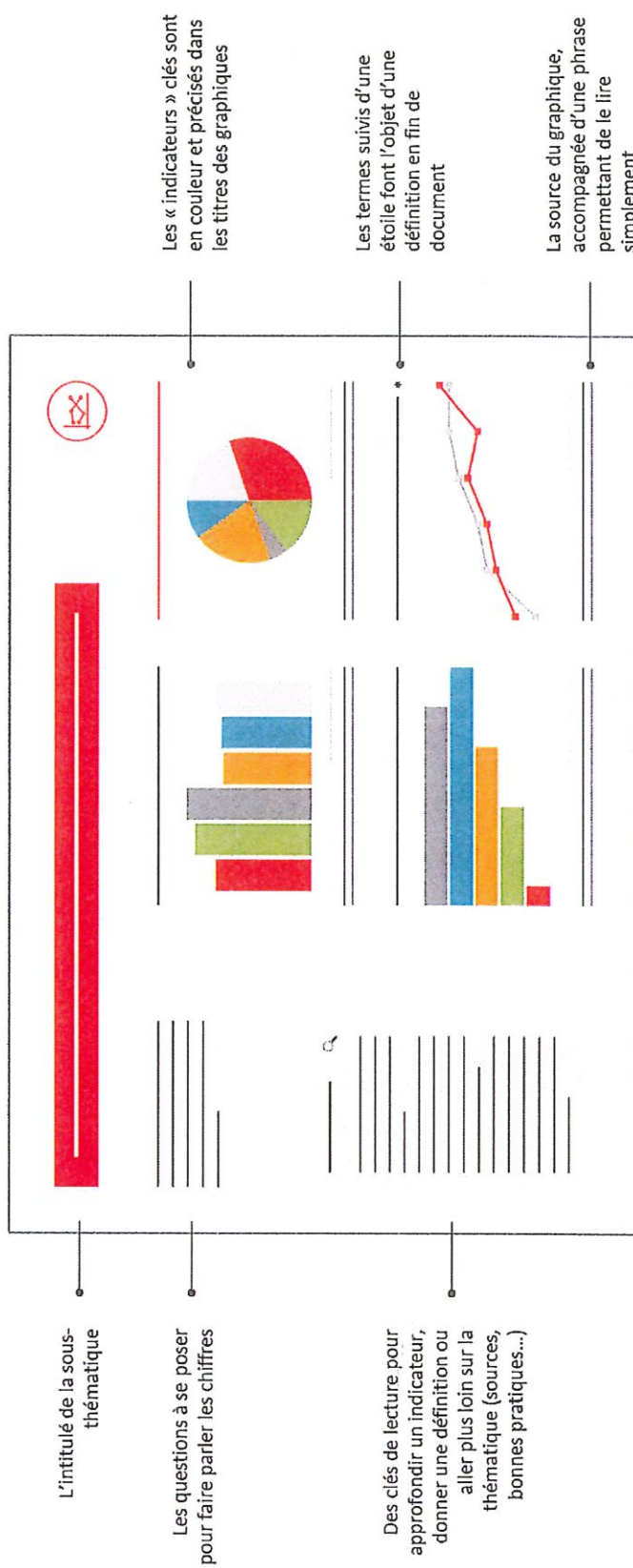
Pour en faciliter la lecture, chacune des pages statistiques est structurée de la façon suivante :

- **Éléments explicatifs** (au sein du bandeau à gauche)
- **Données statistiques** comparées aux moyennes de la Communauté de Communes du Genevois, de la Communauté de Communes Arve et Salève, de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la France Métropolitaine

- **Cartographies** à l'échelle de l'intercommunalité

Une synthèse croisant analyse statistique et analyse qualitative est présente au début de chaque thématique du rapport (cf. page 9, par exemple).

- **Ce que disent les chiffres** : synthèse des enseignements de la lecture des données statistiques
- **Ce que disent les acteurs** : synthèse des différents temps d'échanges avec les agents, élus et partenaires
- **A approfondir** : éléments / constats qui pourraient être approfondis



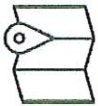
Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





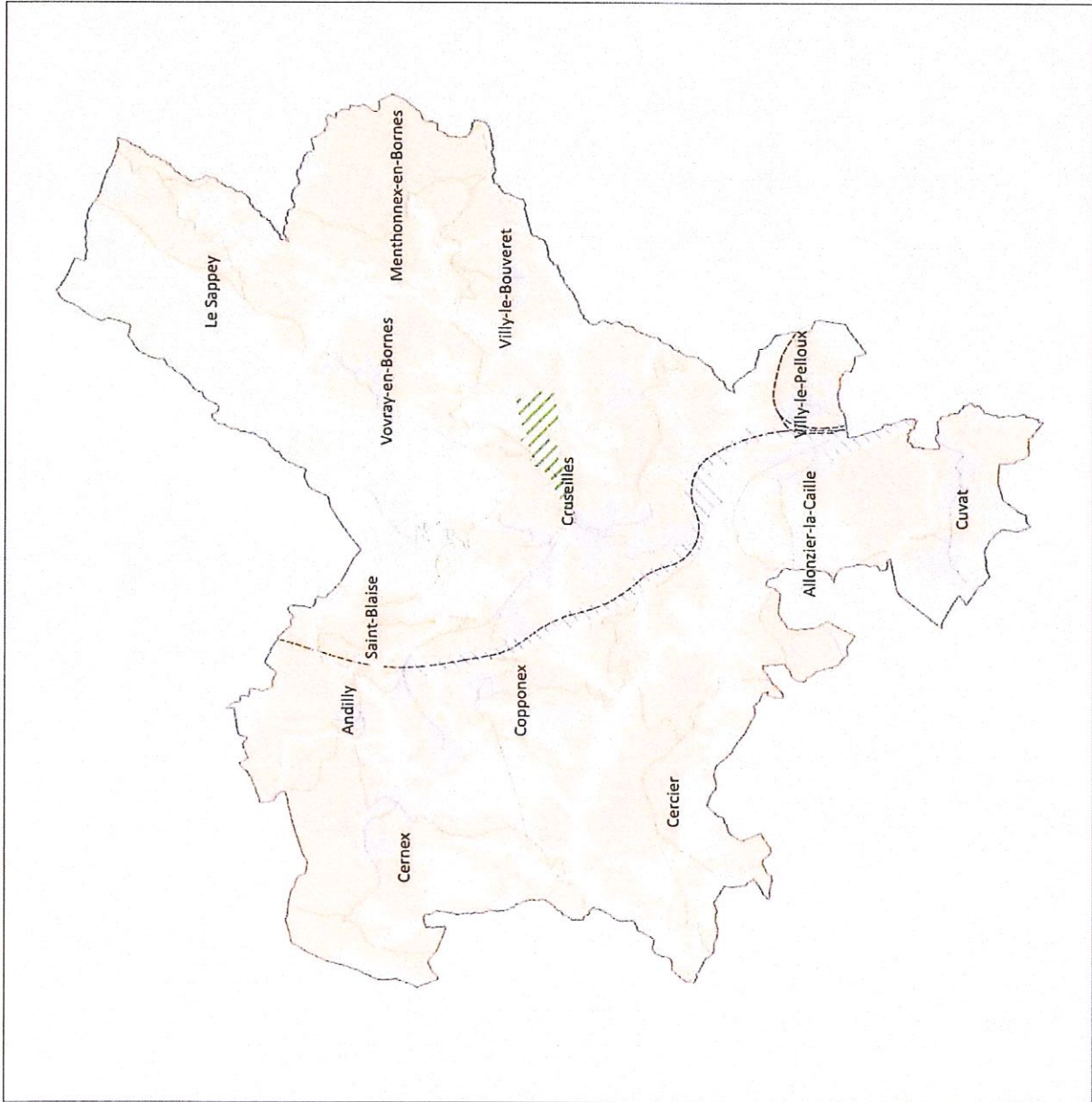
CC du Pays de Cruseilles

**BON A NOTER**



Les cartographies proposées pour chaque thématique du Profil Croisé sont proposées à l'échelle de l'EPCI.

Cette carte permet de positionner chacune des communes.



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





## SYNTHÈSE STATISTIQUE

- Un territoire connaissant une croissance démographique particulièrement élevée par rapport aux territoires de comparaison, excepté pour la CC du Genevois
- Un territoire majoritairement constitué d'une population active
- Une population plus familiale qu'ailleurs et des modes d'accueil du jeune enfant majoritairement orientés vers l'individuel et ce, davantage que dans la CC du Genevois
- Une augmentation de la population jeune plus importante que dans les autres territoires de comparaison
- Une insertion socio-professionnelle des jeunes relativement satisfaisante et meilleure que dans la CA du Grand Annecy
- Des seniors moins nombreux qu'en France et que dans la CA du Grand Annecy
- Une précarité chez les seniors plutôt faible et semblable aux autres CC de comparaison, excepté pour la CC du Genevois
- Des logements attractifs pour les familles avec une part plus importante de grands logements que dans les autres territoires de comparaison
- Un parc de logements moins sujet à des difficultés de location, de vétusté et de consommation énergétique que dans les autres EPCI aux alentours
- Un territoire surtout résidentiel, à l'image de la CC du Genevois
- Des professionnels de santé davantage présents que dans la CC du Genevois, mais moins que dans la CA du Grand Annecy
- Une situation économique révélant de moindres difficultés d'accès aux soins : un constat similaire dans les territoire locaux de comparaison, excepté pour la CC du Genevois
- Un tissu sportif et associatif également dynamique, davantage que dans la CC du Genevois, et à l'image de la CA du Grand Annecy et de la CC Arve et Salève

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

S'LO

## RAPPEL – PROJET DE TERRITOIRE

Un projet de territoire 2020-2030 avec un axe « solidarité et proximité » à prendre en compte dans le cadre de la CTG

Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels.



### Social, petite enfance, ainés

Réalisation d'un nouveau multi-accueil intercommunal  
Lancement d'un diagnostic social de territoire

### Prévention et tranquillité publique

Sécurisation des Ponts de la Caille  
Étude pour la mise en place d'une police intercommunale  
Réalisation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage

### Scolaire

Agrandissement des écoles de Copponex et Cruseilles (micro-crèche et CLAE)  
Agrandissement de l'école de Cuvat  
Réaménagement de l'école Andilly Saint-Blaise

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





## L'ENQUÊTE À LA POPULATION (1/3)

### Elaboration et diffusion de l'enquête

- **Auteur du questionnaire** : Ithéa Conseil
- **Thématiques traitées** :
  - Vie locale
  - Démarches administratives et logement
  - Handicap
  - Petite enfance
  - Parentalité
  - Séniors
- **Dates de diffusion** : du 23 juin au 31 juillet 2023
- **Canaux de diffusion** :
  - Questionnaires en ligne via la plateforme SurveyMonkey
  - Questionnaires papiers
- **Répondants**:
  - 897 répondants à l'enquête soit 13% des ménages de la Communauté de Communes

### Traitement de l'enquête

- Intégration des questionnaires papiers par l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Les Ateliers de Chennevières à Chennevières-sur-Marne et par Ithéa Conseil
- Traitement des réponses par Ithéa Conseil

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

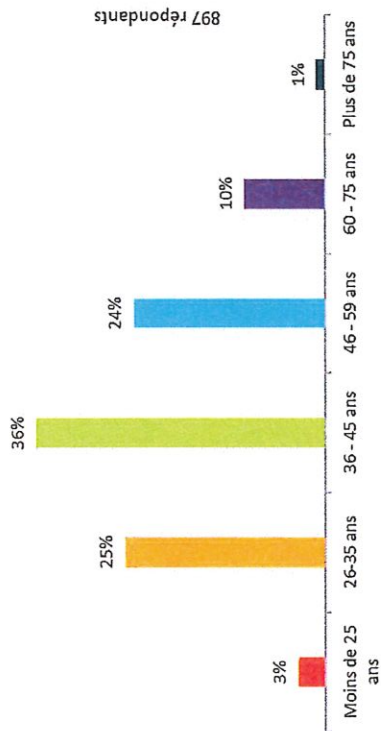


## L'ENQUÊTE À LA POPULATION (2/3)

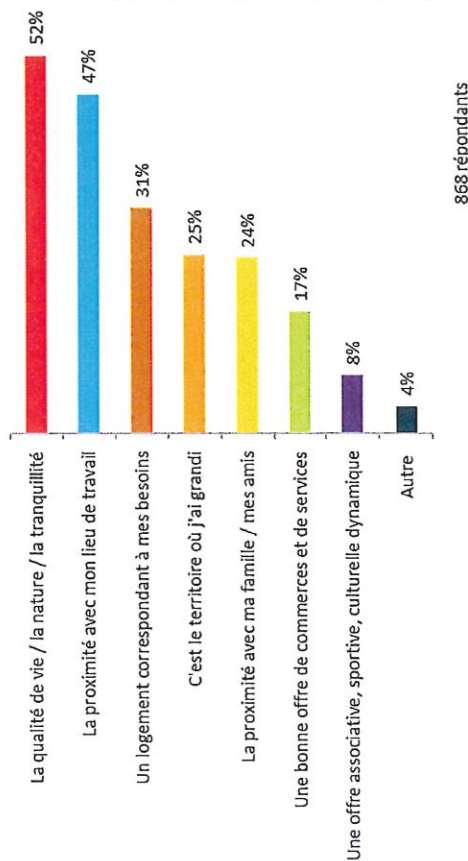


- 897 répondants, soit **13% des ménages** de la Communauté de Communes
- Cruseilles (38%) et Allonzier-la-Caille (18%) sont les plus représentées parmi les répondants, ces communes étant les plus peuplées
- Une majorité de répondants âgés de 36 à 45 ans et une part de seniors inférieure à la réalité du territoire
  - A noter, une part de répondants de plus de 75 ans très faible (1% soit 10 personnes)
- Une surreprésentation des **actifs en emploi** (82%), à lier avec la tranche d'âge des répondants
- 562 répondants ayant des enfants à leur domicile, parmi eux :
  - 28% sont parents d'enfants de moins de 3 ans, soit 163 répondants
  - 59% des répondants ont des enfants âgés de 4 à 11 ans, soit 344 répondants
  - 34% de répondants sont parents d'adolescents de 12-18 ans, soit 195 répondants
  - 16% sont parents de jeunes adultes de plus de 18 ans, soit 94 répondants
- Une part de **propriétaires élevée** (75%) et représentative de la situation sur le territoire (71% de propriétaires)
- **La qualité de vie, la nature et la tranquillité**, première raison expliquant le choix de vivre sur le territoire pour les répondants (cf. graphique ci-contre)
  - Parmi les réponses Autre, la situation géographique du territoire, entre Annecy et Genève

Votre tranche d'âge :



Raisons d'habiter sur le territoire  
Plusieurs réponses possibles



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

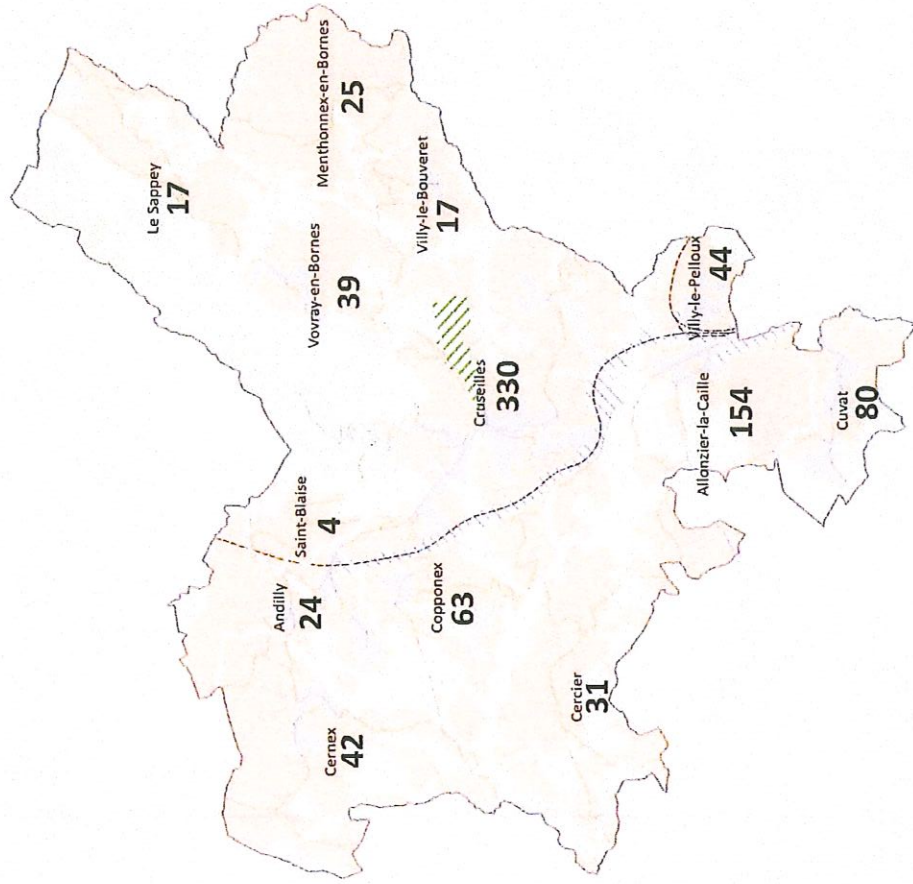
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLO



# L'ENQUÊTE À LA POPULATION (3/3)

Nombre de répondants à l'enquête par commune



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

# 1. DÉMOGRAPHIE



1.1 Principales dynamiques

1.2 Tranches d'âge

1.3 CSP, Diplôme, Nationalité, Immigration

[Revenir au sommaire](#)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



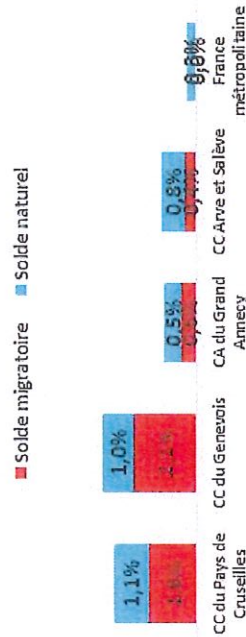
# SYNTHÈSE – DÉMOGRAPHIE



## Ce que disent les chiffres (1/2)

- Une **population en hausse depuis 1982** et particulièrement marquée à partir de 1999 : **+ 8514 habitants en 30 ans**
  - 16 689 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - Une situation de croissance démographique plus marquée que sur le reste du territoire national, avec un doublement de la population entre 1990 et 2019
  - Un **solde naturel positif** (nombre de naissances supérieur au nombre de décès) : une situation semblable aux communautés de communes de comparaison mais un solde deux fois supérieur à celui de la CA du Grand Annecy
  - Un nombre de **décès en légère baisse** depuis quelques années (93 décès par an entre 2019 contre 83 en 2021) et un nombre de naissance assez stable (environ 200 par an)
  - Un **solde migratoire positif et très élevé** (nombre d'arrivées plus important que les départs) : +1,6%. Mais, un taux inférieur à celui de la CC du Genevois (+2,1%) et variable selon les communes du territoire (cf. carte p. 14)
- Une **population relativement jeune** au vu d'un indice de jeunesse (= ratio entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) plus élevé que dans les autres territoires : 16,7 jeunes de moins de 20 dans la CCPC pour 10 personnes de plus de 60 ans contre un ratio de 9,4 dans la CC du Grand Annecy et 9,1 au niveau national
  - La présence marquée d'une population familiale sur le territoire : 22% des habitants ayant entre 0 et 14 ans et 25% entre 30 et 44 ans
  - Une population jeune laissant supposer une hausse de la population active à l'avenir

## Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2019



Source : INSEE 2014-2019

- D'un point de vue socio-économique, une **population majoritairement de classe moyenne et supérieure** marquée par une représentation élevée de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les Catégories Socio-Professionnelles (CSP)
  - A noter : une **part de cadres et de professions intellectuelles supérieures en nette augmentation** (+58% entre 2009 et 2019) et supérieure aux autres territoires (14% des plus de 15 ans appartenant à cette CSP)
  - **Une part de professions intermédiaires elle aussi en nette augmentation** (+51% sur la même période)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

# SYNTHÈSE – DÉMOGRAPHIE



## Ce que disent les chiffres (2/2)

- Un **profil des nouveaux arrivants sur le territoire renforçant la situation actuelle**
  - Des nouveaux arrivants majoritairement en âge de travailler : 63% entre 25 et 54 ans
  - Des nouveaux arrivants issus principalement des Catégories Socio-Professionnelles Professions intermédiaires, Cadres, Employés et « Autres »
- Une **part de personnes diplômées très importante** et comparable aux autres CC de proximité : 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur et un taux de diplômés en forte hausse (+76% en 10 ans)
- Une part de population non-scolarisée et non diplômée inférieure à tous les territoires de comparaison et diminution (- 15% entre 2009 et 2019)

## Ce que disent les acteurs

- Une **hausse démographique très rapide** ces dernières années et une forte pression foncière, par conséquent des besoins en équipement publics importants
- La présence la fois d'une population aisée, notamment frontalière, et en parallèle, la présence d'un public « classe moyenne », d'agriculteurs et de jeunes issus du territoire rencontrant des difficultés pour se maintenir sur le territoire en raison du coût de l'immobilier



### Inscrit dans le projet de territoire !

Selon l'enquête menée dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, « **L'anticipation de la forte croissance démographique** » est l'un des enjeux principaux à venir du territoire d'après les élus et les agents de l'EPCI. L'enjeu est de « *répondre à une croissance démographique forte et intégrer une population nouvelle, généralement à hauts revenus, sans briser le lien social et la vie de village* ».

Différents axes prioritaires de travail sont identifiés : remettre à niveau les services et en proposer de nouveaux, gérer les forts impacts sur l'environnement, accueillir les classes moyennes et populaires et éviter de devenir un « territoire dortoir »

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

570



# 1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (1/3)



La population a-t-elle augmenté ou a-t-elle baissé ? À quel rythme ? Pour quelles raisons ?

## LE RECENSEMENT



Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de cinq années.

Pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : foyers fiscaux, fichiers d'allocataires de prestations sociales... Cette estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...).

Par ailleurs, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années :

o Données INSEE 2019 = moyenne observée sur la période 2017 à 2021.

A noter que, du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 a été repoussé à 2022.

## Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2019

Populations légales au 1er janvier 2022 :

Population municipale : 16 138 hab.

Population comptée à part\* : 551 hab.

Population totale : 16 689 hab.

Superficie : 116,9 km<sup>2</sup>

Densité de population au km<sup>2</sup> : 138 habitants

Source : INSEE 2019 et INSEE 2022

la CC du Pays de Cruseilles accueille 16 138 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE.



INSEE 1968-2019

En 2019, la population était de 16 138 habitants.

## Évolution du nombre de foyers fiscaux entre 2016 et 2021



Source : INSEE 2010-2019

De 2010 à 2019, la population du territoire est passée de 13 023 à 16 138 habitants, soit une évolution de +24% sur la période.



Source : DGFiP 2016-2021

Pour la CC du Pays de Cruseilles, le nombre de foyers fiscaux est passé de 7 600 à 8 879 entre 2016 et 2021, soit une évolution de 17%.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/3)

De nouveaux habitants sont-ils arrivés ? Y-a-t-il plus de naissances que de décès ? De départs que d'arrivées ?

### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- Solde migratoire = Arrivées – Départs
- Solde naturel = Naissances - Décès

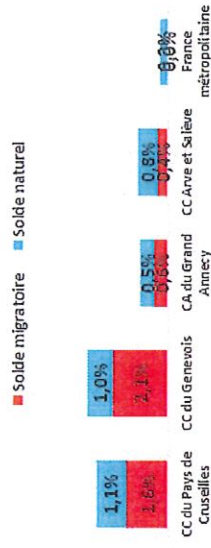
### DE PLUS EN PLUS D'HABITANTS EN FRANCE

La tendance nationale est à la hausse démographique (environ +0,3% par an entre 2017 et 2021), ce qui représente environ 180 000 personnes supplémentaires chaque année dans l'Hexagone (221 000 en 2021). Au 1er janvier 2022, la France comptait 67,8 millions d'habitants.

Cette progression est principalement due aux naissances sur le territoire compensant les décès (solde naturel) même si le taux de fécondité en France baisse, comme ailleurs en Europe.

À noter toutefois que le taux de fécondité en France est de 1,83 enfants par femme et représente le taux le plus élevé de l'Union Européenne (1,59 enfants par femme en moyenne.)

### Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2019



Source : INSEE 2014-2019

Entre 2014 et 2019, le solde naturel moyen pour la CC du Pays de Cruseilles était chaque année de 1,1%, contre 1,6% pour le solde migratoire.

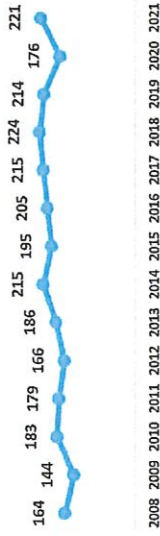
### Evolution des décès



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2021

En 2021, le nombre de décès enregistrés pour la CC du Pays de Cruseilles était de 83.

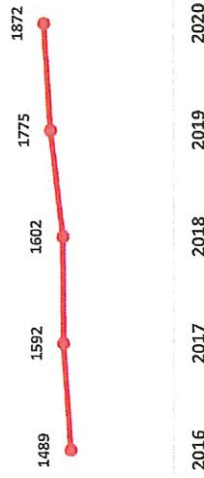
### Evolution des naissances



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2021

En 2021, le nombre de naissances enregistrées pour la CC du Pays de Cruseilles était de 221.

### Evolution du nombre de foyers allocataires de la CAF entre 2016 et 2020



Source : Caf.data 2016-2020

Pour la CC du Pays de Cruseilles, le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 1 489 à 1 872 entre 2016 et 2020, soit une évolution de 26%.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLOW

# 1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (3/3)



Comment se renouvelle la population ? Le profil des nouveaux arrivants est-il similaire au reste de la population ?

## CE QUI FAIT ÉVOLUER LE PROFIL DES HABITANTS

L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP...) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune...

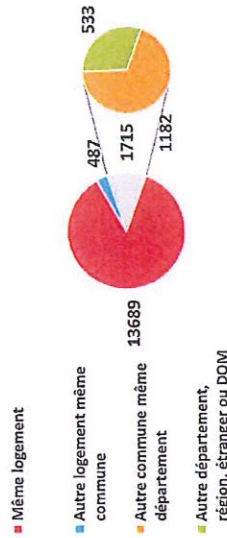
Le télétravail, qui s'est fortement développé suite à la crise sanitaire, a engendré des déplacements importants de population, notamment de jeunes et de CSP+ davantage mobiles, des grandes villes vers les zones rurales ou péri-urbaines. Dans ces cas, le raccourcissement d'une ville à la fibre peut être un facteur déterminant dans le choix d'implantation de la population !



## LA DÉFINITION

La catégorie « Autres » des CSP de l'INSEE = les « autres personnes sans activité professionnelle » (les élèves, étudiants et hommes/femmes au foyer).

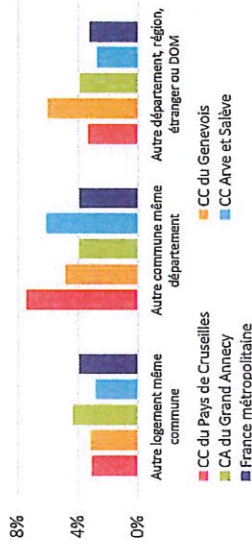
### Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2018) – En nombre



Source : INSEE 2019

En 2019, 533 habitants de l'EPCI résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM.

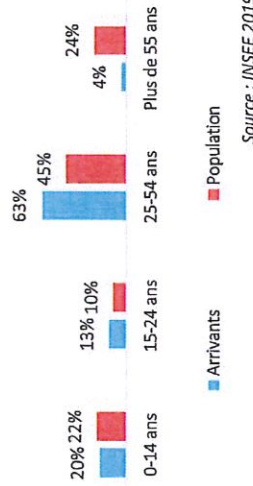
### Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2018) – En %



Source : INSEE 2019

En 2019, 3% des habitants de l'EPCI résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

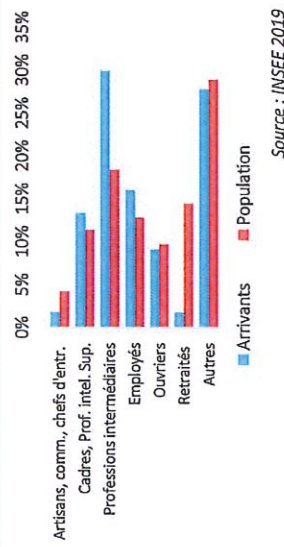
### Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2019

En 2019, 63% des nouveaux arrivants de l'EPCI avaient entre 25 et 54 ans.

### Catégorie socioprofessionnelle\* des arrivants par rapport au reste de la population



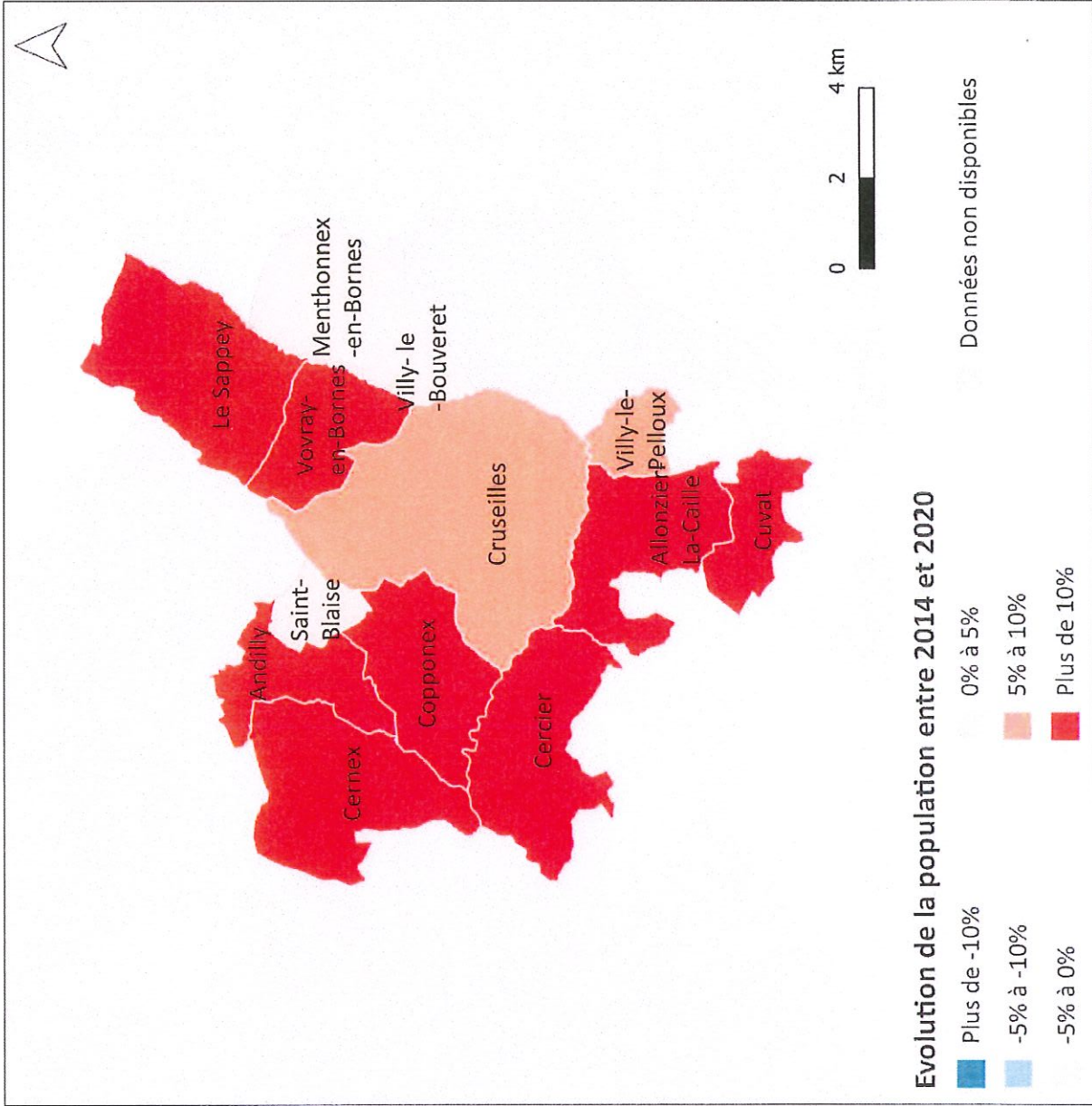
Source : INSEE 2019

En 2019, 16% des nouveaux arrivants de l'EPCI faisaient partie de la catégorie employés.



CC du Pays de Cruseilles

Quelle a été l'évolution de la population entre 2014 et 2019 ?



Source : INSEE 2014-2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 1.2 TRANCHES D'ÂGE

Mon territoire est-il jeune ?  
Étudiant ? Familial ? Vieillissant ?  
Quelles classes d'âge sont en hausse / en baisse ?



### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

- **Indice de jeunesse** = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans



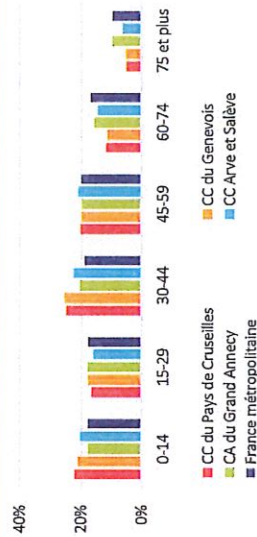
### LA PYRAMIDE DES ÂGES

- 1 L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
- 2 La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- 3 La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1<sup>er</sup> emploi
- 4 Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2008 et 2018 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.



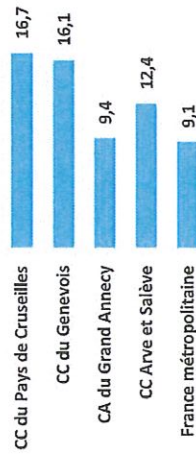
### Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge



Source : INSEE 2019

En 2019, les 0-14 ans représentaient 22% de la population de l'EPCI, contre 18% pour la France métropolitaine.

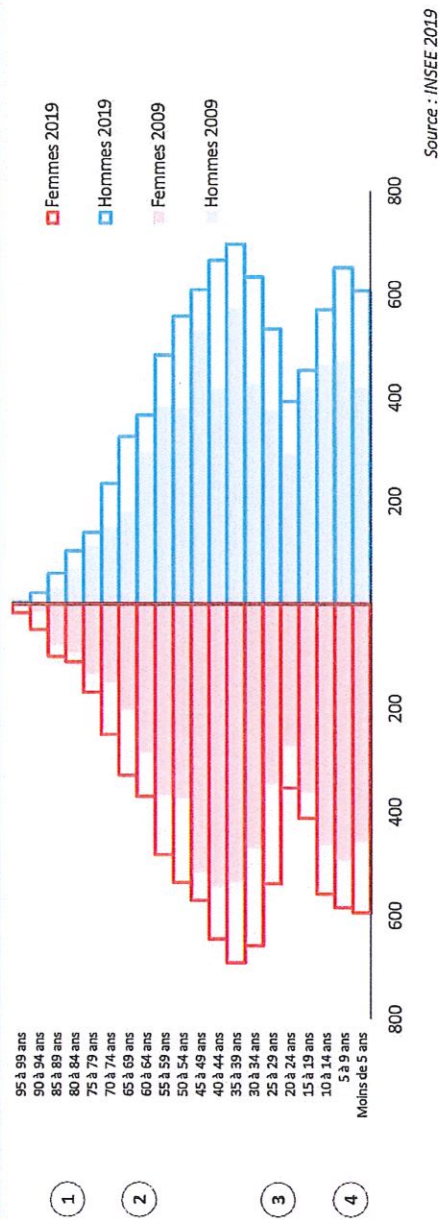
### Indice de jeunesse\*



Source : INSEE 2019

En 2019, on comptait pour la CC du Pays de Cruseilles 16,7 personne(s) de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans.

### Pyramide des âges de la population



Source : INSEE 2019

## 1.3 CSP, DIPLÔME, NATIONALITÉ, IMMIGRATION (1/2)



La population compte-elle beaucoup de cadres ? D'ouvriers ? D'employés ? De retraités ? Est-elle diplômée ?



### LES CSP

Le code des catégories socio-professionnelles a été élaboré en 1951. Le système reflétait le modèle économique de l'époque avec des catégories telles que « salariés de l'agriculture » ou « patrons de l'industrie et du commerce ».

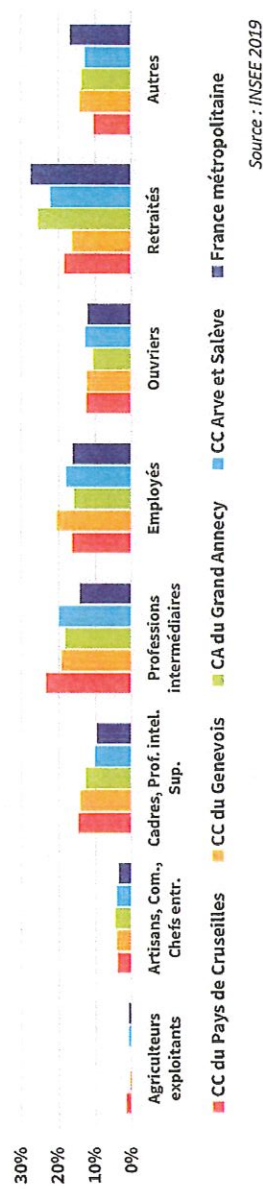
La version actuellement en vigueur (PCS-ESE 2017) est une ventilation plus détaillée. Elle éclaire certaines catégories pour mieux prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers, notamment ceux de la fonction publique.

### Catégorie Socio Professionnelle (CSP)

- = Synthèse de la profession
- + Position hiérarchique
- + Statut (salarié ou non)

Le « découpage » de la société en CSP n'a pas fini d'évoluer : un collectif de chercheurs a même imaginé une nomenclature européenne (European Socio-Economic Groups).

### Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 14% pour la CC du Pays de Cruseilles, alors que ce chiffre était de 10% pour la CC Arve et Salève.

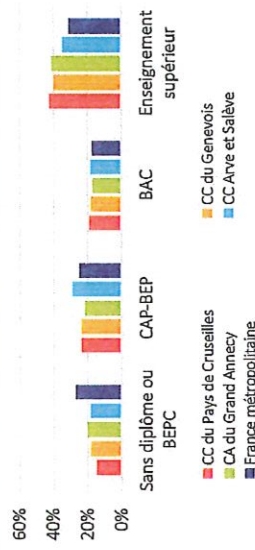
### Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle\*

	2009	2014	2019	Evol. 2009-2019
Agriculteurs exploitants	161	131	181	+13%
Artisans, com., chfs d'entr.	427	472	490	+15%
Cadres et prof. intellect. sup.	1 149	1 497	1 820	+58%
Professions intermédiaires	1 959	2 473	2 953	+51%
Employés	1 501	1 897	2 057	+37%
Ouvriers	1 392	1 685	1 559	-12%
Retraités	1 720	1 949	2 318	+35%
Autres	1 214	1 252	1 296	+7%
Ensemble	9 523	11 357	12 672	+33%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de +37% pour la CC du Pays de Cruseilles.

### Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)\* par niveau de diplôme



Source : INSEE 2019

En 2019, on enregistrait 42% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés de l'EPCI.



## 1.3 CSP, DIPLÔME, NATIONALITÉ, IMMIGRATION (2/2)



La population réside-t-elle en France depuis plusieurs générations ?

### LA DÉFINITION

- Population étrangère = qui n'est pas de nationalité française
- Population immigrée = population née à l'étranger, qui peut être ou non de nationalité française

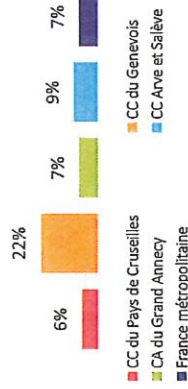
### Evolution de la population non-scolarisée par niveau de diplôme

	2009	2014	2019	2019 (%)	EVOL. 2009-2019 (%)
Sans dipl. ou brevet	1 976	1 809	1 685	15%	-15%
CAP-BEP	2 254	2 515	2 703	24%	+20%
BAC	1 582	1 964	2 195	19%	+39%
Enseignement sup.	2 756	3 896	4 861	42%	+76%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de personnes non-scolarisées sans diplôme de l'EPCI a évolué de -15%. À noter : en France, on note une diminution de la pop. non-diplômée.

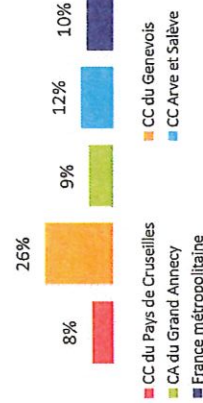
### Population de nationalité étrangère\*



Source : INSEE 2019

En 2019, la part de la population de nationalité étrangère était de 6% pour la CC du Pays de Cruseilles, alors que ce chiffre était de 7% pour la France métropolitaine.

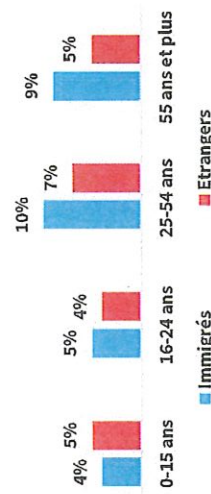
### Population immigrée\*



Source : INSEE 2019

En 2019, la part de la population immigrée était de 8% pour la CC du Pays de Cruseilles, alors que ce chiffre était de 10% pour la France métropolitaine.

### Population par âge, nationalité et situation quant à l'immigration



Source : INSEE 2019

En 2019, on comptait 7% des 25-54 ans de l'EPCI qui étaient de nationalité étrangère.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

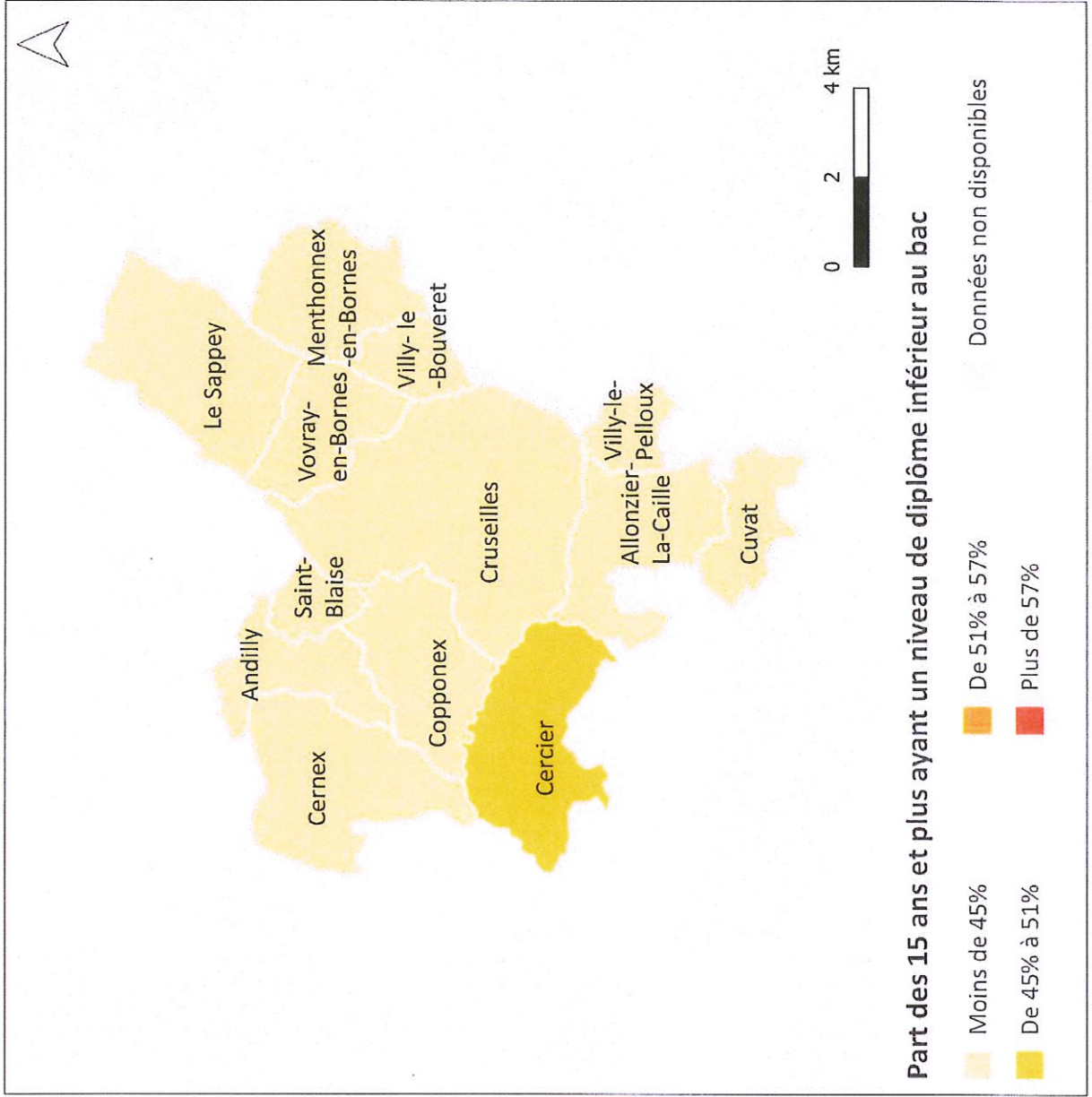
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLOW



CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part de la population qui n'est pas diplômée du baccalauréat ?



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE







## 2. PETITE ENFANCE

**2.1** Moins de 3 ans et taux de couverture global

**2.2** Offre d'accueil

**2.3** Allocataires de la PAJE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



[Revenir au sommaire](#)

## SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE

### Ce que disent les chiffres

- Une **part d'enfants de moins de 3 ans globalement plus importante que les moyennes locales et nationales** : 4,3% dans cette CC contre 3,3 % la CC du Grand Annecy et 3,2% au niveau national
  - Une **part stable et élevée sur le territoire** : 4,3% de la population en 2009 contre 4,2% en 2009
- Des **besoins en mode d'accueil élevés** au vu d'une grande part d'enfants de moins de 3 ans dont les 2 parents (ou le monoparent) travaillent, indiquant potentiellement une bonne insertion socio-professionnelle : 70 % contre 60% dans la CC du Genevois et en France
  - Une part des enfants de 2 ans scolarisés plus de deux fois inférieure par rapport au niveau national, représentant 7% de ces enfants. Une tendance similaire aux autres CC de comparaison
- Une **offre d'accueil proche de la moyenne nationale, d'un point de vue quantitatif** : 57 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans dans l'EPCI contre 60 en France
  - Une **offre se caractérisant majoritairement par de l'accueil individuel** (82%) et davantage que dans les territoires de comparaison
  - Une **accessibilité financière de l'offre individuelle** pour les familles qui questionne avec une rémunération mensuelle moyenne des assistantes maternelles en 2018 de 1650 € contre 1475 € dans la CC du Genevois, 1258 € dans la CC Arve et Salève et 1448 € dans la CA du Grand Annecy. A noter, un **nombre d'heures par enfant réalisé** (95h) proche de la situation dans la CC du Genevois (95) et plus élevée que dans la CA du Grand Annecy (79h), en lien avec des plages horaires de travail larges des parents
  - Une part de bénéficiaires de la PreParE (aide au mode d'accueil pour les parents ayant réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)) **plus importante qu'ailleurs** : 3% de bénéficiaires pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 2,2% dans la CC du Genevois et 2,5% dans la CC Arve et Salève



### Inscrit dans le projet de territoire !

« Un territoire qui connaît une croissance démographique élevée, avec une forte proportion d'enfants en bas âge, laissant une large partie de la population sans moyen de garde. De plus, le départ à la retraite dans les prochaines années d'une bonne partie des assistantes maternelles aggravera ce phénomène. Le nombre de places accessibles aux bas revenus est particulièrement réduit : il est nécessaire de favoriser leur accès »

### Des projets →

- Réalisation d'un nouveau multi-accueil intercommunal sur la commune d'Allonzier la Caille
- Des projets de Maison d'Assistants Maternels (MAM) à encourager

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE

### Ce que disent les acteurs (1/2)

- En lien avec la livraison importante de logements ces dernières années, et qui devrait se poursuivre, une augmentation de la population jeune et des **besoins très importants** dans le domaine de la petite enfance
- Une offre d'accueil collective existante et en développement, portée par la CCPC détenant la compétence dans ce domaine
  - Un multi-accueil « Brin de Malice » avec 40 berceaux, situé à Cruseilles
  - Le développement d'un nouveau multi accueil à Allonzier-la-Caille avec un objectif d'ouverture pour la rentrée 2024 pour 28 berceaux
  - Un travail important mené par la Communauté de Communes pour le **développement de l'accueil collectif** avec des attentes des familles aujourd'hui prioritairement orientées sur ce type d'accueil
  - A noter, lors de la commission pour la rentrée de septembre 2023, 104 demandes pour 43 familles ayant reçu une réponse positive.
  - Des difficultés de recrutements au sein du multi-accueil pouvant occasionner une limitation des horaires d'ouverture sur certaines périodes
- Le développement très important des **micro-crèches** sur le territoire avec une dizaine recensée en avril 2023, un mode de garde non accessible à toutes les familles en raison du coût qu'elles représentent, mais une demande, là aussi, importante
- Une offre toutefois majoritairement portée par l'accueil individuel et différentes difficultés identifiées en ce sens
  - Une population d'**assistantes maternelles vieillissante** « *Beaucoup d'entre elles vont partir à la rentrée l'année prochaine ou dans les années à venir et très peu s'installent, une ou deux par an. En 2015, elles étaient autour des 150 et aujourd'hui seulement 80, alors que la demande ne diminue pas, voire augmente* »\*
  - Du fait d'une offre d'accueil inférieure à la demande, des professionnelles avec la possibilité d'imposer certaines contraintes dans leurs contrats de travail aux familles, en termes de coût et d'horaires, avec une part importante ne travaillant pas le mercredi ou après 17h. Une situation complexe pour les familles, notamment celles travaillant en dehors du territoire avec un temps de trajet élevé
  - A noter toutefois, une répartition de l'offre d'assistantes maternelles sur toutes les communes, proportionnelle à la population présente

\* *Éléments issus des entretiens avec les acteurs réalisés au printemps 2023*

### Analyse documentaire

- Certaines familles affirmant que « *la micro crèche est beaucoup trop chère et qu'il manque des places dans les multi-accueils : le projet d'une nouvelle structure serait la bienvenue* »\*
- « La création de ce nouvel équipement est très attendue. Avec ces 1290 logements qui vont voir le jour d'ici 2023, 2024, dont 240 logements sociaux en cours de livraison et 162 en projet pour 2024, ce projet semble important »\*

\*Source : étude de faisabilité d'un EAJE sur Allonzier-La-Caille par l'IDDEST, Mars 2022



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE



### Ce que disent les acteurs (2/2)

- De manière générale, un nombre de places d'accueil limité par rapport aux besoins du territoire et, en parallèle, certaines places auprès d'assistantes maternelles occupées par des habitants d'autres communautés de communes, en raison notamment de la traversée du territoire pour certains frontaliers
- Le développement des **maisons d'assistantes maternelles (MAM)**, un axe inscrit dans le projet de territoire et une communication importante sur ce sujet, afin de notamment de proposer une offre abordable face au développement des micro-crèches
  - La volonté de créer une MAM à Villy-le-Pelloux et une réflexion en cours, notamment sur un possible lieu d'implantation
- Pour orienter au mieux les familles et accompagner les assistantes maternelles, la présence d'un **relai petite enfance** au maillage important sur le territoire
  - Quatre matinées d'animation destinées aux assistantes maternelles à Cruseilles (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et, en parallèle, un relai itinérant avec des ateliers organisés, les mêmes jours, dans le communes suivantes : Menthonnex-en-Bornes, Allonzier-la-Caille, Copponex et Villy-le-Pelloux
  - Une participation variable en fonction des jours et des animations proposées mais, de manière générale, un intérêt marqué pour ces temps avec une cinquantaine d'assistantes maternelles participant de manière plus ou moins régulière
  - Du côté des familles, des sollicitations à la fois lorsqu'elles sont en recherche de mode de garde pour connaître les possibilités sur le territoire et, par la suite, lorsqu'elles ont recours à une assistante maternelle, en tant que parent employeur avec des questions d'ordre administratives
  - Une localisation du RPE dans le même lieu que la crèche, facilitant l'identification pour les familles
  - Une hausse des sollicitations du RPE ces dernières années par les familles : 198 familles en 2020 (155 familles habitant la CCPC et 43 hors territoire ou sans informations renseignées), 192 familles en 2021 (144 familles habitant la CCPC et 48 hors territoire ou sans informations renseignées) et 212 familles en 2022 (160 familles habitant la CCPC et 52 hors territoire ou sans informations renseignées)

#### LES ENJEUX

- Poursuivre l'accompagnement des familles à travers le relai petite-enfance
- Accompagner le développement des maisons d'assistantes maternelles
- Développer l'offre collective accessible sur le territoire

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLOW

## SYNTHÈSE : PETITE ENFANCE

### Ce que disent les habitants

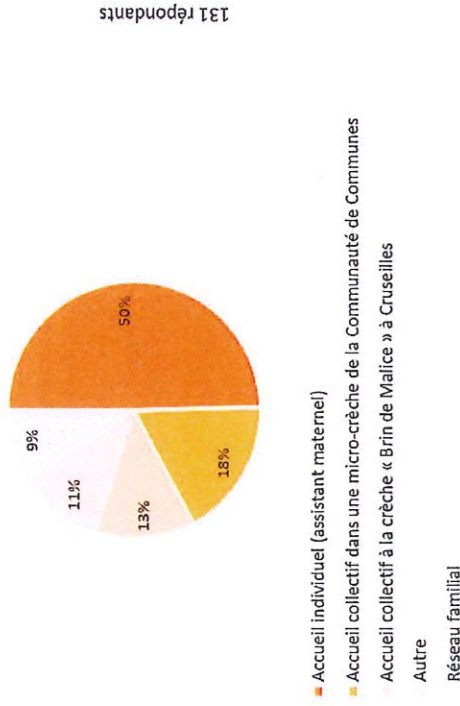
- Parmi les répondants ayant des enfants à charge, **29% indiquant être parents d'enfants de moins de 3 ans** (soit 141 personnes)
- Parmi les modes de garde utilisés par les parents, un **recours à un(e) assistant(e) maternel(le)** plus conséquent (50% soit 65 parents). Une situation concordante avec les réalités du territoire
  - 18% des parents répondants indiquant avoir recours à l'accueil collectif dans une micro-crèche (23 parents) et 13% à la crèche « Brin de Malices » à Cruseilles
  - Parmi les réponses Autre, plusieurs parents gardent eux-mêmes (mère aux foyers ou en congé parental) leurs enfants en bas âge du fait du manque de places
- La majorité des parents de jeunes enfants ayant répondu à l'enquête sont **satisfaits de leur mode de garde** (73% soit 97 parents)
- Parmi les parents insatisfaits (36 personnes), près de la moitié évoquant les tarifs élevés comme principale cause de leur insatisfaction (17 personnes)
  - Les horaires peu adaptés sont la cause de l'insatisfaction de 15 parents répondants
  - Parmi les réponses Autre : des parents mentionnant principalement le manque de place en crèche

« Pas assez de place en crèche »

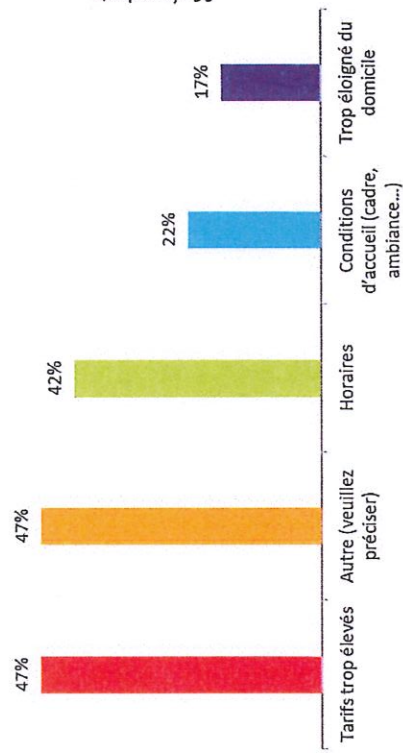
« Pas de mode de garde possible sur la CCPC en étant infirmière hospitalière »

- 8 parents déclarant ne pas être satisfaits des conditions d'accueil de leur enfant et 6 parents estimant que le mode de garde est trop éloigné du domicile

### Quel est le mode d'accueil principal de votre/vos enfants ?



### Si vous n'êtes pas satisfait, pourquoi ?



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 2.1 MOINS DE 3 ANS ET TAUX DE COUVERTURE GLOBAL



Combien y a-t-il de jeunes enfants dans le territoire ? Quels sont les besoins en modes de garde ? Quelle est la capacité théorique d'accueil des jeunes enfants ? L'offre est-elle suffisante ?

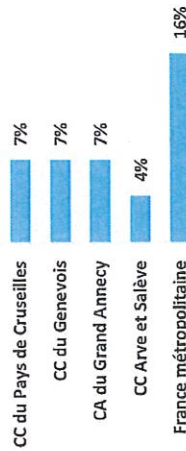
### Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2009	2014	2019
CC du Pays de Cruseilles	4,2%	4,4%	4,3%
CC du Genevois	4,5%	4,6%	4,7%
CA du Grand Annecy	3,5%	3,6%	3,3%
CC Arve et Salève	4,0%	4,0%	3,9%
France métropolitaine	3,7%	3,6%	3,2%

Source : INSEE 2009-2019

En 2019, les moins de 3 ans représentent 4,3% de la population pour la CC du Pays de Cruseilles, contre 4,2% en 2009.

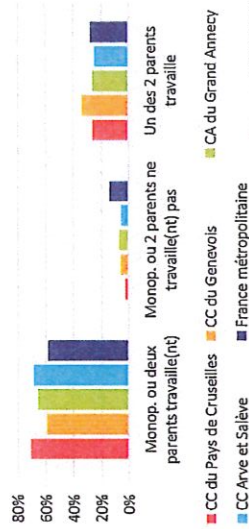
### Part des 2 ans scolarisés



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des deux ans scolarisés était de 7% pour la CC du Pays de Cruseilles, alors qu'elle était de 16% pour la France métropolitaine.

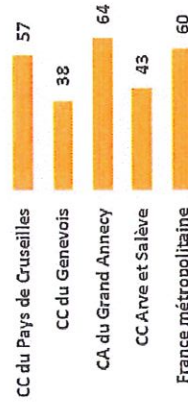
### Moins de 3 ans par situation d'emploi du monoparent ou des deux parents



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des moins de 3 ans de l'EPCI dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 3%.

### Nombre de places d'accueil (tous modes de garde confondus) pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2019

En 2019, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant de l'EPCI était de 57.



#### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

##### Besoins en modes de garde élevés

- = Part des 0-3 ans élevée
- + Faible part des 2 ans scolarisés
- + Forte proportion de parents qui travaillent



#### LA DÉFINITION

Selon les modalités de calcul de la CAF, les « places d'accueil » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 2.2 OFFRE D'ACCUEIL

Quel est le mode de garde majoritaire ? Les assistants maternels sont-ils en sous-activité ? Ou y a-t-il un manque de places disponibles ?

### L'ASSISTANT MATERNEL D'AUJOURD'HUI

Historiquement, l'accueil des tout petits est peu valorisé socialement et associé à des qualités dites « naturellement féminines ». En réalité, par rapport à la « nounou d'hier », le métier d'assistant maternel d'aujourd'hui s'est largement professionnalisé (agrément délivré par la PMI, formation...) dans un travail de co-éducation avec les parents.

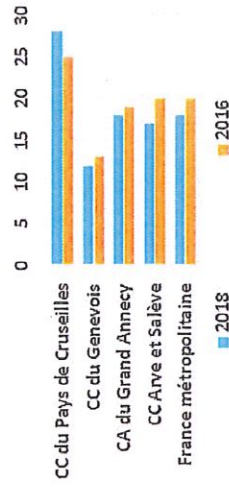
Le profil type de l'assistant maternel ? Dans 99% des cas, c'est une femme, elle-même mère mais n'ayant plus d'enfants en bas âge, la quarantaine, plutôt issue d'une classe populaire (mais non précarisée).\*

A noter que le métier d'assistant maternel est de moins en moins attractif, tel qu'en témoigne les fortes baisses du nombre d'assistants maternels partout en France sur les dernières années.

\* «Position sociale, conditions de travail et d'emploi au quotidien», Revue de littérature sur les assistantes maternelles n°2397, Chaise Nationales des Allocations familiales (CNAF), 2017



### Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans



Source : CAF 2018

En 2018, il y avait 28 enfants de l'EPCI accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

### Places d'accueil du jeune enfant par type - En nb



Nb total de places présentes dans le territoire : 383

Source : CAF 2018

En 2018, la CC du Pays de Cruseilles comptait 316 places en accueil individuel (assistants maternels).

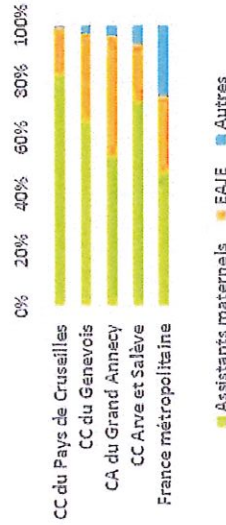
### Indicateurs d'activité des assistants maternels

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle moyenne	
	2016	2018	2016	2018
CC du Pays de Cruseilles	98	95	1 624 €	1 650 €
CC du Genevois	105	98	1 469 €	1 475 €
CA du Grand Annecy	93	79	1 423 €	1 448 €
CC Arve et Salève	106	106	1 336 €	1 258 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source : CAF 2018

Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 95 en novembre 2018 pour la CC du Pays de Cruseilles.

### Places d'accueil du jeune enfant par type - En %



Source : CAF 2018

En 2018, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 64, soit 17% de l'offre d'accueil pour la CC du Pays de Cruseilles.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

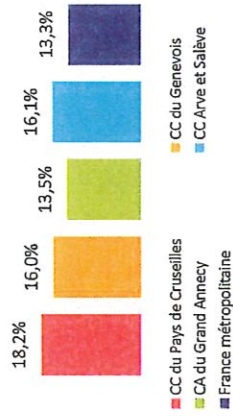
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 2.3 ALLOCATAIRES DE LA PAJE



Quel recours à quels modes de garde de la part des familles ? Certains parents renoncent-ils à leur activité professionnelle pour garder leurs enfants ?

### Allocataires de la PAJE\* parmi les allocataires CAF en 2020



Source : CAF 2020

En 2020, 18,2% des foyers CAF de l'EPCI bénéficiaient de la PAJE, contre 16,1% pour la CC Arve et Salève.



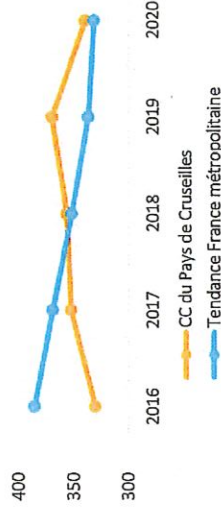
#### LA PAJE

La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**, qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- **PreParE** = parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- **CMG** = parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro-crèche)

Mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.

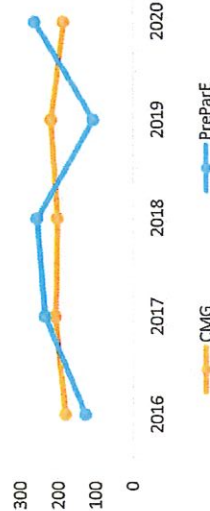
### L'évolution des allocataires de la PAJE\*



Source : CAF 2016-2020

Entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour la CC du Pays de Cruseilles de 331 à 340.

### L'évolution des allocataires du CMG\* assistant maternel et de la PreParE\*



Source : CAF 2016-2020

Entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistant maternel est passé pour la CC du Pays de Cruseilles de 183 à 187.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

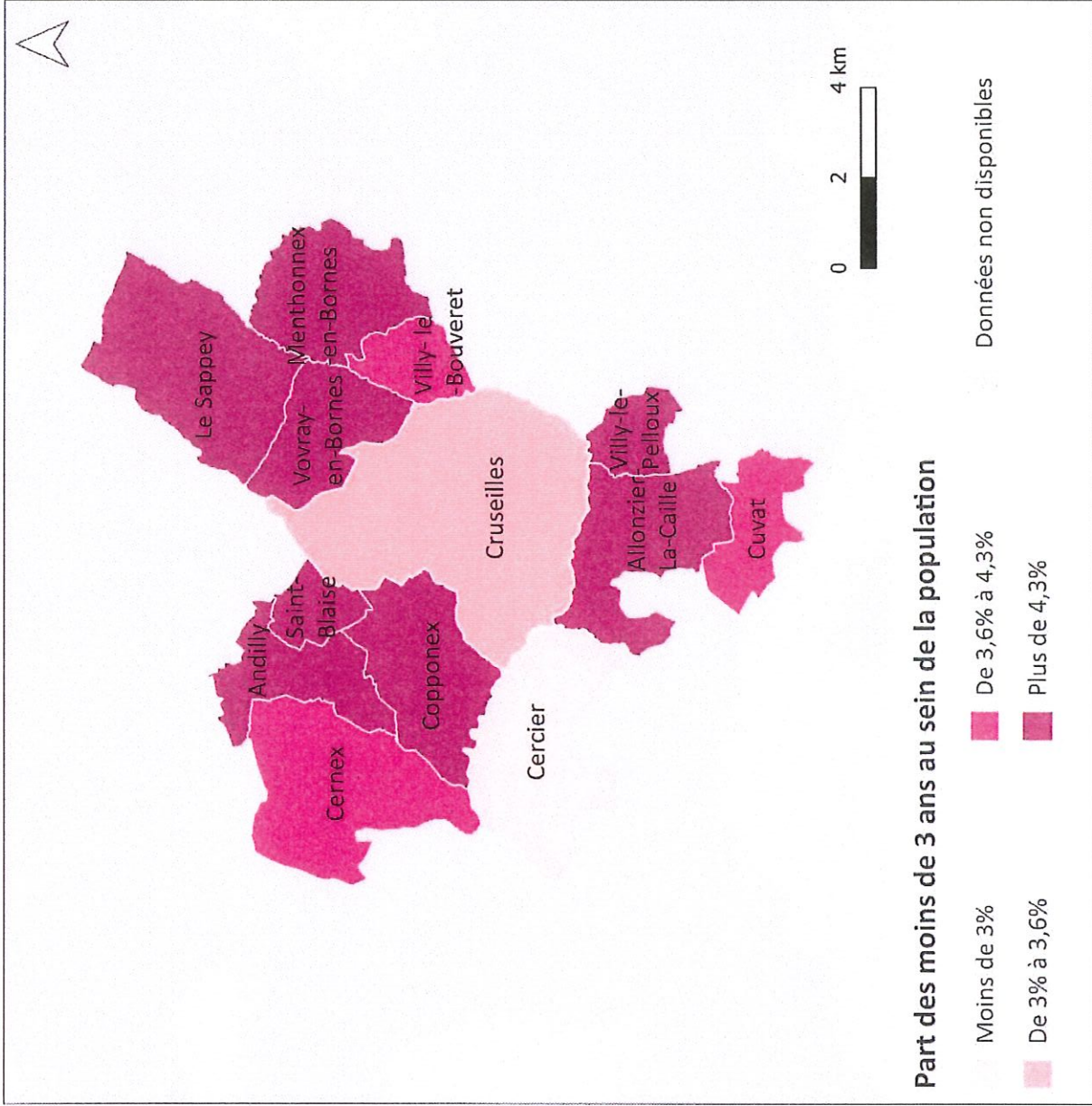






CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part des moins de 3 ans dans le territoire ?



Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 3. ENFANCE-JEUNESSE

3.1 Les 3-17 ans - Démographie et scolarisation

3.2 Les 18-29 ans - Démographie et logement

3.3 Les jeunes face à l'emploi

[Revenir au sommaire](#)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SYNTHÈSE - ENFANCE - JEUNESSE



### Ce que disent les chiffres (1/2)

- Une **part d'enfants de 3-17 ans légèrement plus élevée que les moyennes locales** : 22 % dans la CCPC contre 20% dans la CC Arve et Salève et la CC du Genevois et 18% dans la CA du Grand Annecy
  - Un **hausse du nombre d'enfants constatée sur toutes les tranches d'âge entre 2009 et 2019** : +38% pour les 3-5 ans, +28% pour les 6-10 ans, +20% pour les 11-14 ans et +19% pour les 15-17 ans
  - Parmi ces jeunes, une proportion de 6-10 ans élevée et un écart marqué avec les territoires de comparaison
  - Une majorité de 11-17 ans de l'EPCI scolarisés en dehors de leur commune de résidence
  - Une **part de jeunes de 18-24 ans similaire aux moyennes locales** mais inférieure à la moyenne nationale et à la situation dans la CA du Grand Annecy : 6% dans la CCPC contre 8% dans la CA du Grand Annecy et en France métropolitaine
    - Une hausse de la population sur cette tranche d'âge toutefois notable entre 2009 et 2019 : +20% de population
  - Une **part de 25-29 ans connaissant une hausse importante** depuis 2009 (+41% d'habitants de cette tranche d'âge sur le territoire entre 2009 et 2019) et une représentation proche de la situation dans les CC voisines : 7% dans la CCPC, 8% dans la CC du Genevois et 6% dans la CC Arve et Salève
- Une **scolarisation variable en fonction des tranches d'âge** :
  - Une part de scolarisation des 15-17 proche de 100% (99% dans l'EPCI et 98% dans le reste du département), signe d'un nombre très limité de décrochages scolaires
  - A l'inverse, un taux de scolarisation des 18-24 ans plus faible qu'au niveau national indiquant la présence plus limitée d'étudiants : 39% dans la CCPC contre 52% en France. Un constat similaire observable dans les CC voisines, mais une situation différente dans CA du Grand Annecy, avec un taux similaire à la moyenne nationale, en lien avec la présence d'une offre de formation



#### Inscrit dans le projet de territoire !

« Un territoire en forte croissance avec une augmentation permanente des besoins et du nombre d'enfants scolarisés. Après 5 agrandissements d'écoles dans les 10 dernières années, 4 projets sont en cours et des besoins d'agrandissement à moyen terme sont pressentis dans 5 nouvelles écoles »

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLO

## SYNTHÈSE - ENFANCE - JEUNESSE



### Ce que disent les chiffres (2/2)

- Une **insertion socio-professionnelle des jeunes relativement satisfaisante** au vu d'un taux de chômage plus faible qu'ailleurs : 13% chez les 15-24 ans contre 21% dans la CC du Genevois et 22% en France, 12% pour les 25-29 ans contre 21% en France
  - Des jeunes de 20-24 ans occupant des emplois plutôt stables (= CDI ou fonction publique) : 59% d'entre eux dans cette situation contre 52% à l'échelle nationale mais 66/67% pour la CC du Genevois et la CC Arve et Salève
  - 25% de jeunes salariés de 20 à 24 ans à temps partiel contre 19% pour la CC du Genevois
- Parmi les modes de cohabitation des 25-29 ans, une **part plus élevée qu'ailleurs de jeunes vivant en couple et n'ayant pas d'enfant** (39%) contre 36% dans la CC du Grand Annecy et 28% en France métropolitaine : de potentielles naissances à envisager dans les prochaines années pour ces jeunes couples, s'ils restent sur le territoire

### Ce que disent les acteurs (1/3)

- Une **répartition des compétences** entre les communes et l'EPCI avec, d'une part la CCPC possédant la compétence scolaire et, d'autre part, les communes la compétence périscolaire
  - A Villy-le-Pelloux, un centre de loisirs municipal accueillant les enfants de 3 à 10 ans le mercredi durant les vacances scolaires et le souhait de développer l'offre pour répondre aux besoins des familles, notamment durant les vacances scolaires.
  - A Copponex, un service périscolaire matin, midi, soir et mercredi sur les périodes scolaires et un accueil en journée pendant les vacances scolaires. Des services fortement sollicités par les familles
  - A Cruseilles un accueil périscolaire étoffé en termes d'offres et des demandes importantes. Du fait de la taille importante de la structure, la possibilité de travailler sur des contrats plus importants en termes d'horaires et plus attractifs

### Analyse documentaire – La mobilité, enjeu essentiel de la scolarité

- « Les déplacements scolaires sont majoritairement effectués au sein de la communauté de communes : 63% des élèves de la CCPC étudient au sein du territoire, en grande partie à Cruseilles (31% des élèves) »\*
- Les déplacements externes à la CCPC sont ensuite principalement tournés vers la CA d'Annecy : 19% des élèves dont 12% uniquement vers la commune d'Annecy [...] »\*
- La CCPC a des compétences en matière de transports scolaires ce qui soulève plusieurs enjeux : « le maintien du service existant, la récupération des lignes « d'adaptation scolaire » et l'optimisation du nombre de circuits »\*

\*Source : Etude sur la mobilité du cabinet MENSIA – 2021

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## SYNTHÈSE - ENFANCE - JEUNESSE



### Ce que disent les acteurs (2/3)

- De manière générale des besoins en termes de périscolaire importants, notamment de la part des familles travaillant en Suisse avec un besoin d'**amplitude horaire** important
- Le souhait de renforcer les temps d'échanges entre scolaire et périscolaire, afin de créer davantage de projets transversaux
- Peu de coordination et d'échanges entre les structures des différentes communes mais certaines manifestant le souhait de développer ces partages « *On aimerait bien avoir des informations sur ce qui se passe ailleurs, qu'il y ait davantage de coordination, car on rencontre des problématiques similaires et on pourrait surement s'aider* »
- Des **difficultés des recrutements** au sein des services périscolaires à lier à la faible attractivité des métiers de l'animation (horaires, salaires), dont la faible rémunération est un élément renforcé à l'échelle du territoire, en lien avec le coût de la vie
- Un travail important mené par la CCPC sur les **équipements scolaires**, qui relèvent de sa compétence, avec des aménagements/création de bâtiments ces dernières années pour répondre à la croissance exponentielle de la population
  - Des travaux menés ces dernières années dans presque toutes les écoles, mais des aménagements d'ores et déjà insuffisant pour certaines communes
- La volonté de maintenir des écoles dans toutes les communes (ou en RPI) notamment en limitant les demandes de dérogations des familles souhaitant aller dans des communes de plus grosse taille avec une offre de périscolaire plus fournie
- De la même manière sur l'accueil de loisirs, une offre disparate en fonction des communes et plusieurs petites structures offrant un accueil de proximité mais questionnant sur l'offre notamment en termes d'amplitude et de jours d'ouverture
- La présence de trois Maisons Familiales Rurales à Cruseilles occasionnant la présence importante de jeunes sur le territoire et des échanges avec le reste de la population
- Pour le public adolescent, **peu de lieu de rencontres** hors des temps scolaires et une réflexion de certaines communes pour développer des points de rencontres informels
- Un **accès au logement autonome** complexe pour les jeunes, à la fois pour ceux en emploi souhaitant décohabiter mais avec un salaire limité, et pour ceux ne travaillant pas mais évoluant dans un contexte familial complexe
  - L'absence de logement d'urgence sur le territoire occasionnant certaines situations de grande détresse en cas de rupture familiale brute entre le jeune et sa famille

\* Éléments issus des entretiens avec les acteurs réalisés au printemps 2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLO

## SYNTHÈSE - ENFANCE - JEUNESSE



### Ce que disent les acteurs (3/3)

- Une **permanence hebdomadaire de la Mission Locale** à Cruseilles afin d'offrir un service de proximité et de faciliter le lien avec les partenaires locaux. Une proximité limitant le délai de prise en charge pour les jeunes s'orientant vers cette structure
  - En 2022, 45 jeunes accompagnés sur la permanence et plus de 158 entretiens réalisés. A noter que les jeunes du territoire ont également la possibilité de se rendre au siège de la Mission Locale à Saint-Julien-en-Genevois, en fonction de leurs disponibilités
  - Des **jeunes plutôt qualifiés** accompagnés par la Mission Locale avec seulement 29% de non-diplômés, mais un nombre important souhaitant se réorienter par rapport à leur formation acquise
  - Une relation au travail requestionnée par de nombreux jeunes entraînant certaines difficultés intergénérationnelles au sein des familles
  - En parallèle, une partie des jeunes souhaitant uniquement rechercher du travail en Suisse mais un secteur très concurrentiel et une offre portant en grande partie sur des postes qualifiés. Une projection à laquelle certains doivent renoncer en l'absence de réussite, mais une insertion professionnelle, de fait, retardée
  - Des actions d'**aller vers les jeunes** les plus éloignés menées, notamment pour toucher les NEET (jeunes sans emploi ni formation) avec des actions hors les murs
- Des **problématiques de santé mentale** bien identifiées sur le territoire, avec une peur du regard extérieur au sein des familles
  - Certains jeunes, de fait, n'osant pas demander de l'aide et des situations prise en charge tardivement. En parallèle, certaines familles dans le déni de la situation
  - Une offre d'accompagnement relativement pauvre sur le territoire avec une saturation du CMP et CMPP et des délais d'attente longs
  - La présence d'un Point Ecoute Jeunes à Cruseilles une demi-journée une semaine sur deux et une fréquentation par environ 4-5 jeunes lors de chaque permanence, en hausse

#### LES ENJEUX

- Le renforcement des échanges entre les structures périscolaires
- La réflexion sur le développement de l'offre périscolaire et extrascolaire sur les communes moins dotées
- L'accompagnement des jeunes vers le logement autonome
- Le développement d'actions dans le domaine de la prévention chez les jeunes

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLOW

## SYNTHÈSE - ENFANCE - JEUNESSE



### Ce que disent les habitants (1/3)

304 répondants ont des enfants ayant entre 4 et 11 ans

- Parmi les répondants parents d'enfants âgés entre 4 et 11 ans, une large majorité déclarant que leurs enfants fréquentent l'accueil périscolaire de leur commune (87%)
  - Plus de la moitié indiquant que leurs enfants fréquentent l'accueil de loisirs durant les vacances (51%)
  - 25% déclarant que leurs enfants fréquentent l'accueil extrascolaire de leur commune
  - Parmi les réponses Autre, des parents mentionnant ne pas avoir d'accueil extrascolaire dans leur commune de résidence (Allonzier, Andilly) et rencontrer des difficultés avec la cantine

*« Nous n'avons pas d'accueil extra-scolaire donc j'ai pris un 80% pour m'occuper des enfants »*

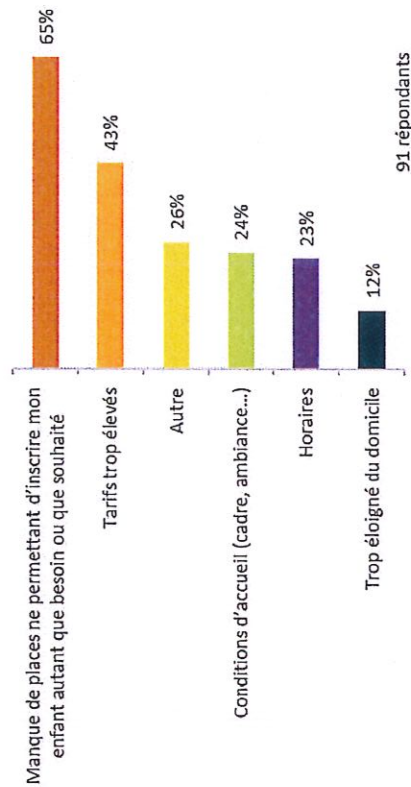
- 66% des parents répondants (soit 177 personnes) se déclarant satisfaits de leur mode d'accueil

- Des parents répondants insatisfaits habitant principalement à Allonzier-la-Caille (21 personnes), Copponex (14 personnes) et Cruseilles (10 personnes)
- Les parents insatisfaits évoquent comme principales causes le manque de places (65%) et les tarifs (43%)

- Parmi les réponses Autre, des parents mentionnant un manque de diversité d'animations et d'activités, le manque de personnel qualifié pour l'aide aux devoirs, le manque de créneaux en période de vacances

*« Le manque d'activités proposées pour les enfants sur le temps de restauration : les enfants qui sont justes surveillés et du coup manque clairement d'animation! »*

### Si vous n'êtes pas satisfait, pourquoi ?



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





## SYNTHÈSE - ENFANCE - JEUNESSE

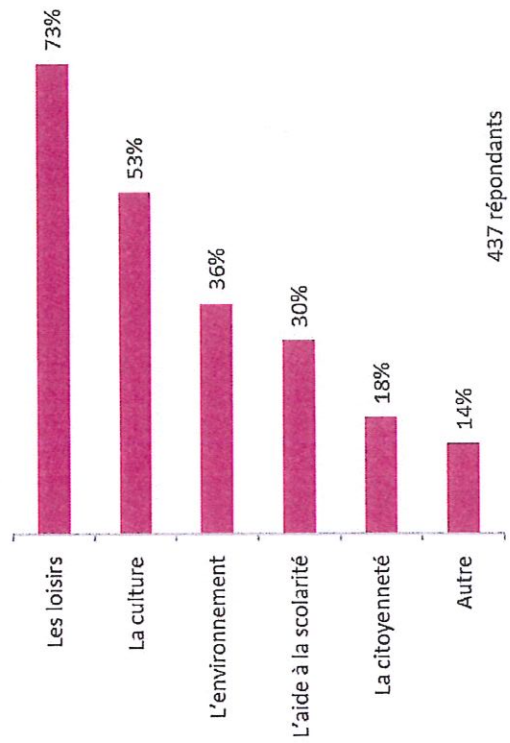
### Ce que disent les habitants (2/3)

- Parmi les répondants parents d'enfants âgés entre 4 et 11 ans, une large **Pour 73% des parents, les loisirs est le sujet principal** à investir par la Communauté de Communes
  - Également, la culture (53%) et l'environnement (36%), et l'aide à la scolarité, parmi les thématiques privilégiées pour les enfants de 3 à 11 ans
  - Parmi les réponses Autre, des parents mentionnant l'offre en centre de loisirs, la mobilité (pistes cyclables, prévention et sécurité routière, transports en commun), les services périscolaires pendant les vacances

« Un centre de loisir plus adapté /développé pour les mercredis et vacances »

« Une piste cyclable sur lequel ils puissent apprendre le vélo et se déplacer en toute sécurité »

### A votre avis, sur quels sujets la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pourrait investir en priorité pour les enfants de 3 à 11 ans ?



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLOWS





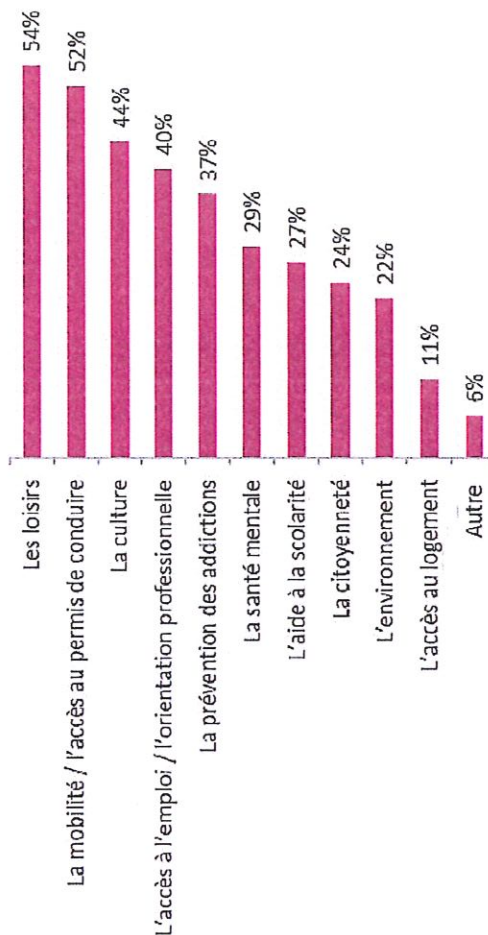
## SYNTHÈSE - ENFANCE - JEUNESSE

### Ce que disent les habitants (3/3)

213 répondants ont des enfants ayant plus de 11 ans

- Les axes à **développer davantage** sur le territoire pour les jeunes de plus de 11 ans selon les parents sont : **faciliter les déplacements et la mobilité** (83%), **développer l'offre de loisirs** (59%), **l'accompagnement à l'insertion professionnelle** (38%) et **développer des actions de prévention** (écrans, santé) (36%)
  - La santé mentale (18%) et le logement autonome (12%) des sujets moins prioritaires pour les parents répondants

**A votre avis, sur quels sujets la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pourrait investir en priorité pour les jeunes de 11 à 18 ans ?**



343 répondants

- Pour 54% des parents répondants (soit 231 personnes), **les loisirs sont des sujets prioritaires** à investir par la Communauté de Communes
  - La mobilité et l'accès au permis de conduire, sont également des sujets à investir pour 52% des parents d'enfants de plus de 11 ans (soit 219 personnes)
  - A noter, la culture (44%), l'insertion professionnelle (40%) et la prévention des addictions (37%) parmi les thématiques privilégiées
  - Parmi les réponses Autre, des parents mentionnant la mise en place d'actions de prévention contre le harcèlement, des lieux de rencontres et des activités de sociabilisation

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

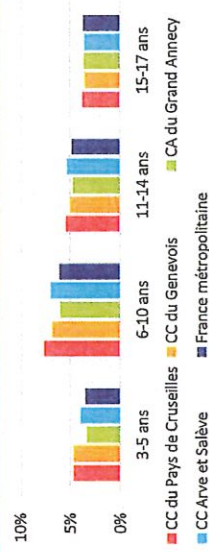
5075

## 3.1 LES 3-17 ANS - DÉMOGRAPHIE ET SCOLARISATION



Quelle est la part d'enfants et d'adolescents dans le territoire ?  
Où sont-ils scolarisés ?

### Part des 3-17 ans au sein de la population



Part des 3-17 ans dans la pop : 22%

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 4,7% pour la CC du Pays de Cruseilles, contre 3,5% pour la France métropolitaine.



### L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La France compte 2,6 millions de places d'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 12 ans, soit près de 39 places pour 100 élèves\*. Ces chiffres reflètent l'impact de la réforme des rythmes éducatifs menée entre 2013 et 2016.

\* INJEP, 2016

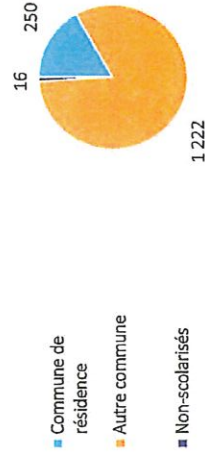
### Évolution des 3-17 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
3-5 ans	549	702	756	+38%
6-10 ans	971	1 032	1 241	+28%
11-14 ans	737	847	883	+20%
15-17 ans	510	570	605	+19%
TOTAL	2 766	3 152	3 485	+26%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 3-5 ans est passé de 549 à 756, soit une évolution de +38% pour la CC du Pays de Cruseilles.

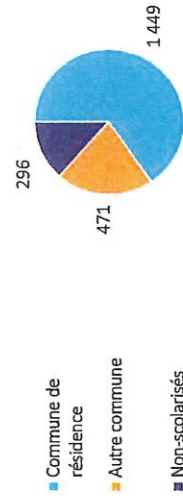
### Lieu de scolarisation des 11-17 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, 1 222 enfants de 11-17 ans de l'EPCI étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

### Lieu de scolarisation des 2-10 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, 1 449 enfants de 2-10 ans de l'EPCI étaient scolarisés dans leur commune de résidence.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 3.2 LES 18-29 ANS - DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENT



Les jeunes partent-ils ailleurs pour leurs études/formations ou leur 1<sup>er</sup> emploi ? Vivent-ils toujours chez leurs parents ?



### LOGEMENT DES JEUNES ET AUTONOMIE

En lien avec l'augmentation du chômage, le rallongement des études et la croissance des prix des logements, le nombre de jeunes adultes vivant chez leurs parents a augmenté depuis le début des années 2000.

Le parcours vers l'indépendance est également plus sinueux qu'auparavant. Un jeune peut ainsi connaître plusieurs périodes d'aller-retours dans le logement parental, pour diverses raisons : fin d'un cycle d'études, séparation amoureuse, difficultés financières et/ou perte d'un emploi. En 2021, 58% des jeunes vivent principalement chez leurs parents, et 42% vivent dans un logement indépendant. Les jeunes hommes sont, par ailleurs, plus nombreux que les jeunes femmes à vivre chez leurs parents (49%, contre 42%)\*. Suite à la crise sanitaire, 1/4 des jeunes sont retournés au domicile de leurs parents.

\* Baromètre DIEPVA, 2021

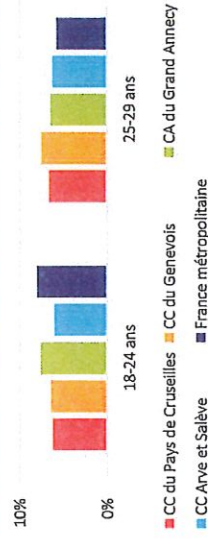
### Évolution des 18-29 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
18-24 ans	838	998	1 008	+20%
25-29 ans	377	463	533	+41%
TOTAL	1 215	1 460	1 541	+27%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 18-24 ans de l'EPCI est passé de 838 à 1 008 soit une évolution de +20%.

### Part des 18-29 ans au sein de la population

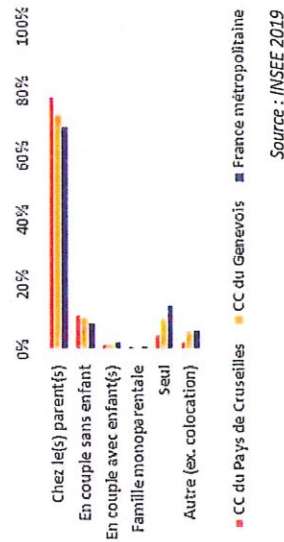


Source : INSEE 2019

### Part des 18-29 ans dans la pop : 13%

En 2019, la part des 25-29 ans au sein de la population était de 6,6% pour la CC du Pays de Cruselles, contre 5,8% pour la France métropolitaine.

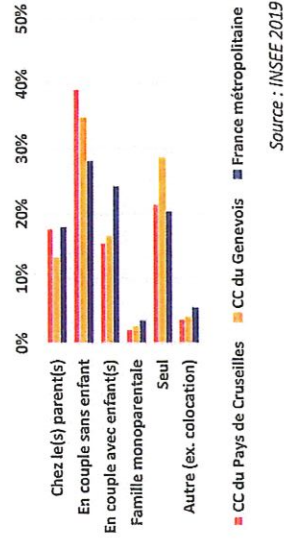
### Mode de cohabitation des 15-24 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, 5% des 15-24 ans de l'EPCI vivaient seuls, contre 16% pour la CA du Grand Anney.

### Mode de cohabitation des 25-29 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, 22% des 25-29 ans de l'EPCI vivaient seuls, contre 21% pour la CA du Grand Anney.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

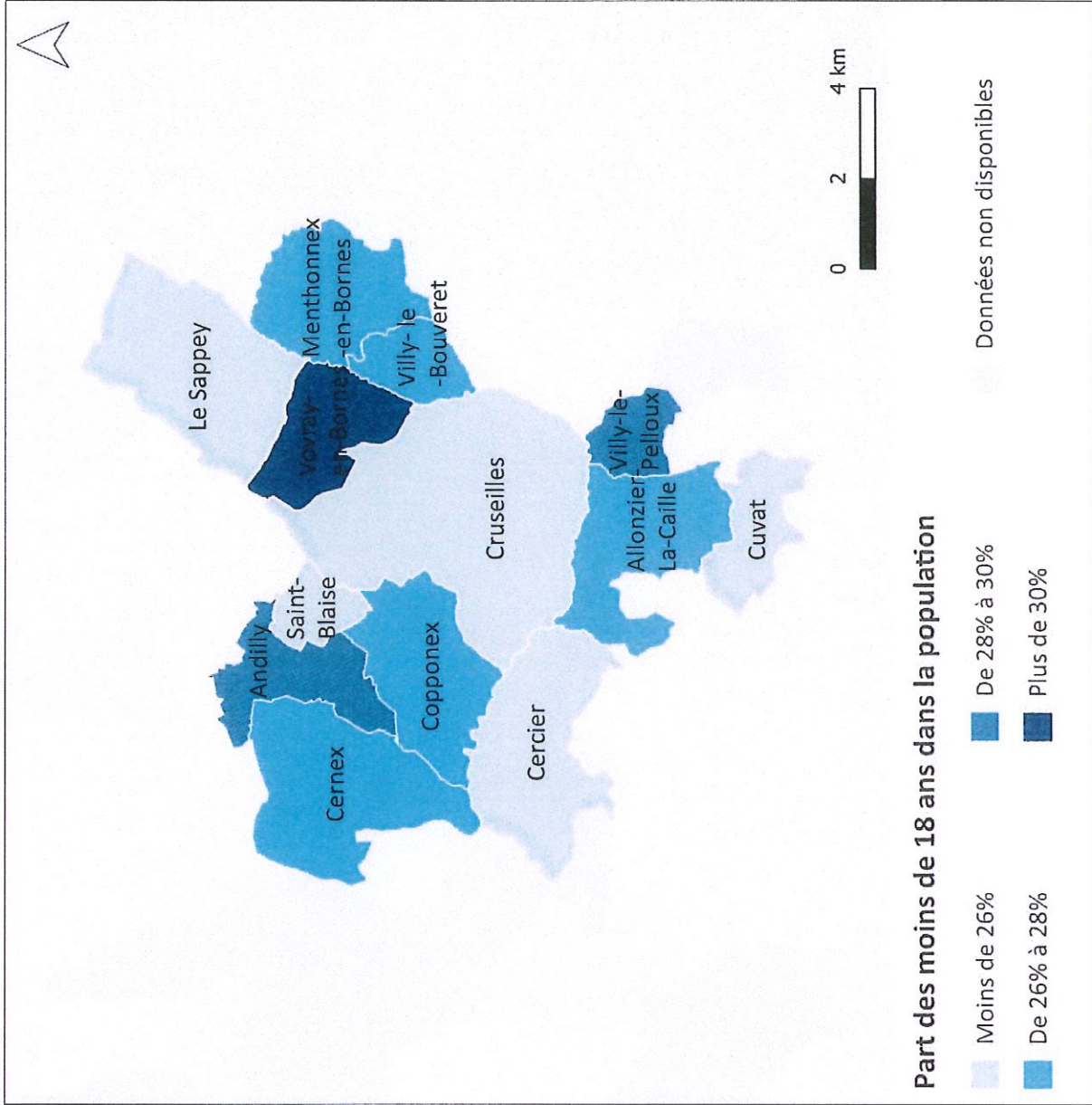
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part des moins de 18 ans dans la population ?



Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

### 3.3 LES JEUNES FACE À L'EMPLOI



Les jeunes du territoire ont-ils plutôt un profil étudiant ou jeune actif ? Quelle est la part des jeunes en situation de précarité (chômage, instabilité de l'emploi...)?



#### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

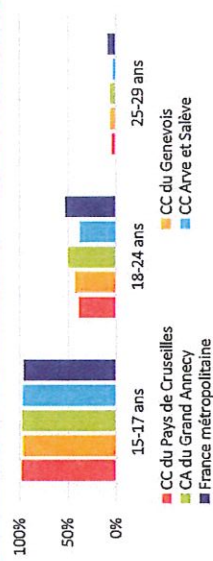
- Le **taux de scolarisation** par tranche d'âge est un indicateur des difficultés des jeunes dans un territoire :
- Faible taux de scolarisation des 15-17 ans = potentiel décrochage scolaire au collège/lycée
  - Faible taux de scolarisation des 18-24 ans = probables difficultés d'accès aux études supérieures et/ou formation au sens large
- A noter que les « scolarisés » sont les élèves, étudiants et apprentis.



#### LES JEUNES ET LES TEMPS PARTIELS

39% des jeunes de 18-29 ans cherchent avant tout un bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle dans leur travail\*. Certains optent pour des temps partiels pour aller dans ce sens !  
\* *Sondage OpinionWay 2017*

#### Scolarisation des 15-29 ans



**Nb d'élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (15-64 ans) : 780**

Source : INSEE 2019

En 2019, 39% des 18-24 ans de l'EPCI étaient scolarisés, contre 37% pour la CC Arve et Salève.

#### Les 20-24 ans en CDI ou titulaires de la fonction publique

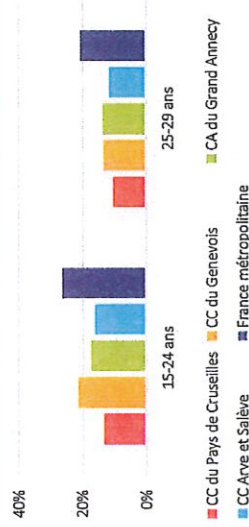


**Nb de 20-24 ans occupant un emploi stable : 313**

Source : INSEE 2019

En 2019, 59% des 20-24 ans salariés de l'EPCI occupent un emploi stable (CDI ou titulaires de la fonction publique).

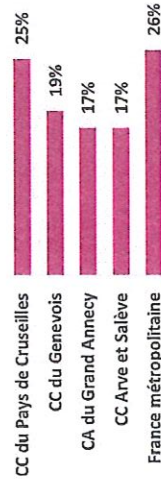
#### Les chômeurs de 15-29 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, la CC du Pays de Cruseilles enregistrait un taux de chômage de 13% pour les 15-24 ans, alors que ce chiffre était de 17% pour la CA du Grand Anney.

#### Les 20-24 ans salariés à temps partiel



**Nb de 20-24 ans à temps partiel : 132**

Source : INSEE 2019

En 2019, 25% des 20-24 ans salariés de l'EPCI travaillaient à temps partiel, contre 17% pour la CA du Grand Anney.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



# 4. FAMILLES

Familles et ménages



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



[Revenir au sommaire](#)

# SYNTHÈSE - FAMILLES ET PARENTALITÉ



## Ce que disent les chiffres

- Une **part importante de couples avec enfant(s)** : 37% des ménages de la CC contre 25 % en France
  - Une proportion plus importante que celle des couples sans enfants qui représentent 26% des ménages
  - Un constat cependant très variable selon les communes de l'EPCI (carte p.39)
  - Un **nombre de couples avec enfants en hausse**, un constat inverse à la tendance nationale : +30% dans la CCPC contre - 2% en France. Une situation toutefois similaire dans la CC du Genevois avec une hausse de 35% pour la CC du Genevois et, dans une moindre mesure, +9% dans la CC Arve et Salève et +8% dans la CA du Grand Annecy
  - Également, un **nombre d'enfants par famille peu élevé** et similaire à la tendance nationale (7% de familles avec 3 enfants ou plus)
- Une **part de familles monoparentales plus faible qu'ailleurs** : 11% dans la CCPC, soit 544 familles en 2019, contre 16% en France et entre 15 et 17% dans les EPCI de comparaison
  - Le nombre de familles monoparentales observant une hausse similaire au reste du territoire national : + 25% dans l'EPCI. Une augmentation toutefois moindre comparée aux EPCI de comparaison : +71% dans la CC du Genevois et +46% dans la CC Arve et Salève

## Ce que disent les acteurs

- Un **lieu d'accueil parents-enfants** porté par la CCPC le mercredi matin avec un accueil des familles avec des enfants âgés de 2 mois à 6 ans
  - Une hausse de la tranche d'âge maximum (auparavant 3 ans) afin de faciliter la participation des familles avec plusieurs enfants
  - Un lieu important, notamment pour les familles arrivant dans la région, souvent isolées et avec, dans de nombreux cas, un conjoint travaillant en Suisse avec des plages horaires larges
  - Environ 35 familles participant à ces temps d'échanges chaque année, de manière plus ou moins régulière
- Une hausse des situations de **violences intrafamiliales** recensées sur le territoire. Des acteurs identifiant plusieurs facteurs à lier à cette cause : un climat général complexe (crise sanitaire, difficultés économiques...) et, en parallèle, des situations complexes lors de séparations, notamment lorsqu'un des deux membres du couple est frontalier, occasionnant des pertes financières importantes et pouvant freiner les séparations. Également, une libération de la parole s'observant à différentes échelles et des situations parfois plus visibles

- Le manque de logements d'urgence sur le territoire, en lien avec un coût de l'immobilier très élevé, rendant souvent complexe, voir tardif, le départ d'un membre de la famille en cas de violences intrafamiliales

## LES ENJEUX

- Poursuivre l'accompagnement des familles sur le territoire, notamment les nouveaux arrivants
- Faciliter la détection des situations de violences intrafamiliales, à travers la formation des acteurs
- Développer l'offre de logements d'urgence

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



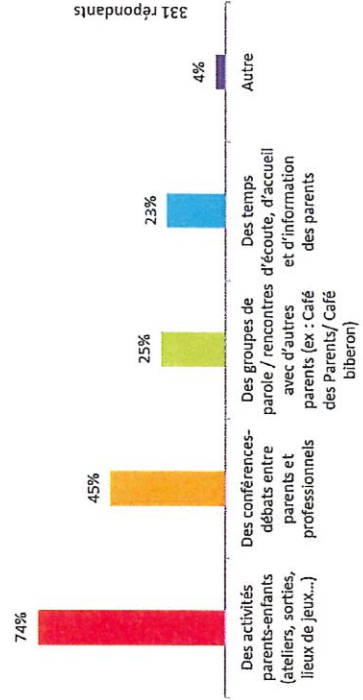
## SYNTHÈSE - FAMILLES ET PARENTALITÉ

### Ce que disent les habitants

500 répondants indiquant avoir des enfants à leur domicile

- **L'entourage (familles, amis) est le premier interlocuteur** vers lequel s'orientent les personnes si elles rencontrent des difficultés dans leur rôle de parent : pour 74% des répondants ayant des enfants, soit 344 personnes, il s'agit de **l'interlocuteur privilégié**
  - 64% des répondants indiquant se tourner vers le personnel médical (médecin, pédiatre, psychologue) en cas de difficultés
  - 40% trouvent leurs réponses sur internet et dans les livres et 15% se tournent vers l'école
  - 10% se tournent vers les professionnels de la petite enfance
  - Seulement 6% des répondants ne savent pas comment faire, soit 26 parents
  - Les services du Département, les associations et les professionnels des accueils de loisirs, des acteurs peu identifiés comme interlocuteurs en cas de difficultés
- Un intérêt des parents pour des **actions de soutien à la parentalité**
  - Une large majorité de répondants déclarant être intéressés par des activités parents-enfants (74%) dont principalement des parents d'enfants âgés de 4 à 11 ans mais aussi des parents d'enfants de moins de 3 ans
  - Une part importante de répondants déclarant être intéressés par des conférences débats entre parents et professionnels (45%) dont une majorité de parents d'enfants de plus de 18 ans
  - 25% répondants déclarant être intéressés par des groupes de parole/rencontres avec d'autre parents dont une majorité de parents d'enfants de moins de 3 ans
  - 23% répondants déclarant être intéressés par des temps d'écoute et d'information des parents dont une majorité de parents d'enfants de moins de 3 ans

Êtes-vous / Seriez-vous intéressé par :



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

SLO

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



# FAMILLES ET MÉNAGES (1/2)



Le territoire accueille-t-il beaucoup de personnes seules ?  
 De couples avec enfants ?  
 De familles monoparentales ?  
 Les familles nombreuses sont-elles fortement représentées ?  
 Se marie-t-on plus qu'ailleurs ?

## LA DÉFINITION

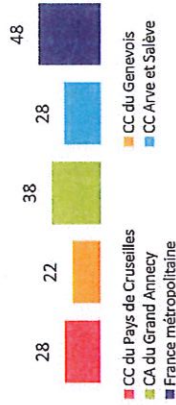
Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Ménage :

- = Personne seule
  - = Plusieurs personnes sans famille (par exemple colocataires)
  - = Famille (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale)
- Famille (selon l'INSEE)
- = Couples sans enfants
  - + Couples avec enfants
  - + Familles monoparentales
- Famille sans enfants (selon l'INSEE)
- = Familles qui n'ont pas eu d'enfant
  - + Familles dont les enfants sont partis
  - + Familles dont les enfants > à 25 ans

Cf. schéma du glossaire illustré en fin de document

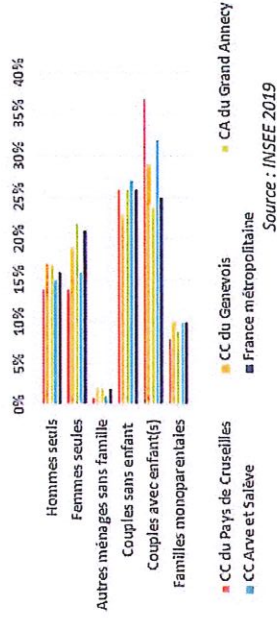
## Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages



Source : CAF, 2020 et INSEE 2019

En 2020, la CC du Pays de Cruseilles comptabilisait 28 foyers allocataires CAF pour 100 ménages, contre 38 pour la CA du Grand Anney.

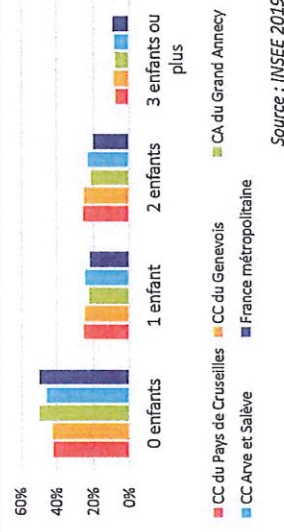
## Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2019

En 2019, les hommes seuls représentaient 14% du total des ménages de l'EPCI, contre 16% pour la France métropolitaine.

## Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, 7% des familles de l'EPCI avaient 3 enfants ou plus, contre 7% pour la CA du Grand Anney.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

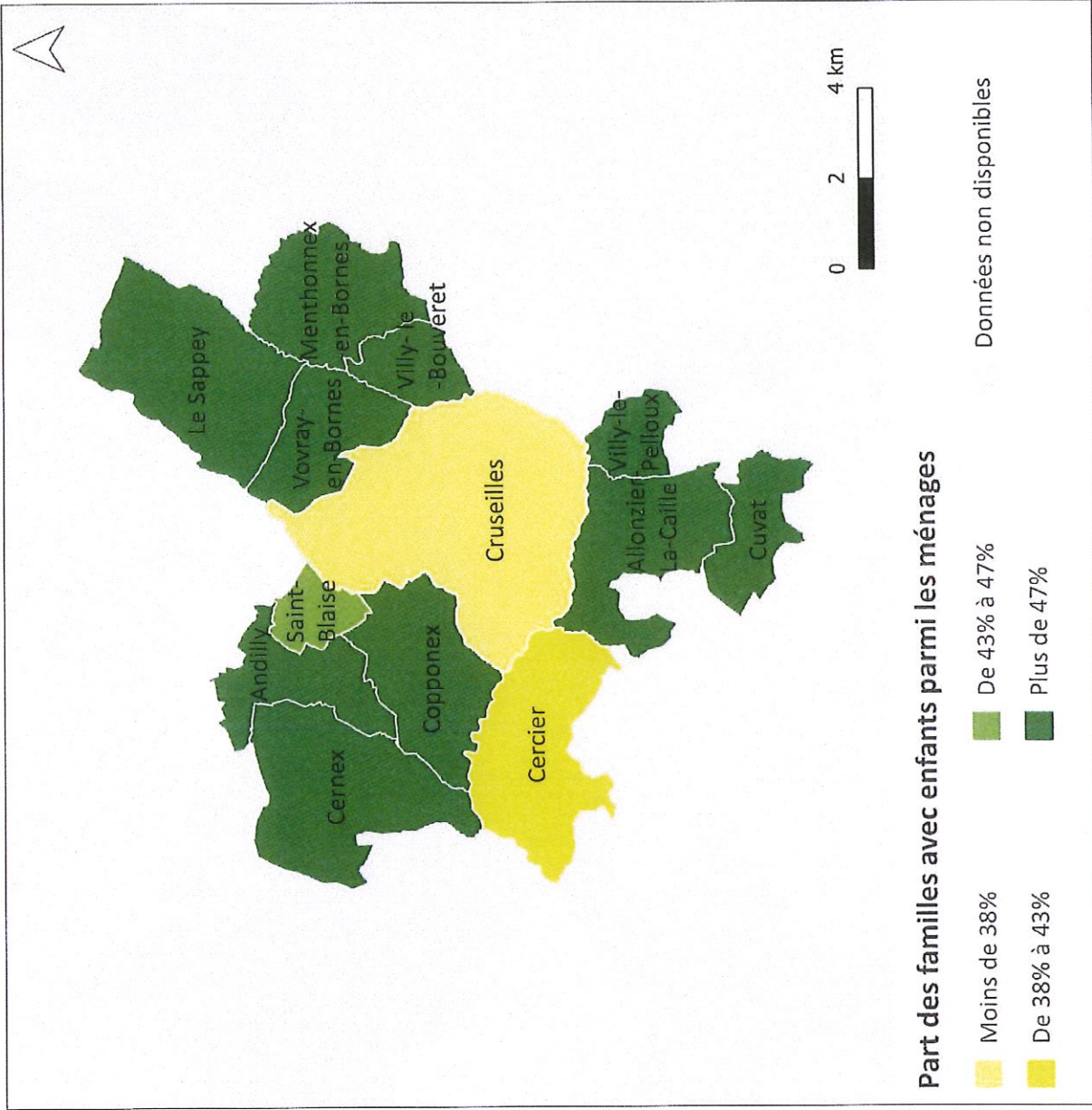
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part des familles avec des enfants à charge ?



Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

SLOW

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

# FAMILLES ET MÉNAGES (2/2)



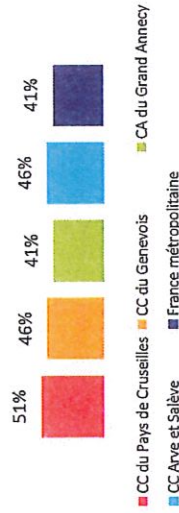
Le profil des familles a-t-il changé ? La population est-elle plus familiale qu'ailleurs ? Ou plus étudiante ? Plus senior ?

## LA MONOPARENTALITÉ

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses en France. Cette situation est une cause de pauvreté des ménages. Ces familles ont été d'ailleurs en première ligne de la crise sanitaire du fait de pertes de revenus, de difficulté pour la garde d'enfants ...

Toutefois, les parents seuls reforment souvent un couple avant le départ des enfants du domicile.

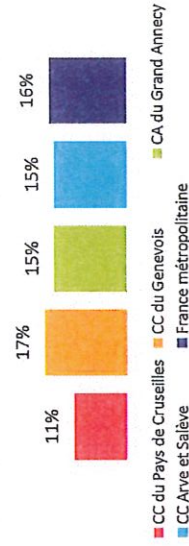
### Les couples avec enfants à charge - Démographie



Source : INSEE 2019

En 2019, les couples avec enfants représentaient 51% des familles de l'EPCI, contre 41% pour la France métropolitaine.

### Les familles monoparentales avec enfant à charge - Démographie



Nb de femmes monoparentales : 424  
Nb d'hommes monoparentaux : 120

Source : INSEE 2019

En 2019, les familles monoparentales représentaient 11% des familles de l'EPCI, contre 16% pour la France métropolitaine.

### Les couples avec enfants à charge - Évolution

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
CC du Pays de Crussilles	1 887	2 190	2 451	+30%
CC du Genevois	4 572	5 528	6 179	+35%
CA du Grand Annecy	21 655	22 903	23 454	+8%
CC Arve et Salève	2 486	2 612	2 703	+9%
France métropolitaine	7 502 646	7 449 539	7 369 340	-2%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, les couples avec enfants de l'EPCI sont passés de 1 887 à 2 451, ce qui correspond à une évolution de +30%.

### Les familles monoparentales avec enfant à charge - Évolution

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
CC du Pays de Crussilles	435	496	544	+25%
CC du Genevois	1 318	1 648	2 260	+71%
CA du Grand Annecy	6 486	7 497	8 499	+31%
CC Arve et Salève	581	722	851	+46%
France métropolitaine	2 303 503	2 534 339	2 849 745	+24%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, les familles monoparentales de l'EPCI sont passées de 435 à 544, ce qui correspond à une évolution de +25%.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

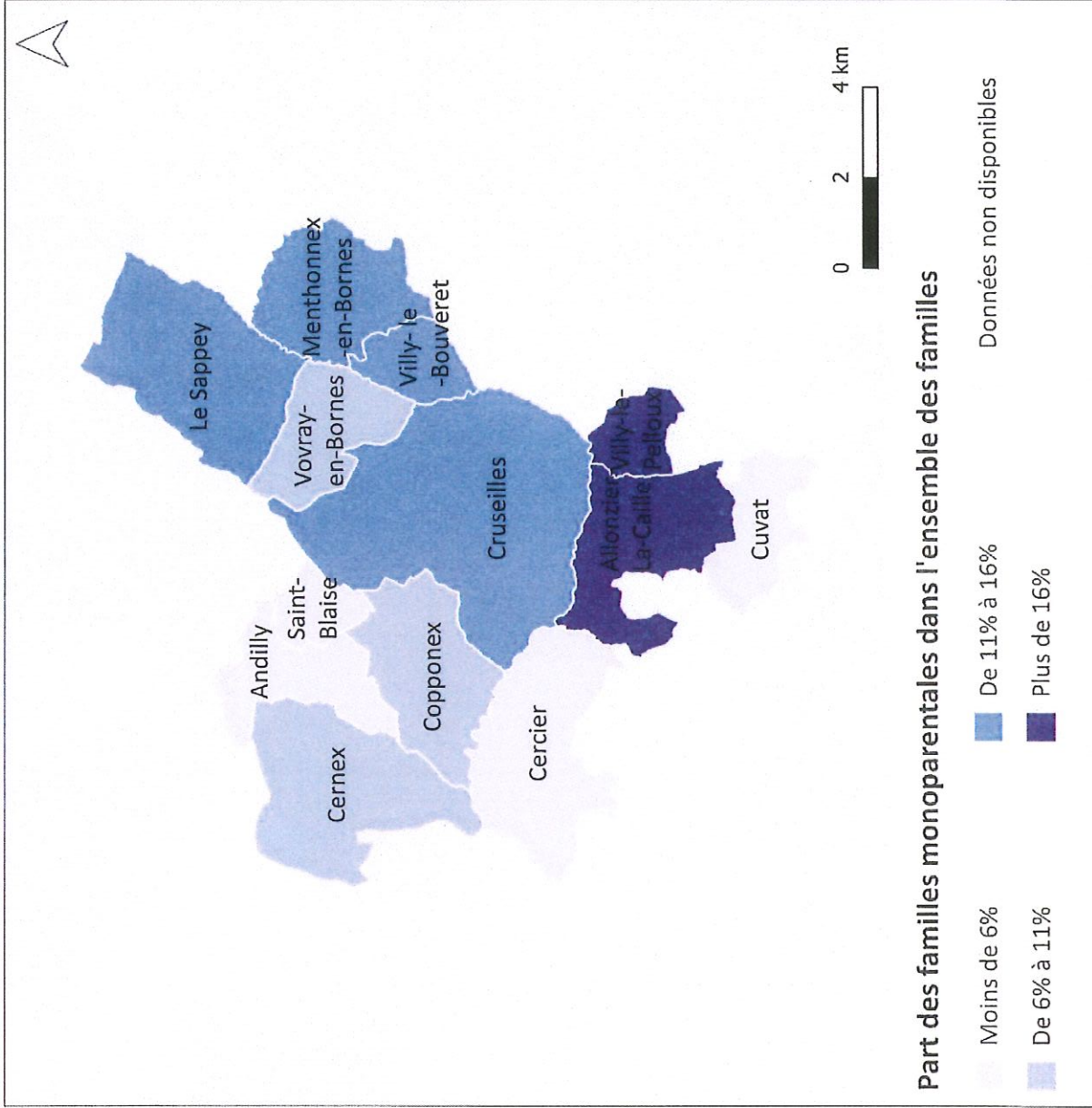


ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part des familles monoparentales dans la population ?



Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





## 5. SÉNIORS

5.1 Démographie

5.2 Fragilité et isolement

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



[Revenir au sommaire](#)

## SYNTHÈSE - SENIORS

### Ce que disent les chiffres (1/2)

- Une **part de seniors moins élevée qu'à l'échelle nationale** : 17% de la population âgée de plus de 60 ans dans la CCPC contre 27 % en France. Une situation semblable dans la CC du Genevois (16%), mais une population plus vieillissante dans la CC Arve et Salève (21%) et dans la CA du Grand Annecy (25%)
  - Un nombre faible de seniors de plus de 90 ans : 92 personnes en 2019
  - A noter toutefois, la **part de seniors les plus âgés en très forte augmentation** : +43% de 75 ans et plus entre 2009 et 2019 contre +12% au niveau national
- Des **seniors de 75 ans et plus notamment plus présents dans le centre et à l'ouest** du territoire, à Cruseilles, Cernex, Cercier et Vovray-en-Bornes (cf. carte p. 47), impliquant des enjeux marqués liés au grand âge (isolement, adaptation du logement, accès à des structures d'hébergement spécialisé ou offre de maintien à domicile, accès aux soins...)
- Un **potentiel isolement des seniors moindre** par rapport aux moyennes locales et nationale :
  - 36% des seniors vivant seuls, une part inférieure comparée aux autres territoires (41% dans la CC du Genevois et 42% en France Métropolitaine)
  - Mais une augmentation importante de cette part (+83 % entre 2009 et 2019) et **plus rapide** que dans le reste du département (+40% dans la CC du Genevois et +33% dans la CC Arve et Salève)
- Un accès aux soins relativement satisfaisant malgré avec une **part de seniors de plus de 55 ans sans médecin traitant légèrement plus élevée qu'à l'échelle nationale** (4% contre 3% en France Métropolitaine)
  - Une part supérieure de seniors sans médecin traitant dans les autres territoires de comparaison (10% dans la CC du Genevois et 5% dans la CC Arve et Salève)

### Inscrit dans le projet de territoire !

« *Même s'il reste moindre qu'aillleurs, le vieillissement de la population impacte celle-ci, alors qu'il y a sur le territoire peu de solutions d'accueil et d'accompagnement pour les aînés, hormis un Ehpad sur Cruseilles. Une offre de santé qui s'est améliorée dans les dernières années : maison de santé sur Cruseilles, pôle médical sur Allonzier la Caille, mais toujours de la tension sur l'accès aux professionnels de santé. Un diagnostic social à finaliser pour établir un plan d'actions et permettre de réaliser des actions opérationnelles au cours de ce mandat »*

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SYNTHÈSE - SENIORS

### Ce que disent les chiffres (2/2)

- **Des seniors moins précaires** qu'à l'échelle nationale avec une part moins importante de seniors exonérés de la Contribution Sociale Généralisée (*vivant avec moins de 11 306 €/an pour une personne seule et 17 343 €/an pour un couple*) : 15% des seniors exonérés dans la CCPC, représentant 268 foyers en 2021. Une situation proche de celle dans la CC Arve et Salève (16%) et la CA du Grand Annecy (15%) mais plus éloignée de celle dans la CC du Genevois (19%)

### Ce que disent les acteurs (1/2)

- La présence d'un **SSIAD** agréé pour 65 places (60 seniors et 5 personnes en situation de handicap) couvrant le territoire de la CCPC, et au-delà. Une **prise en charge aujourd'hui réduite** (38 personnes au 6 avril 2023) en raison de difficultés de recrutement, empêchant de répondre à toutes les demandes. Des difficultés de recrutement liées à plusieurs facteurs :
  - Une concurrence avec les emplois en Suisse ou avec les aides à domicile indépendantes
  - Des métiers aux horaires « hachés » avec des besoins principalement le matin et le soir et, en parallèle des possibilités d'emploi en continu au sein d'établissements de type EHPAD
  - Un coût de la vie élevé limitant les possibilités d'installation sur le territoire ou de maintien en cas d'évènement spécifique comme les séparations
- Une certaine **coordination entre le SSIAD et le SAAD** (tout deux étant gérés par des ADMR) lorsque cela est nécessaire. Un SAAD avec environ 150 bénéficiaires, une majorité étant des seniors en perte d'autonomie
  - De bonnes relations entre le SAAD et la Communauté de Communes, notamment à travers du prêt de locaux et de matériel
  - Le SAAD et le SIAD, toutes deux structures associatives et dont l'activité est reconnue mais un engagement très lourd pour les bénévoles qui interroge sur la continuité du dispositif pour les années à venir
  - L'ADMR de Cruseilles (gérant le SAAD) également en charge du portage de repas à domicile avec 58 bénéficiaires en 2022, soit environ 8000 repas
- Certains seniors isolés, mais une **solidarité familiale** encore très présente, notamment dans les zones les plus rurales
  - Certaines communes ayant développé des rencontres seniors, pour lutter contre l'isolement notamment « *Avant c'était plutôt des personnes de 80 ans et plus qui fréquentaient ces rencontres mais la population s'est rajeunie* »\*

\* Éléments issus des entretiens avec les acteurs réalisés au printemps 2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## SYNTHÈSE - SENIORS



### Ce que disent les acteurs (2/2)

- Des **difficultés de maintien à domicile** identifiées avec un nombre important de logements non adaptés mais des personnes souhaitant rester chez elles le plus longtemps possible
  - Pour certains, le refus d'aller en EHPAD lié à la crainte que représente cet endroit et, pour d'autres, le coût de cet hébergement identifié comme frein
  - En parallèle, un EHPAD à Cruseilles (80 places) sans places disponibles et avec une liste d'attente importante
  - L'**absence de solution intermédiaire accessible**, entre le logement individuel et l'EHPAD, empêchant l'anticipation pour certains et la facilitation du parcours. Certaines initiatives privées recensées mais pas forcément adaptées aux moyens des seniors du territoire
- Des **difficultés de mobilité**, avec un public seniors pas toujours autonome dans ce domaine, une offre d'accompagnement limitée et un coût des taxis élevés, notamment pour les seniors à revenus limités
  - La mise en place d'un transport à la demande à Cruseilles, pouvant réaliser des trajets aux sein de la commune. Des demandes pour des trajets sur l'ensemble de la CC démontrant un besoin en ce domaine
- L'**accès aux soins**, une problématique sur le territoire, notamment pour les seniors en perte de mobilité avec une diminution du nombre de médecins pratiquant les visites à domicile
- Des acteurs locaux reconnaissant une **coordination entre eux à renforcer**, qui pourrait être travaillée pour améliorer le service apporté en permettant un soutien sur certaines situations « *Lorsqu'une personne âgée est hospitalisée, il n'y a pas forcément de coordination rapide pour son retour à domicile avec l'hôpital et les services mobilisés, alors qu'une anticipation permettrait un meilleur accueil* »\*
- Un enjeu identifié sur la **prise en charge des aidants** avec un nombre limité de ressources sur le territoire et une difficulté importante dans l'identification de ce public. Certaines actions prochainement mises en place par la commune de Cruseilles dans ce domaine

#### LES ENJEUX

- Réfléchir aux possibilités de logements adaptés accessibles pour les seniors
- Développer l'offre de mobilité adaptée aux seniors sur l'ensemble du territoire
- Renforcer la coordination entre acteurs pour faciliter la prise en charge de situations complexes
- Communiquer sur l'offre de soutien aux aidants et réfléchir aux moyens de l'adapter/renforcer en fonction des besoins identifiés

\* *Éléments issus des entretiens avec les acteurs réalisés au printemps 2023*

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SYNTHÈSE - SENIORS

### Ce que disent les habitants

79 répondants ayant indiqué avoir plus de 60 ans

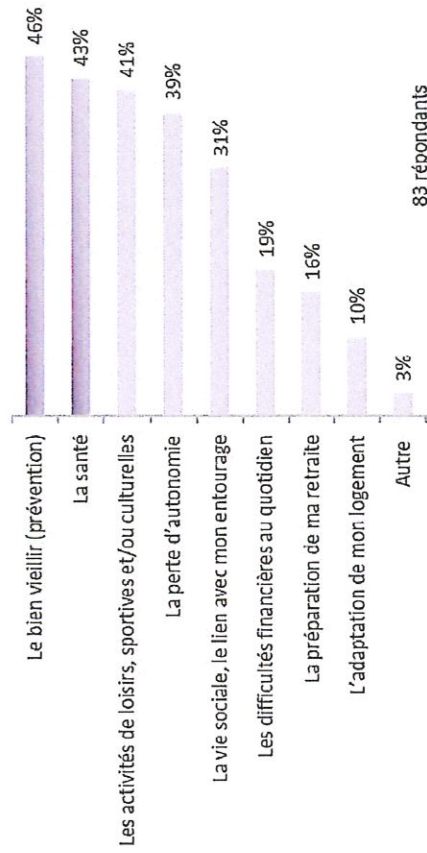
- 46% des répondants seniors sont **préoccupés le bien-vieillir** (32 personnes)
- 43% des répondants seniors sont **préoccupés par la santé** (30 personnes)
- Les activités de loisirs, sportives et culturelles, la perte d'autonomie et la vie sociale ont également des préoccupations pour les seniors répondants
- Parmi les autres préoccupations, des seniors indiquant les nuisances sonores et la mobilité

« Les nuisances sonores et la pollution causées par la circulation croissante de poids lourds dans la traversée de Villy-le-Pelloux »

« Se déplacer facilement, être autonome sans voiture »

- Une majorité de répondants seniors indiquant être intéressés par la création de logements dédiés aux seniors sur le territoire (63% soit 45 personnes)
- Une majorité de répondants seniors indiquant être intéressés par la mise en place d'un service de transport à la demande avec réservation contre une participation financière pour se déplacer sur le territoire ou aux alentours (64%, soit 47 personnes)
- 58% des répondants seniors déclarant être intéressés par la création de logements intergénérationnels sur le territoire

### En tant que senior, quelles sont vos principales préoccupations ?



\*Au regard du faible nombre de répondants sur cette tranche d'âge les réponses ne peuvent pas être considérées comme représentatives. Toutefois, elles ont été traitées car elles ont fait l'objet d'une diffusion avec l'enquête

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 5.1 DÉMOGRAPHIE

Quel vieillissement connaît la population du territoire ? Quelle est la proportion de « jeunes » retraités ?



### Les seniors par âge

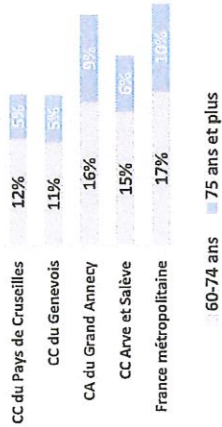


Nb de seniors total : 2 653

Source : INSEE 2019

En 2019, la CC du Pays de Cruseilles accueillait 92 personnes de 90 ans ou plus.

### Les 60 ans et + au sein de la population



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des plus de 75 ans au sein de la population était de 5% pour la CC du Pays de Cruseilles contre 9% pour la CA du Grand Anney.

### Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2009	2014	2019	Évol. 2009-19
CC du Pays de Cruseilles	545	680	778	+43%
CC du Genevois	1 705	2 054	2 447	+44%
CA du Grand Anney	14 800	17 316	19 527	+32%
CC Arve et Salève	1 003	1 095	1 222	+22%
France métropolitaine	5 515 244	5 959 103	6 171 845	+12%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 75 ans et plus de l'EPCI est passé de 545 à 778, soit une évolution de +43%.

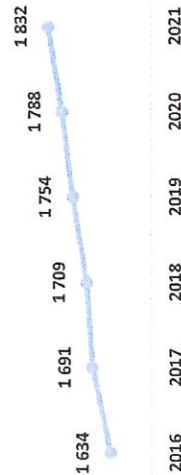
### A PARTIR DE QUAND EST-ON SÉNIORS ?

Le terme « seniors » ou « personnes âgées » ne connaît pas de définition sociologique précise.

Dans l'étude « Les Français et le Bien Vieillir » du groupe Prévoir, à la question « Selon vous, à partir de quel âge devient-on vieux ? », les Français répondent 69 ans en moyenne !

Ce chiffre diffère fortement de l'âge légal de départ à la retraite (62 ans), ou encore de l'âge où il devient possible de demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

### Les retraités du Régime général de la Sécurité sociale de 2016 à 2021



Source : Observatoire des Fragilités, 2013-2021

En 2021, le nombre de retraités du Régime général de la Sécurité sociale pour la CC du Pays de Cruseilles était de 1 832, contre 1 634 en 2016.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

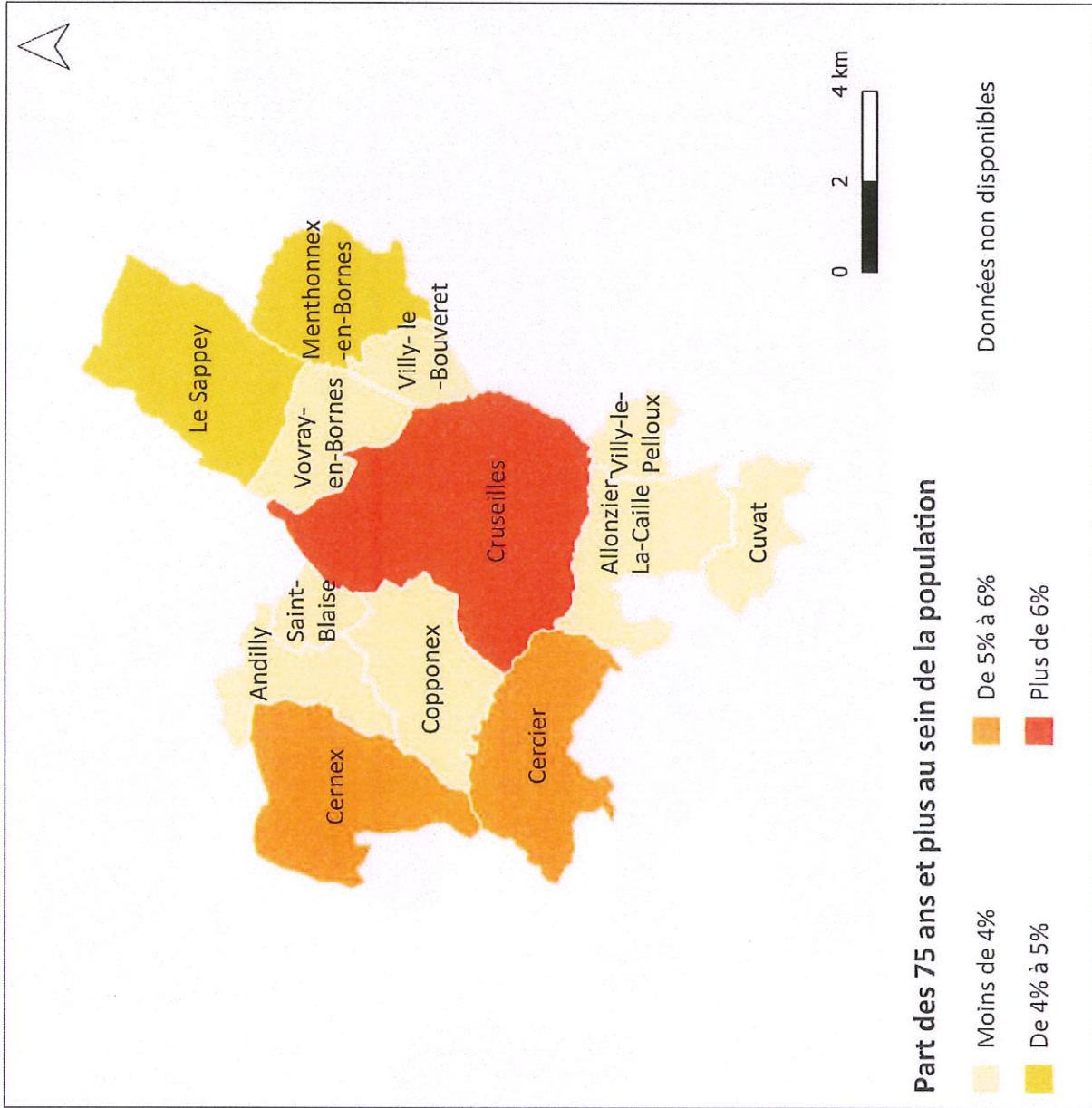
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part des plus de 75 ans dans la population ?



Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 5.2 FRAGILITÉ ET ISOLEMENT

Quelle proportion de séniors fragiles ? Isolés ? Disposant de faibles ressources ?

### LA RÉFORME DES SERVICES À DOMICILE

La réforme des services à domicile présentée dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 pourrait avoir un impact sur l'organisation de l'aide à domicile sur les territoires.

Aujourd'hui, l'aide à domicile est répartie entre le SAAD (aide) et le SSIAD (soins). Avec la réforme, les deux services seront intégrés dans un service unique : le Service Autonomie à Domicile.

### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Une personne est exonérée de la CSG lorsque son revenu est inférieur à 11 306 € par an (ou 17 343 € par an pour un couple).

Les revenus pris en compte sont les suivants : revenus d'activité, de remplacement, du patrimoine, de placement et sommes engagées ou redistribuées par les jeux.

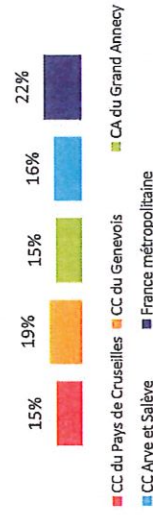
### L'isolement des personnes âgées

	80 ans et + seuls (nb)	80 ans et + seuls (%)	Évol. 2009-19
CC du Pays de Cruseilles	167	36%	+83%
CC du Genevois	602	41%	+40%
CA du Grand Annecy	5 492	44%	+41%
CC Arve et Salève	246	34%	+33%
France métropolitaine	1 701 607	42%	+22%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de personnes de 80 ans et plus qui vivent seules a évolué de +83% pour la CC du Pays de Cruseilles.

### Indicateur clé | Les séniors exonérés de la CSG

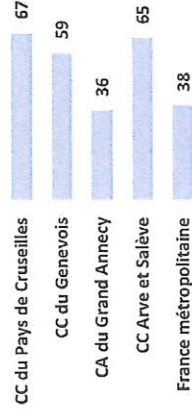


Nb de bénéficiaires exonérés : 268

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 15% des retraités du Régime général de l'EPCI étaient exonérés de la CSG, contre 22% pour la France métropolitaine.

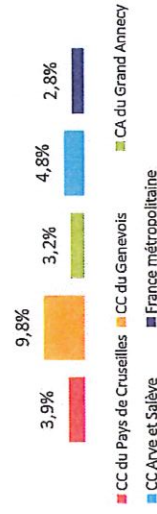
### Nombre d'aidants (55-64 ans) pour un aidé (85 ans et plus)



Source : INSEE 2019

En 2019, la CC du Pays de Cruseilles totalisait 67 personnes de 55-64 ans (potentiellement aidantes) pour 10 personnes de 85 ans ou plus (potentiellement aidées).

### Les bénéficiaires du régime Général de plus de 55 ans sans médecin traitant déclaré



Nb de bénéficiaires de + de 55 ans sans méd. traitant : 141

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 3,9% des plus de 55 ans du Régime général de l'EPCI n'avaient pas déclaré de médecin traitant.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 6. HABITAT ET LOGEMENT



Typologie du parc de logements

7.1 Ancienneté et modes d'occupation

7.2 Confort, vétusté et équipement des logements

7.3 Logements sociaux (si disponible)

7.4 Copropriétés (si disponible)

[Revenir au sommaire](#)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

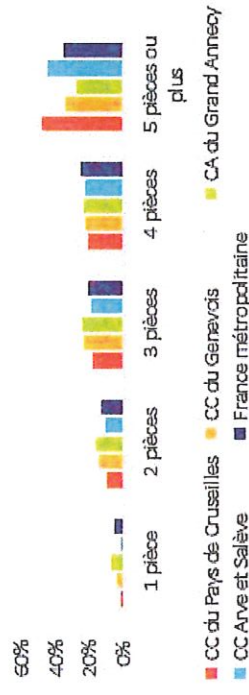
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## SYNTHÈSE - LOGEMENT ET HABITAT

### Ce que disent les chiffres (1/2)

- Un nombre de logements connaissant une augmentation continue depuis une cinquantaine d'années : + 5824 logements depuis 1968
- Un **taux de vacance moins élevé qu'ailleurs et en baisse** pouvant indiquer la présence de logements adaptés aux besoins des ménages mais aussi une plus grande pression sur le marché immobilier : **6,5% de logements vacants en 2019 contre 8% en 2009**
  - A contrario, une stagnation ou une augmentation légère des taux de vacance sur la CC du Genevois ou la CA du Grand Annecy
- Un **parc marqué par la présence de grands logements** avec 48% de 5 pièces ou plus contre 34% dans la CC du Genevois, 28% dans la CA du Grand Annecy et 45% dans la CC Arve et Salève, un facteur d'attractivité pour les familles
  - De fait, une **faible part de logements suroccupés** (3,4%) contre 6,9% dans la CC du Genevois et 10,3% dans la CA du Grand Annecy
  - Un **nombre limité de petits logements** (31% de 1/2/3 pièces) pouvant pourtant correspondre à un type de public comme les seniors ou les familles monoparentales, notamment lors de séparations pouvant rendre complexe leur maintien sur le territoire
- Un **prix moyen de location** au m<sup>2</sup> des logements, sur la période 2015-2019, légèrement moins élevé que dans la CC du Genevois, mais plus élevé que dans la CA du Grand Annecy et la CC Arve et Salève. S'agissant du **prix de vente**, une situation comparable, à l'exception de la CA du Grand Annecy où le prix moyen au mètre carré est le plus élevé de tous les territoires sur la période 2016-2021

### Indicateur clé | Résidences principales\* par nombre de pièces



Source : INSEE 2019

- Des **indicateurs montrant la présence d'un parc récent** mais avec des certaines difficultés de raccordements à la fibre optique
  - Un parc seulement récent avec 79% de résidences principales construites après 1971 (soit après la première réglementation énergétique) et présentant ainsi des performances énergétiques plus qualitatives
  - Une connexion réseau bien moins importante que sur le reste du territoire : **39% de locaux** raccordables à la fibre dans la CCPC en juin 2022 contre 92% dans la CA du Grand Annecy. Une situation toutefois proche de celles observables dans la CC du Genevois et la CC Arve et Salève, pouvant être un frein à l'attractivité du territoire et à l'insertion professionnelle

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## SYNTHÈSE - LOGEMENT ET HABITAT



### Ce que disent les chiffres (2/2)

- Une large majorité de propriétaires parmi les habitants de la Communauté de Communes : 71% de propriétaires contre 58% dans la CC du Genevois et 58% en France métropolitaine
  - Une **ancienneté moyenne d'emménagement** parmi les propriétaires de **17 ans**, légèrement plus faible que dans les autres territoires mais s'expliquant notamment par un développement récent du parc
- Un **taux faible de logements sociaux** (7,5%) et un taux de vacance extrêmement faible (0,9%) limitant l'accès à un parc de logement accessible pour les familles à moyens plus réduits
  - A noter, toutefois, un coût moyen du loyer au mètre carré légèrement plus faible que dans les territoires de comparaison : 6€/m<sup>2</sup> dans la CCPC contre 7€ dans la CC du Genevois et 6,6€ dans la CC Arve et Salève et la CA du Grand Annecy

### Ce que disent les acteurs

- L'habitat, l'un des **enjeux essentiels** identifié sur la Communauté de Communes avec des besoins de la population qui portent sur de l'habitat abordable « **C'est compliqué d'habiter sur le territoire pour une personne seule ou un couple qui travaillent en France, il y a peu d'offres et beaucoup de demandes** »\*
- Une densification importante entraînant une hausse importante de la population, ce qui a également des conséquences dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes, par exemple l'augmentation des effectifs scolaires
- L'absence de **logement d'urgence** sur le territoire, entraînant une complexification des situations, notamment en cas de violences intrafamiliales
- Un projet de renouvellement du Plan Local de l'Habitat (PLH) afin de travailler notamment sur la problématique de l'habitat saisonniers, des jeunes, des séniors et les hébergements d'urgences



### Inscrit dans le projet de territoire !

« La CCPC est le territoire du SCOT d'Annecy qui a connu la plus grosse croissance des logements sur les dernières années. De grosses difficultés d'accès au logement pour les populations à revenus moyens ou modérés, avec des effets induits (certaines populations jeunes obligés de s'expatrier hors du territoire pour se loger...) »

Également, il s'agit d'un territoire où l'on remarque « un marché du logement vraiment tendu »

### LES ENJEUX

- Réfléchir au développement de logements adaptés, notamment pour les jeunes et les seniors (logements intergénérationnels ?)
- Développer l'offre de logement d'urgence

\* *Éléments issus des entretiens avec les acteurs réalisés au printemps 2023*

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SYNTHÈSE - LOGEMENT ET HABITAT

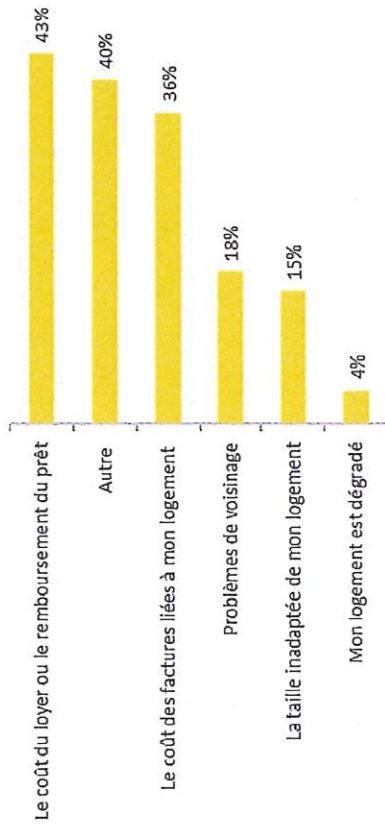
### Ce que disent les habitants

- 17% des répondants à l'enquête indiquant rencontrer des difficultés liées à leur logement, soit 133 personnes
  - Une répartition géographique des répondants proportionnelle au nombre de répondants à l'enquête par commune
- Concernant ces difficultés, une part conséquente (43%) sont liées au coût du loyer ou le remboursement du prêt. En parallèle, le coût des factures liées aux logements est également indiqué comme une difficulté pour 36% des répondants
  - Les difficultés de voisinage et la taille inadaptée du logement, des éléments peu mentionnés comme difficultés principales
  - Parmi les réponses Autres, des problématiques liées à l'absence de la fibre, à l'assainissement des eaux, aux nuisances sonores, et aux freins à l'accession à la propriété du fait des prix immobiliers sont mentionnés par certains répondants

« L'accès au réseau internet et l'accès à l'eau potable lors des périodes de sécheresse »

« Les prix actuels et le fait que nous ne travaillons pas en Suisse ne nous permettent pas de vivre ou investir sur le long terme dans notre région d'origine »

### Nature des difficultés liées au logement :



131 répondants

- Pour faire face à ces difficultés, des répondants mentionnant avoir besoin : **d'aides aux loyers de l'Etat** du fait d'habiter dans une zone frontalière, plus de **logements sociaux** et de **logements plus accessibles pour les personnes travaillant en France**, de **plus d'informations et de suivi**, et de **diminution des charges liées à l'habitat**

« Aide lorsque nous travaillons en France et que l'accès au logement est très difficile avec des loyers très élevé dû à la zone frontalière »

« Baisser le montant des taxes locales et mettre en place une tarification évolutive de l'eau en fonction de la surface habitée »

- o L'accompagnement des habitants face aux difficultés du logement, un axe de travail à poursuivre pour la Communauté de Communes ?

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





## 6.1 TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS

Les constructions ont-elles changé le visage du territoire depuis les années 1960 ? Quels types de logements sont présents ? Sont-ils adaptés ?

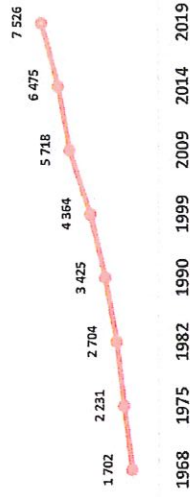
### PLUS DE LOGEMENTS !

Dorénavant, il faut créer plus de logements... pour la même population ! Cette situation s'explique par la multiplication des phénomènes de décohabitation (divorce, mutation professionnelle, départ pour les études), le vieillissement de la population et la nécessité de renouveler un parc vétuste ou obsolète.

### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Un **taux de vacance** élevé est souvent caractéristique d'un enjeu de rénovation du parc de logement, peu adapté à la structure de la population et/ou aux standards actuels. Les logements vacants sont à distinguer des résidences secondaires, comptabilisées à part. À ce jour, en France, environ 3 millions de logements seraient inoccupés soit 8,2% selon l'INSEE en 2021.

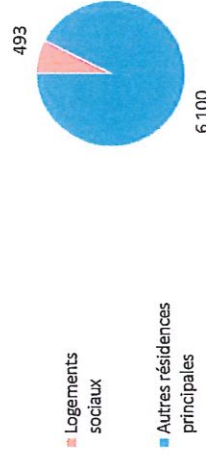
### Évolution du nombre de logements de 1968 à 2019



Source : INSEE RGP 1968 - 2019

En 2019, le nombre de logements de l'EPCI était de 7 526.

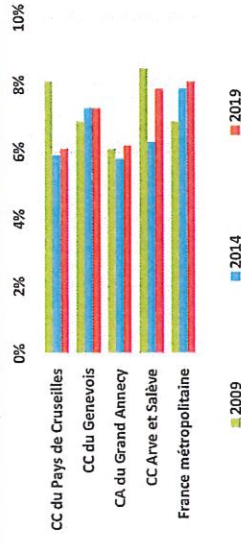
### Part des logements sociaux parmi les résidences principales



Source : RPLS, 2021

En 2021, le nombre de logements sociaux comptabilisés pour la CC du Pays de Cruseilles était de 493, soit 7% des logements.

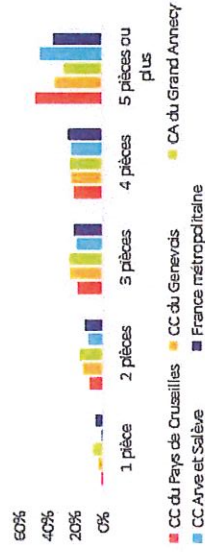
### Taux de vacance\*



Source : INSEE 2019

En 2019, la CC du Pays de Cruseilles avait un taux de vacance de 8,2%. Aucune des communes de l'EPCI n'a instauré de taxe sur les logements vacants.

### Indicateur clé | Résidences principales\* par nombre de pièces



Total maisons : 4 908 ; Total appartements : 2 578

Source : INSEE 2019

En 2019, 48% des logements de l'EPCI avaient 5 pièces ou plus, contre 35% pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 6.2 ANCIENNETÉ ET MODES D'OCCUPATION

Combien de temps les habitants résident-ils dans leur logement ? Quelle part de propriétaires ? De locataires ?

### LA DÉFINITION

**Hébergé à titre gratuit** : personne résidant, à titre gracieux, chez une personne propriétaire ou locataire de son logement qui n'est pas membre de la même famille.

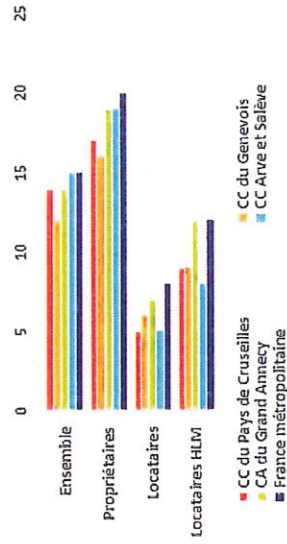
### MÉTHODOLOGIE

Les prédictions de loyers sont calculées à partir des estimations basées sur les données d'annonces parues sur leboncoin, Seloger et pap.fr en 2015-19.

Elles sont réalisées à différentes échelles géographiques :

- à l'échelle communale, pour les communes comptant des annonces de location en quantité suffisante pour établir une estimation
- à l'échelle intercommunale (EPCI)
- à l'échelle d'une maille géographique, c'est à dire une maille constituée d'une ou plusieurs communes dont les loyers sont homogènes. Ces mailles sont construites à partir de plusieurs variables qui caractérisent les logements et les locataires.

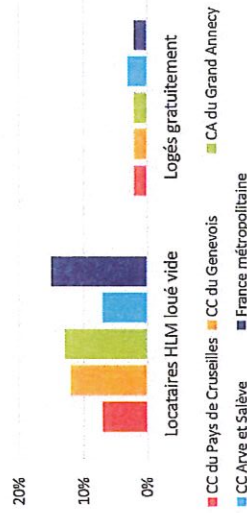
### Ancienneté moyenne d'eménagement (en années)



Source : INSEE 2019

En 2019, les habitants de l'EPCI résidaient dans leur logement actuel depuis en moyenne 14 ans, contre 14 pour la CA du Grand Annecy.

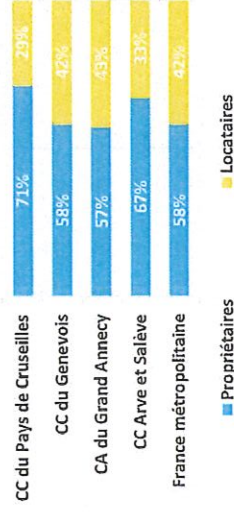
### Locataires HLM\* et hébergés à titre gratuit



Source : INSEE 2019

En 2019, 2% des ménages de l'EPCI étaient hébergés à titre gratuit chez des tiers qui n'étaient pas membres de leur famille.

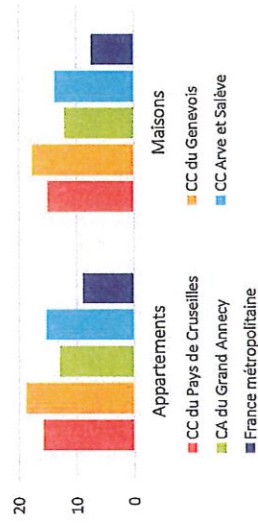
### Indicateur clé | Résidences principales par mode d'occupation



Source : INSEE 2019

En 2019, 71% des habitants étaient propriétaires de leur logement pour la CC du Pays de Cruseilles, contre 58% pour la France métropolitaine.

### Prix de location au m² sur la période 2015-2019



Échelle de prédiction : epci (appart.) - epci (maisons)  
Source : Estimations UMR 1041 CESAER (AgroSup Dijon-INRAE)

Sur la période 2015-2019, le loyer moyen au m² pour la CC du Pays de Cruseilles était de 16,0€ pour les appartements, contre 15,1€ pour les maisons.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

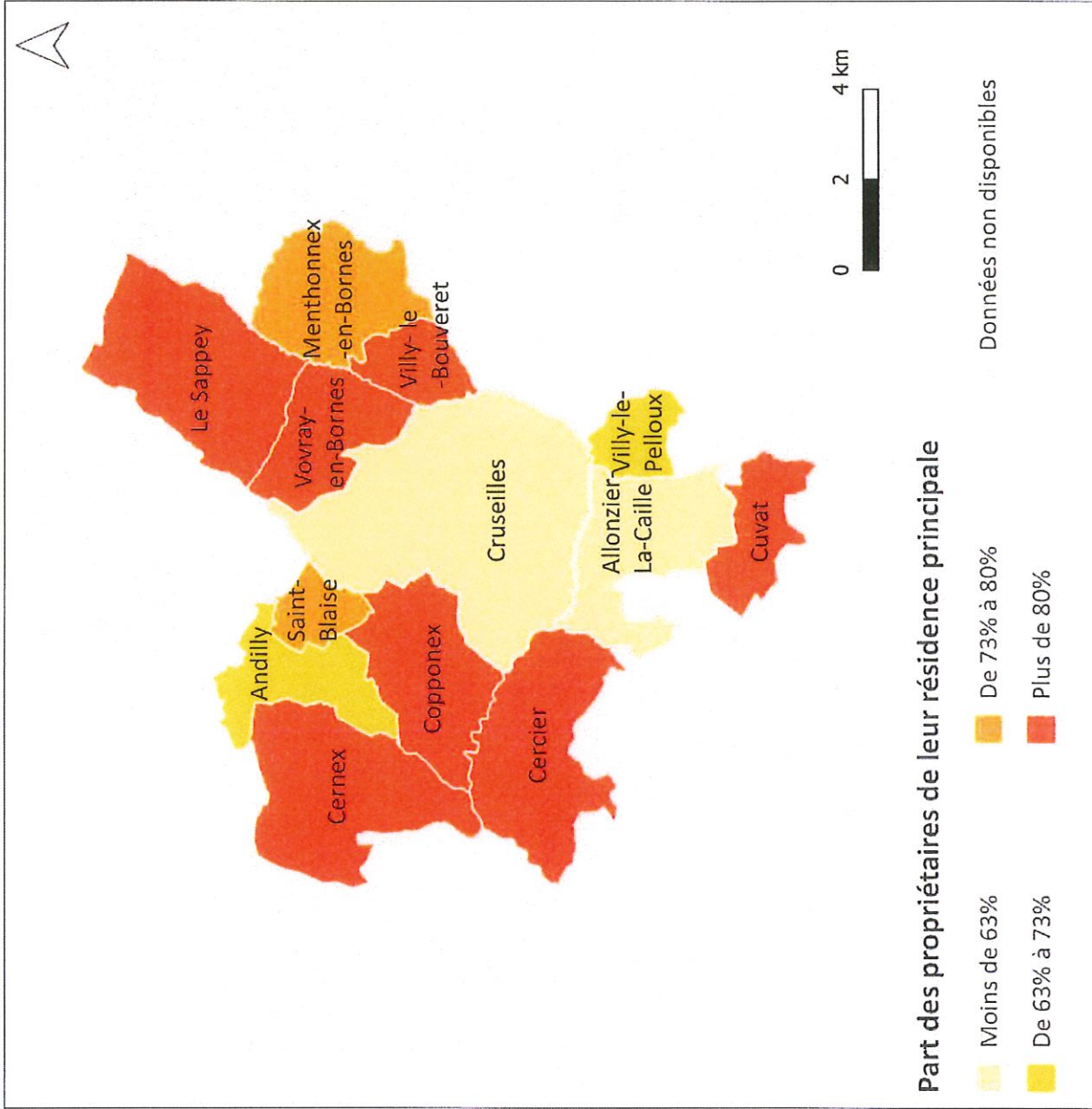
Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part des propriétaires de leur résidence principale ?



Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
 Reçu en préfecture le 25/10/2023  
 Publié le  
 ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 6.3 CONFORT, VÉTUSTÉ ET ÉQUIPEMENTS DES LOGEMENTS



Le parc de logements est-il récent ? Y a-t-il des logements potentiellement vétustes dans le territoire ? Les locaux sont-ils mieux équipés qu'ailleurs ?



### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

#### Risques de logements vétustes

- Part élevée de logements construits avant 1970 (soit avant la première réglementation énergétique)
- Part élevée de logements non équipés d'une baignoire ou d'une douche
- Part élevée de chauffage électrique



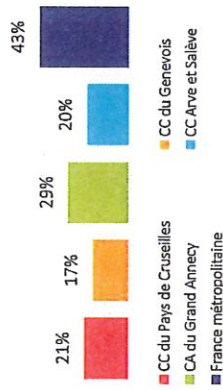
### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

#### Les logements suroccupés

Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », dont le détail est :

- une pièce de séjour pour le ménage
- une pièce pour chaque adulte et pour chaque enfant de plus de 7 ans
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans

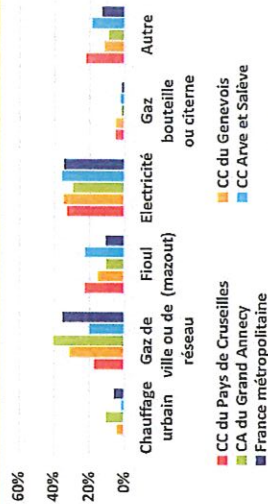
### Résidences principales\* construites avant 1971



Source : INSEE 2019

En 2019, 21% des résidences principales avaient été construites avant 1971, contre 43% pour la France métropolitaine.

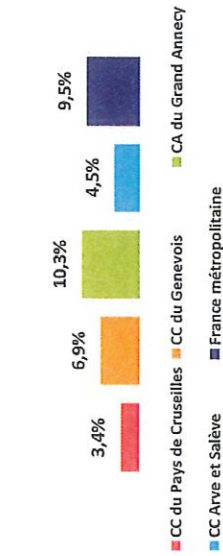
### Résidences principales selon le combustible principal utilisé



Source : INSEE 2019

En 2019, 22% des résidences principales de l'EPCI utilisaient le fioul comme combustible principal, contre 10% pour la France métropolitaine.

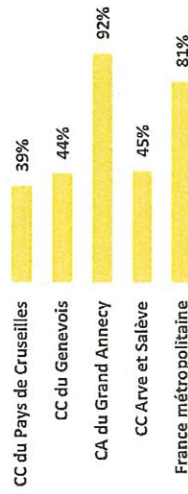
### Taux de logements suroccupés\*



Source : Observatoire des territoires, 2018

En 2018, 3,4 % des résidences principales de l'EPCI étaient suroccupées, contre 4,5 % pour la CC Arve et Salève.

### Part des locaux raccordables à la fibre (FttH)\* au 01/06/2022



Source : ARCEP, juin 2022

En janvier 2022, 39% des locaux de l'EPCI étaient raccordables à la fibre, contre 81% pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5107

## 6.4 LE LOGEMENT SOCIAL

Quelle part du parc de logements sociaux ? Quelle typologie de ce parc social ?

### LES DONNÉES SUR LE PARC LOCATIF SOCIAL

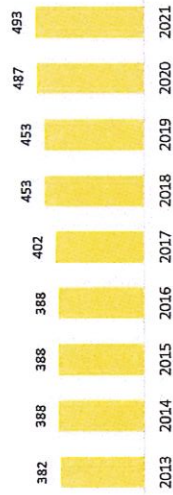
**Quand ?** Des données actualisées chaque année

**Qui ?** Des données transmises par les bailleurs sociaux au ministère chargé du Logement. C'est une obligation qu'ont les bailleurs sociaux de transmettre des informations sur leur patrimoine annuellement au ministère chargé du Logement.

**Quoi ?** Des données sur la typologie (surface, date de construction...) du parc de logement mais aussi sur le type de financement et de conventionnement de ces logements

A noter que les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales ne sont pas prises en compte dans ce répertoire. De même, le Ministère exige que les « *logements que les bailleurs sociaux gèrent sans détenir de droit réel immobilier ou sans en avoir l'usufruit* » doivent être exclus du répertoire.

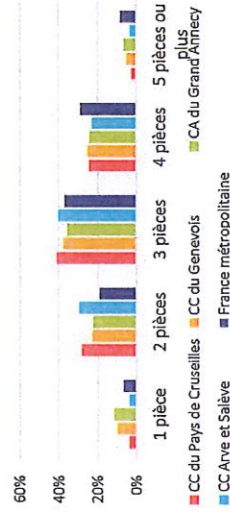
### Evolution du nombre de logements sociaux\*



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2021

En 2021, le nombre de logements sociaux de l'EPCI était de 493, soit une évolution de +105 logements par rapport à 2014.

### Logements sociaux par nombre de pièces



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2021

En 2021, la CC du Pays de Cruseilles totalise 41% de 3 pièces au sein de son parc social, contre 36% pour la CA du Grand Annecy.

### Indicateurs clés - Taux de logements sociaux\*, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE\* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moy. de construction	Loyer moyen au m <sup>2</sup>	DPE énergie supérieur à D
CC du Pays de Cruseilles	7,5%	0,9%	1 999	6,0 €	20%
CC du Grand Annecy	13,2%	0,8%	2 004	7,0 €	14%
CA du Grand Annecy	16,0%	1,0%	1 995	6,6 €	9%
CC Arve et Salève	7,8%	2,0%	2 007	6,6 €	17%
France métropolitaine	16,0%	3,0%	1 983	6,0 €	15%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2021

En 2021, le taux de logement sociaux (correspondant au rapport entre le nombre de logements sociaux et le total des résidences principales) était de 7,5% pour la CC du Pays de Cruseilles, contre 13,2% pour la CC du Grand Annecy.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

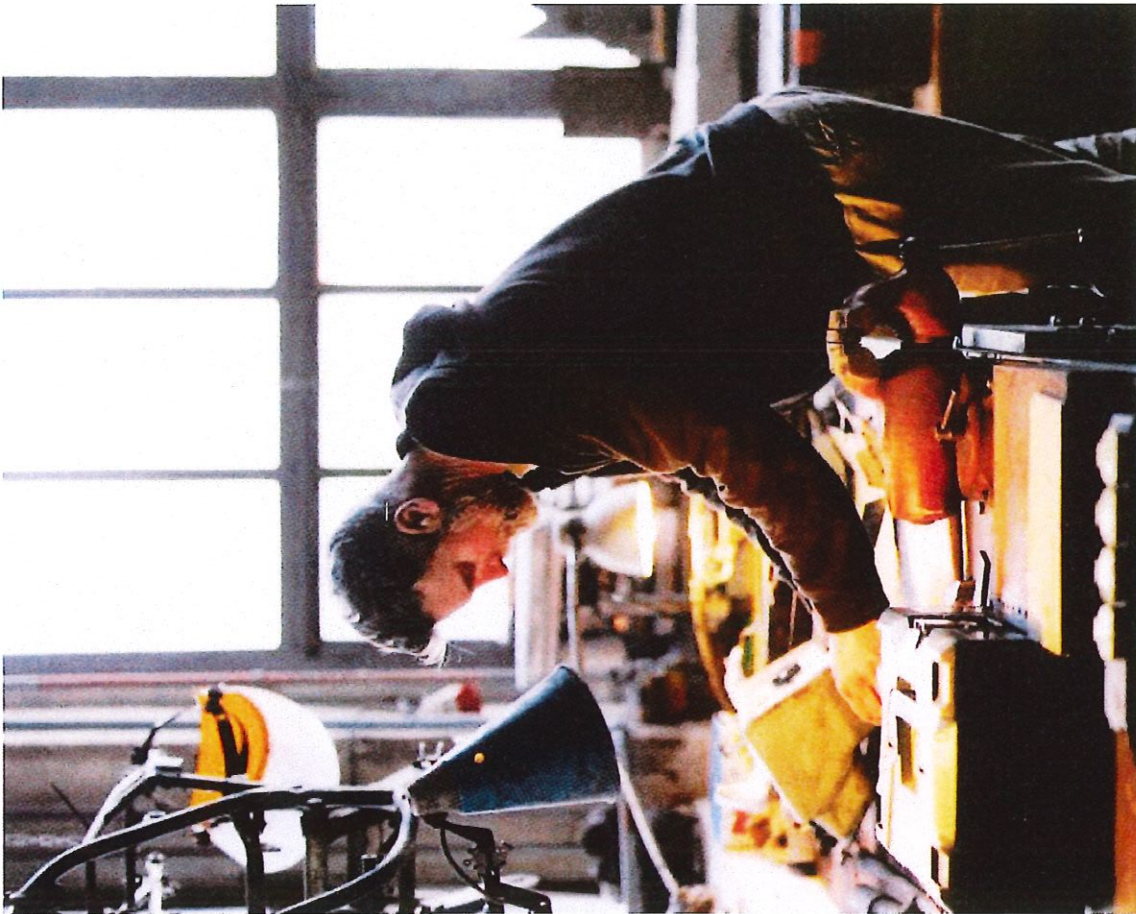
Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



# 7. EMPLOI



8.1 Actifs et chômeurs

8.2 Les demandeurs d'emploi en fin de mois

8.3 Typologie d'emplois

8.4 Déplacements des actifs occupés

Focus égalité femmes-hommes

[Revenir au sommaire](#)

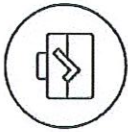
Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

# SYNTHÈSE – EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE



## Ce que disent les chiffres (1/2)

- Une insertion socio-professionnelle qui paraît satisfaisante
  - Un **taux d'activité des 15-64 ans élevé**, similaire au reste des territoires de comparaison locaux : 84% dans la CCPC et entre 79 et 82% dans les autres EPCI
  - Un **taux de chômage limité** chez les 15-64 ans (8%), plus faible que dans la CC du Genevois (11%) et en France métropolitaine (13%), et proche de la situation dans la CC Arve et Salève (8%) et la CA du Grand Annecy (9%)
  - Un **nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inférieur aux autres EPCI** (9% pour la CCPC, contre 14% dans la CA du Grand Annecy et 11% dans la CC du Genevois) et un nombre relativement stable. Une hausse en 2020, mais qui semble se résorber, sans effet durable sur l'emploi de la crise sanitaire
  - A noter, une **part supérieure d'actifs occupant des emplois stables** comparé au niveau national : 78% d'actifs en CDI ou titulaires de la fonction publique dans l'EPCI contre 73% au niveau national. Une situation comparable aux moyennes locales (entre 78 et 80%), excepté pour la CA du Grand Annecy (73%)
  - Parmi les emplois hors CDI ou titulaires de la fonction publique, une **part légèrement plus élevée d'indépendants**, en partie expliquée par la proximité du territoire avec la Suisse
- La nécessité de disposer d'un moyen de locomotion pour s'insérer professionnellement sur le territoire
  - Un **territoire résidentiel, possédant moins d'emplois que d'actifs** : 2,09 actifs résidant sur le territoire pour 1 emploi présent en 2019, une tendance équivalente à la CC du Genevois
  - Une **forte utilisation de la voiture comme mode de transport des actifs occupés** avec 89% des actifs utilisant ce mode de transport, un taux supérieur au reste des EPCI de comparaison (77% pour la CC du Genevois), et 60% des ménages de l'EPCI ayant au moins deux voitures, contre 38% pour la CA du Grand Annecy
  - Seulement 4% des ménages non équipés de voiture

## Inscrit dans le projet de territoire !

« Un territoire dynamique et attractif mais comme dans tous les territoires frontaliers, une difficulté pour les entreprises de trouver de la main d'œuvre. Et une tendance à accentuer encore le décalage entre le nombre d'emplois et d'habitants pour conforter le risque de devenir juste une « banlieue dortoir ». Si certains villages gardent une activité commerciale intéressante, les solutions d'installation de commerces pour dynamiser les communes sont complexes »

- Projets phares :
  - « Le développement d'une stratégie foncière sur la thématique économique en lien avec l'EPF, avec notamment : la réhabilitation de plusieurs friches, la recherche de fonciers de petite taille afin de créer des zones d'activités pour les entreprises artisanales (mise en place d'un schéma intercommunal, projets éventuels sur Cruseilles et Copponex), la recherche de solutions pour dynamiser les centre-villages sur le plan commercial.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5107



# SYNTHÈSE – EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

## Ce que disent les chiffres (2/2)


- 43% des habitants travaillant à l'extérieur du département, pour la plupart en Suisse. Une proportion proche de la situation dans la CC Arve et Salève (47%) mais plus faible que dans la CC du Genevois (66%), se justifiant par la proximité de ce territoire avec la frontière suisse
- Comme ailleurs, une **insertion socio-professionnelle des femmes plus complexe que celle des hommes** malgré un niveau de diplômés plus élevé : 46% des femmes diplômées de l'enseignement supérieur contre 39% des hommes
  - Un taux d'activité de 64 % contre 71 % pour les hommes
  - Des emplois à temps partiel plus présents pour les femmes (39% des femmes salariées dans la CC travaillant à temps partiel contre 8% des hommes) et ce, surtout dans le nord du territoire. A noter, pour les frontaliers, un temps de travail à temps complet plus élevé, justifiant en partie la part élevée de travailleurs à temps partiel

.....

**Analyse documentaire – Etude sur la mobilité (cabinet Mensia – 2021) – cartes page suivante**

- « **La CC du Pays de Cruseilles est entourée de territoires dynamiques avec une forte croissance démographique** : Au nord, le Canton de Genève, 500 000 habitants et 350 000 emplois, et les polarités du Pôle métropolitain du Genevois français : 430 000 habitants et 120 000 emplois. Au sud, la CA du Grand Annecy (200 000 habitants, 100 000 emplois) et dans une moindre mesure la CA Grand Lac d'Aix-les-Bains (75 000 habitants, 30 000 emplois) font figure de territoires puissants Ces territoires connaissent des dynamiques de développement majeures
- **La CC du Pays de Cruseilles est un territoire globalement résidentiel** : le territoire offre moins de 5 emplois pour 10 actifs occupés (ICE de 46) à des niveaux similaires aux EPCI voisins (CCAS, CCFU, CCUR). Les actifs du territoire sont donc amenés à se déplacer au quotidien pour occuper des emplois au sein des territoires voisins.
- **Des déplacements d'actifs orientés autant vers le nord que vers le sud de la CCPC** : La répartition des déplacements domicile-travail des actifs de la CCPC se répartissent quasiment en deux parts égales :
  - Les déplacements vers la Suisse et le Genevois Français constituent l'enjeu prioritaire de mobilité pour le territoire
  - La CC du Pays de Cruseilles dépend quasiment autant des emplois suisses et du Genevois Français que des emplois du Bassin Annecien (emplois internes au territoire compris)
- **La CCPC ne bénéficie pas d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour la desserte des principaux pôles d'emplois et de services »\***
- **Les initiatives existantes pour développer d'autres moyens de transport** : « La coopérative Mobicoop propose une offre de transport solidaire capable de desservir les populations dans le besoin et les lieux les moins denses en transports en commun. Ce système est également inclusif sur le plan de l'accessibilité, il s'adresse et s'adapte aux personnes atteintes d'handicap »

.....

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
Publié le   
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

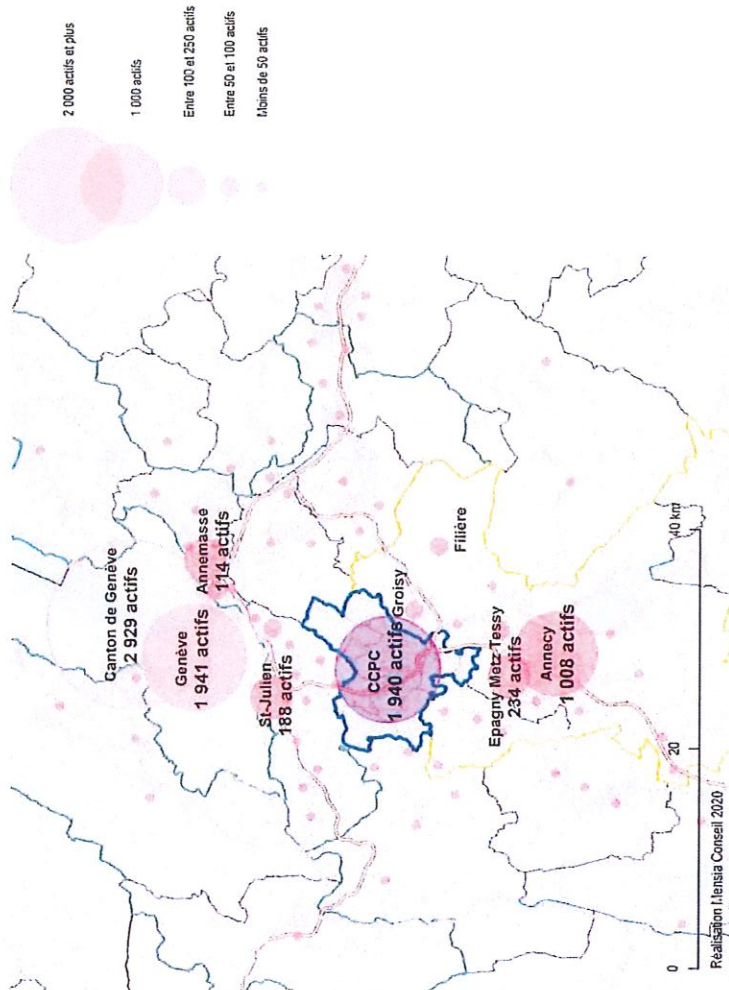


# SYNTHÈSE – EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

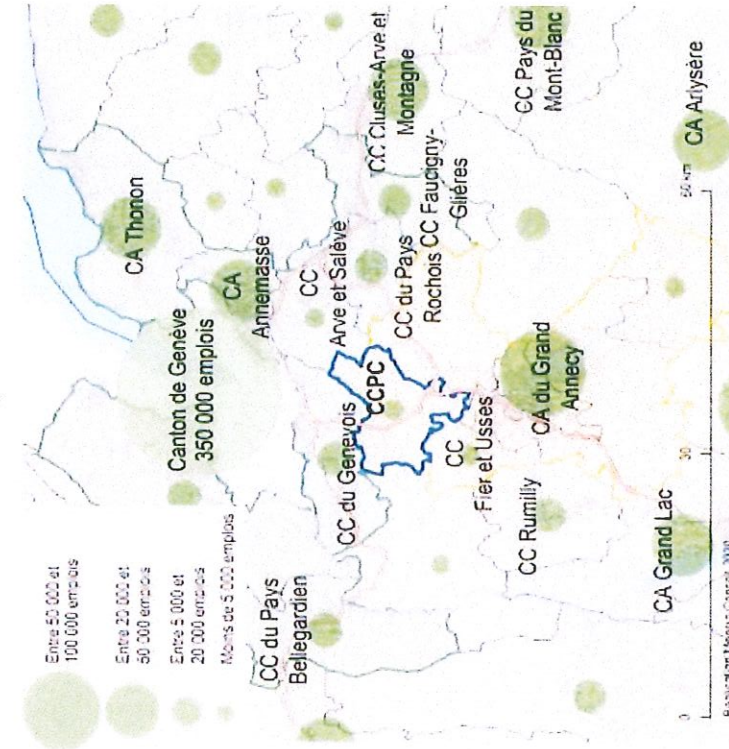


## Analyse documentaire

### Synthèse de l'ensemble des déplacements des actifs



### Une communauté de communes entourées de pôles structurants



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

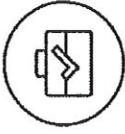
Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



Source : Etude sur la mobilité du cabinet MENSIA – 2021

## SYNTHÈSE – EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE



### Ce que disent les acteurs

- Une **concurrence importante avec la Suisse** dans le domaine de l'emploi, certaines entreprises formant un nombre important de jeunes en apprentissage mais partant travailler en Suisse lorsqu'ils obtiennent leur diplôme. De la même manière, sur les postes dans le domaine de l'aide à la personne notamment, une concurrence importante pouvant être observée avec le territoire frontalier
- Certaines **problématiques de mobilité** dans l'accès à l'emploi identifiées, pour les jeunes et les publics plus fragiles.
  - Pour les jeunes, certaines problématiques de **mobilité psychologique** également identifiées, notamment pour ceux qui ont grandi et ne sont pas partis du territoire, pour des études par exemple
- Un travail important mené pour le **développement de la mobilité** sur le territoire avec une problématique se retrouvant pour l'ensemble des thématiques : insertion professionnelle, accès aux droits, accès aux soins...
  - Un renforcement prochain du cadencement de la ligne 272 (Annecy-Genève), mais un questionnement sur la manière d'amener les personnes en difficultés de mobilité vers ce bus
  - Un travail avec la Sibra (organisme organisation des transports du Grand Annecy) pour essayer de rapprocher les lignes régulières du territoire de la CCPC
  - Le développement d'actions pour faciliter les déplacements cyclables à travers le renforcement des voies et la formation des enfants sur le « savoir rouler »

### L'ENJEU

- Poursuivre les actions de développement de la mobilité sur le territoire

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 7.1 ACTIFS ET CHÔMEURS



Quelle est la part d'actifs dans le territoire ? Qui sont les inactifs (retraités, étudiants, personnes au foyer...) ? Quel taux de chômage ?

### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

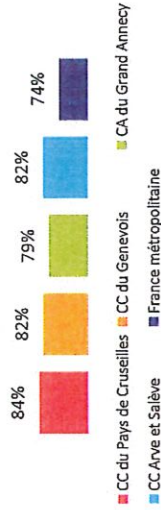
Pour l'INSEE, un « actif » peut être :

- Occupé, soit une personne en emploi ;
  - Non-occupé, soit une personne en recherche d'emploi.
- Et les « inactifs » sont des :
- = Jeunes de moins de 15 ans ;
  - = Étudiants ;
  - = Retraités ;
  - = Hommes et femmes au foyer ;
  - = Personnes en incapacité de travailler...

### L'ENQUÊTE EMPLOI

Le taux de chômage varie entre l'enquête « emploi » de l'INSEE, menée en continu au niveau national, et le recensement de la population. La seconde source est mobilisée ici, car seule disponible à l'échelle locale.

### Taux d'activité des 15-64 ans

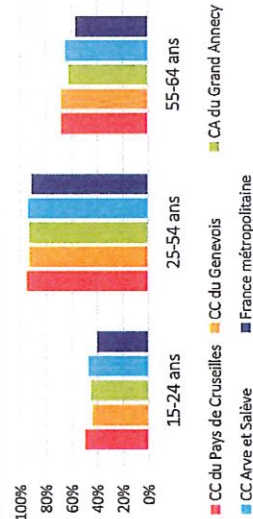


Nb d'actifs : 8 965

Source : INSEE 2019

En 2019, 84% des habitants de l'EPCI de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

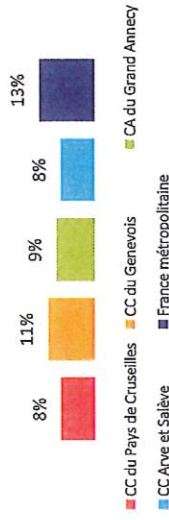
### Taux d'activité par tranche d'âge



Source : INSEE 2019

En 2019, 50% des 15-24 ans de l'EPCI étaient actifs, alors que ce chiffre était de 68% pour les 55-64 ans.

### Indicateur clé | Taux de chômage\* des 15-64 ans

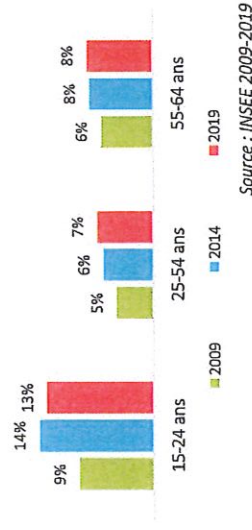


Nb de chômeurs au sens de l'INSEE : 681

Source : INSEE 2019

En 2019, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 8% pour la CC du Pays de Cruseilles, contre 13% pour la France métropolitaine.

### Taux de chômage\* par tranche d'âge



Source : INSEE 2009-2019

En 2019, 13% des 15-24 ans de l'EPCI étaient au chômage, contre 9% en 2009.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

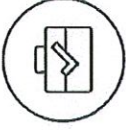
Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

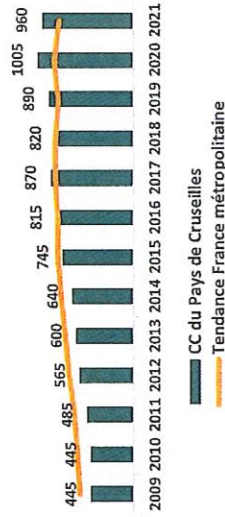


## 7.2 LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS



Combien y a-t-il de personnes inscrites à Pôle Emploi ? Quel est leur profil (âge, ancienneté d'inscription...)?

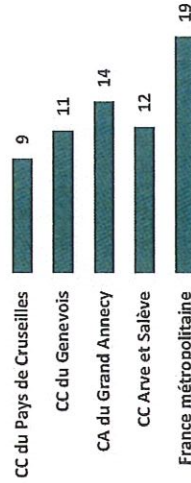
Evolution des DEFM de cat. ABC depuis 2009 – Série longue



Source : Pole emploi 2009-2021

En 2021, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie ABC de l'EPCI était de 960.

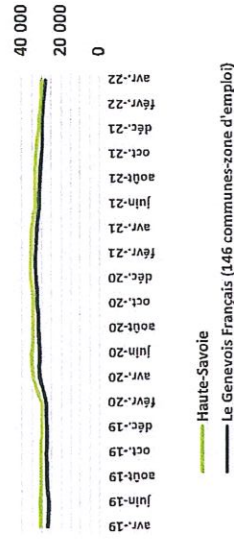
### DEFM de cat. ABC\* pour 100 actifs



Source : Pole emploi 2021

En 2021, il y avait pour la CC du Pays de Cruseilles 9 DEFM de cat. ABC pour 100 actifs, contre 19 pour la France métropolitaine.

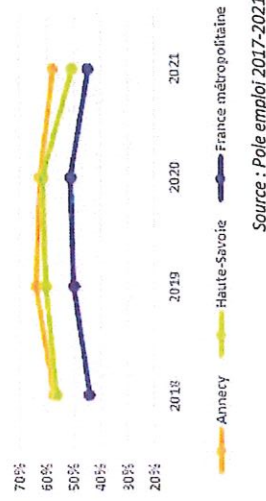
Evolution des DEFM de cat. ABC en 2019-2022 – Série courte



Source : Pole emploi 2022

En avril 2022, le nombre de DEFM de cat. ABC inscrits à Pôle emploi était de 27 990 à l'échelle de Le Genevois Français (146 communes-zone d'emploi).

### Part de projets de recrutement jugés difficiles par les entreprises du bassin d'emploi



Source : Pole emploi 2017-2021

En 2021, 58% des projets de recrutement ont été jugés difficiles dans le bassin d'emploi Annecy contre 45% pour la France métropolitaine.

### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- Chômeur = actif sans emploi selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE
- + Avantage : au plus proche de la réalité du territoire
- Inconvénient : des données plus anciennes (2018)
- Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi**
- + Avantage : des données récentes, en 2020 voire 2021 (commune > à 5000 hab. ou échelle zone d'emploi)
- Inconvénient : des données incomplètes (tous les actifs au chômage ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi)

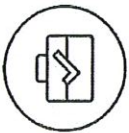
Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

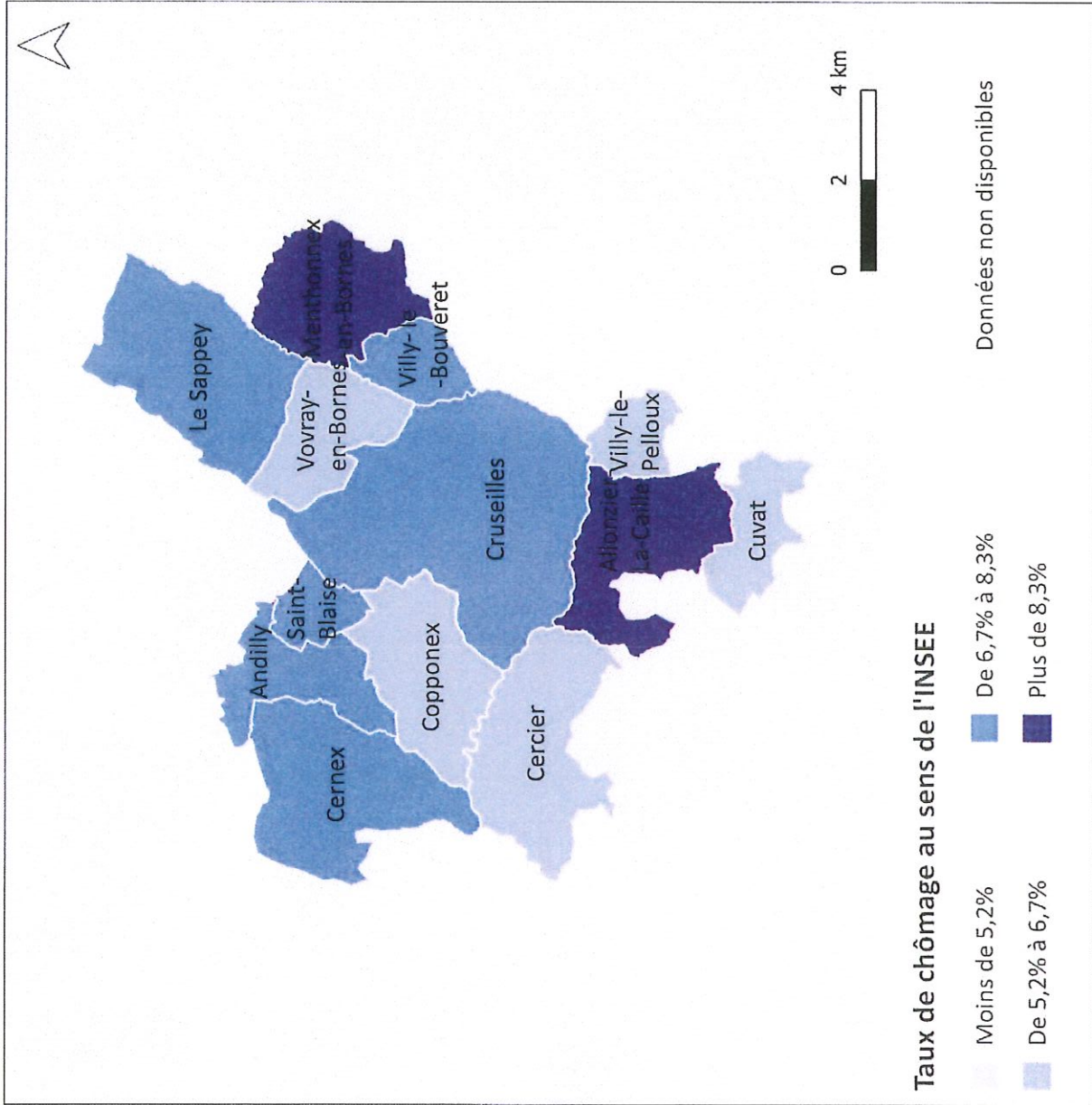
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part de la population au chômage ?



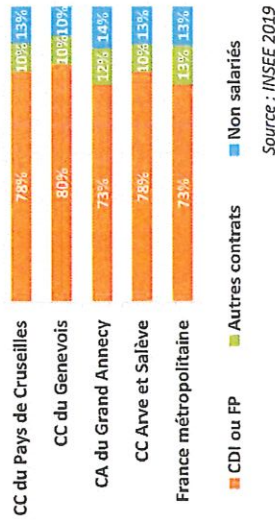
Source : INSEE 2019

## 7.3 LES TYPOLOGIES D'EMPLOIS



Quelle stabilité de l'emploi dans le territoire (part du salariat, CDI...) ? Les habitants peuvent-ils trouver un travail dans leur commune de résidence ? Pour quel type d'emploi ?

### Actifs occupés par mode d'emploi

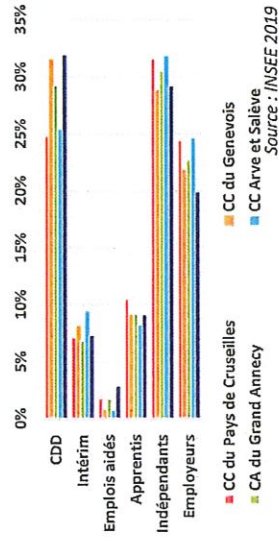


En 2019, 78% des actifs occupés étaient en CDI ou titulaires de la fonction publique, c'est-à-dire occupaient un emploi stable.

### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

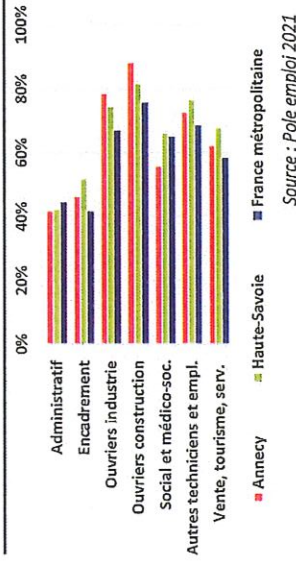
- Si le nombre d'actifs est supérieur au nombre d'emplois (indicateur supérieur à 1), le territoire a un caractère plutôt résidentiel
- Si le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs (indicateur inférieur à 1), le territoire est probablement une ville-centre ou accueille une grande administration/entreprise
- Si la différence entre actifs et emplois est élevée, les déplacements domicile-travail sont certainement nombreux

### Répartition des autres modes d'emploi par type



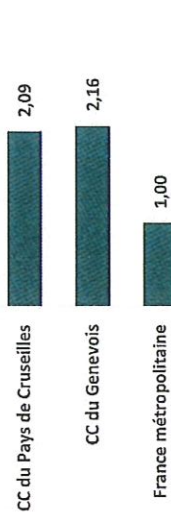
En 2019, les CDD représentaient 25% des modes d'emploi hors CDI ou fonction publique, contre 32% pour la France métropolitaine.

### Les secteurs d'emploi en tension – Part de projets de recrutement jugés difficiles par fonction



56% des recrutements du domaine du social et du médico-social sont jugés difficiles dans le bassin d'emploi contre 66% dans le département.

### Nombre d'actifs occupés pour un emploi dans la commune de résidence



En 2019, la CC du Pays de Cruseilles enregistrait 2,09 actifs résidant dans le territoire pour un emploi présent.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

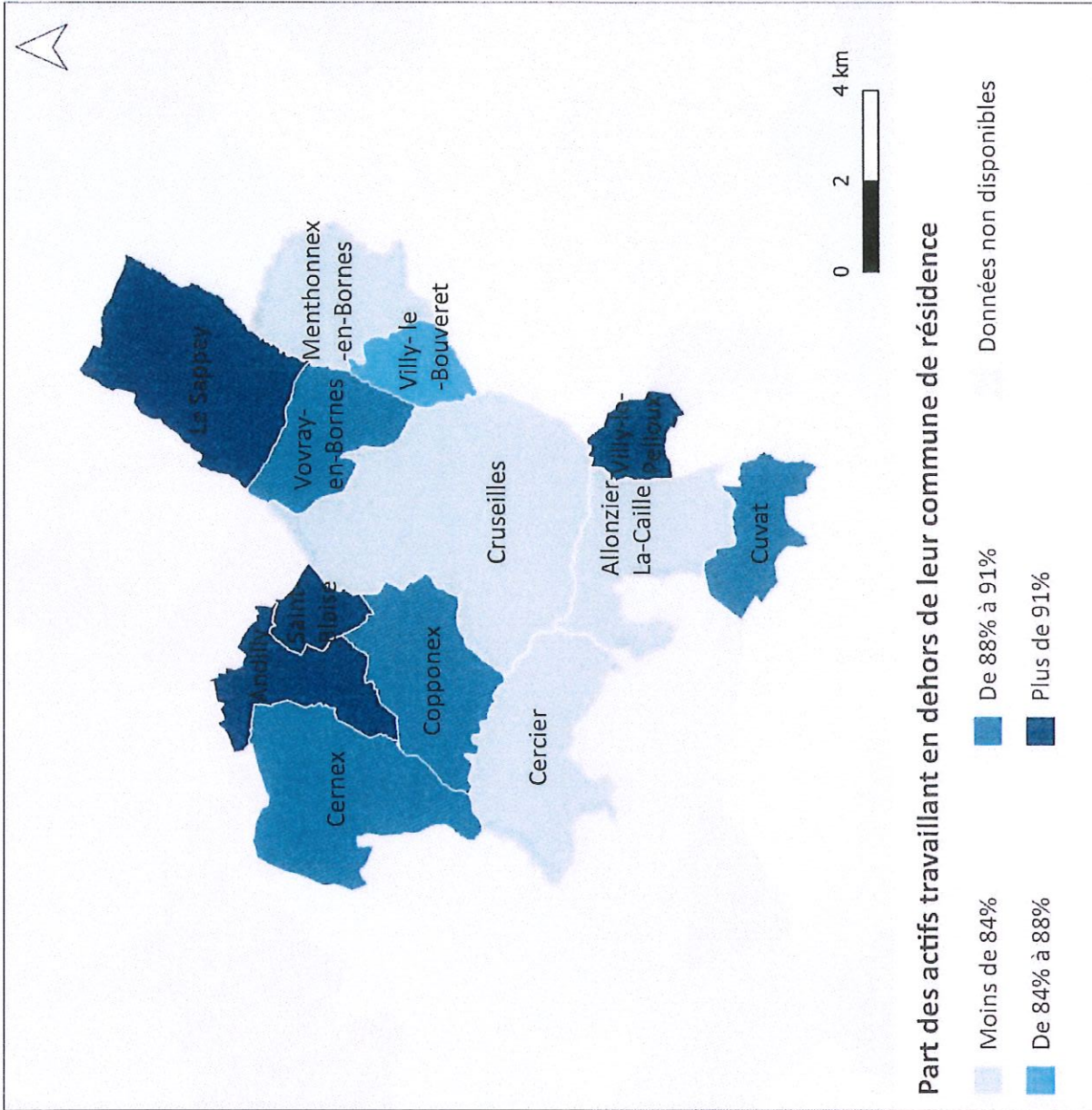
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence ?



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 7.4 DÉPLACEMENTS DES ACTIFS OCCUPÉS



Où les habitants travaillent-ils ?  
Comment se rendent-ils sur leur lieu de travail ? (voiture, transports en commun...)



### LA DÉFINITION

Navetteur : une personne en emploi travaillant en dehors de sa commune de résidence.

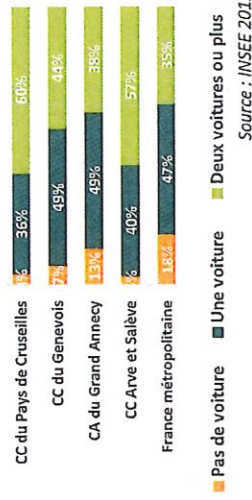
### LE COÛT DES TRANSPORTS

Les Français mettent en moyenne 1h10\* par jour pour aller et revenir du travail. Ils consacrent également 19min pour aller faire leurs courses alimentaires, 17min pour des activités sportives et 13min pour réaliser des démarches administratives.

Selon Ipsos, ils dépensent en moyenne 204€ par mois pour se déplacer. Ces coûts grimpent dans les milieux périurbains et ruraux (autour de 223€) et ont un impact considérable sur le pouvoir d'achat des Français les plus modestes (au sein des foyers les plus fragiles, vivant avec moins de 1250€ net mensuel par mois, le coût individuel de la mobilité est de 150€ en moyenne).

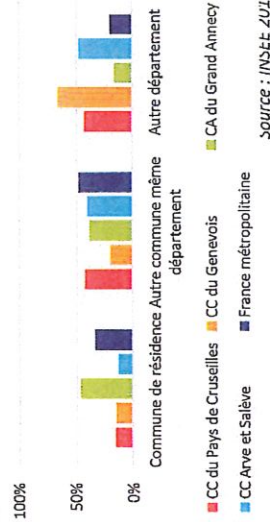
\*Enquête sur les mobilités du quotidien dans les régions françaises, Transdev et Ipsos, 2019

### Taux d'équipement des ménages\* en voiture



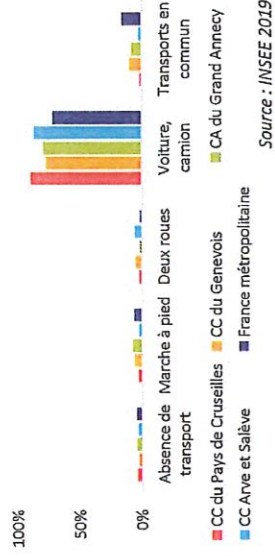
En 2019, 60% des ménages de l'EPCI avaient deux voitures ou plus, contre 38% pour la CA du Grand Annecy.

### Lieu de travail des actifs occupés\*



En 2019, 43% des actifs de l'EPCI travaillaient dans un autre département.

### Moyen de transport des actifs occupés\*



En 2019, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 89% pour la CC du Pays de Cruseilles contre 77% pour la CC du Genevois.

### Durée et distance médiane des flux domicile-travail des navetteurs\*

	CC du Pays de Cruseilles		CA du Grand Annecy	
	Durée (min)	Distance (km)	Durée (min)	Distance (km)
2009	24	20	24	14
2014	24	20	24	14
2019	24	20	24	14

Source : INSEE 2009-2019

En 2019, 50% des personnes travaillant en dehors de leur commune de résidence parcouraient plus de 20 km pour se rendre au travail contre 20 km en 2008.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

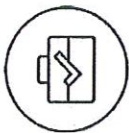
Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

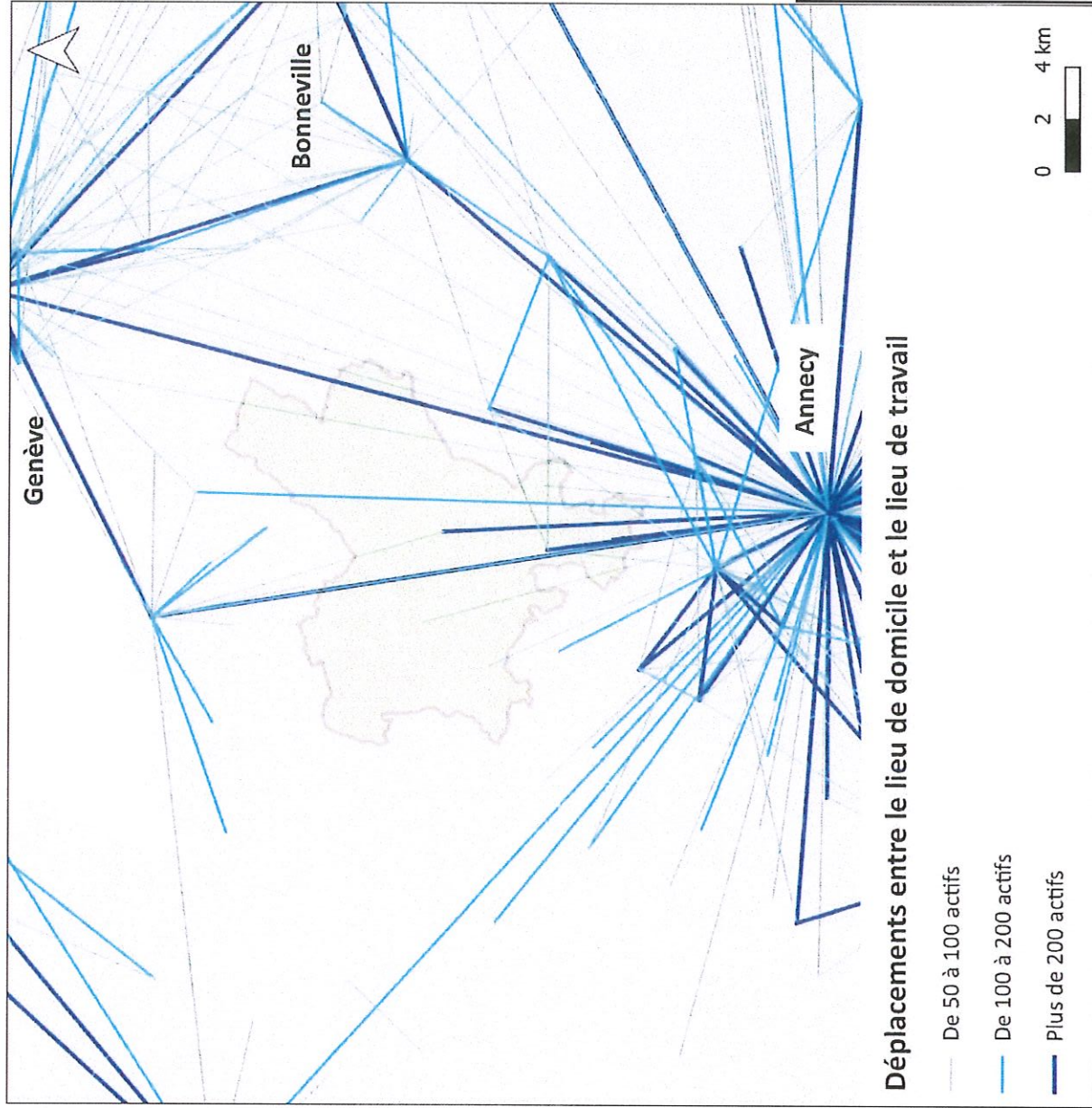






CC du Pays de Cruseilles

Où se situent les grands flux de mobilité professionnelle (entre le domicile et le travail) ?



### Déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail

- De 50 à 100 actifs
- De 100 à 200 actifs
- Plus de 200 actifs



Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 7.5 DÉMOGRAPHIE, CSP, DIPLÔMES, SALAIRES



Y a-t-il un écart important entre le nombre d'hommes et de femmes ? Pourquoi ? Des inégalités économiques et sociales sont-elles présentes ?

### INÉGALITÉS DE GENRE ET COLLECTIVITÉS LOCALES

Les inégalités femmes/hommes concernent la sphère domestique (partage des tâches inégal) mais aussi l'accès à l'emploi, à l'éducation, le monde du travail, la politique...

Un chiffre est particulièrement parlant : avec un écart de salaire de 15%, les femmes travaillent « gratuitement » entre le 5 novembre à 16h47 et le 31 décembre minuit.

Certaines collectivités locales prennent le sujet de l'égalité femmes-hommes à bras le corps : désignation d'un élu/agent référent égalité femmes-hommes, formation du personnel et des élus sur l'égalité f-h et les stéréotypes, acquisition d'ouvrages sur l'égalité f-h par la médiathèque, mise en place des outils statistiques sur les recrutements, les avancements et promotions...

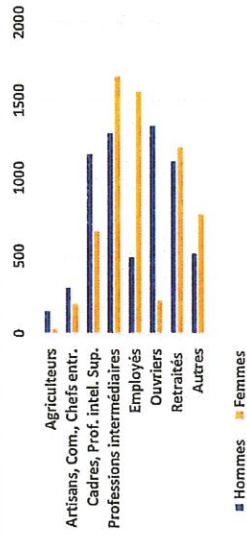
### Population par sexe



Source : INSEE 2019

En 2019, la CC du Pays de Cruseilles comptait 8 033 femmes pour 8 105 hommes.

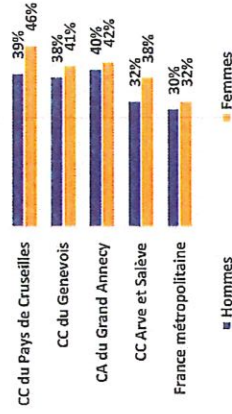
### Indicateur clé | Population par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE 2019

En 2019, les femmes de la CSP "employés" de l'EPCI représentaient 1 562 individus contre 494 pour les hommes.

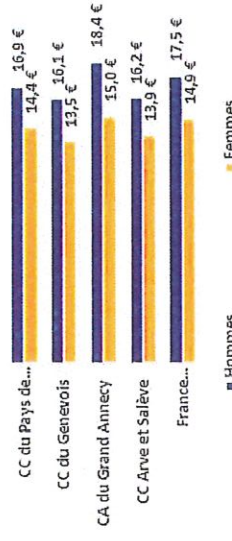
### Diplômé(e)s de l'enseignement supérieur



Source : INSEE 2019

En 2019, 46% des femmes de l'EPCI de 15 ans ou plus non-scolarisées étaient diplômées de l'enseignement supérieur contre 39% des hommes.

### Écarts de salaires (à l'heure)



Source : INSEE DADS 2020

En 2020, le salaire horaire moyen pour la CC du Pays de Cruseilles était de 14,4€ pour les femmes, contre 16,9€ pour les hommes.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 7.6 EMPLOI ET PRÉCARITÉ



Les inégalités d'emploi sont-elles fortement marquées (inactivité, temps partiel, emplois précaires...)?

### LA DÉFINITION

- Temps partiel = temps de travail inférieur à la durée légale (35H/sem)
- Temps non complet : temps de travail créé par délibération établie au regard des besoins de l'entreprise
- Temps de travail subi / non choisi : temps de travail subi faute d'emploi à temps complet

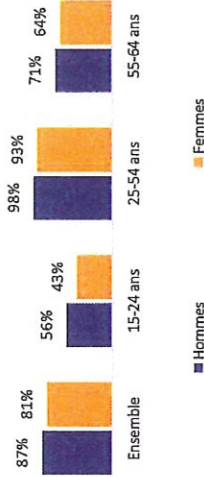
### LE TEMPS PARTIEL SUBI

L'essor du travail à temps partiel (parfois subi) concerne surtout les femmes, puisque 80% de la population à temps partiel est féminine.\* En France, ce sont 29% de femmes et 7% d'hommes qui occupent un emploi à temps partiel.

Les femmes qui travaillent dans le secteur tertiaire et/ou qui vivent en milieu rural sont les plus touchées.

\*Insee, 2020

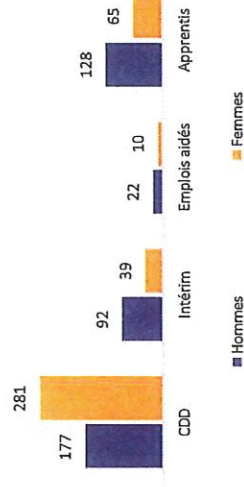
### Taux d'activité par tranche d'âge



Source : INSEE 2019

En 2019, le taux d'activité des femmes de 55-64 ans était de 64%, contre 71% pour les hommes du même âge de l'EPCI.

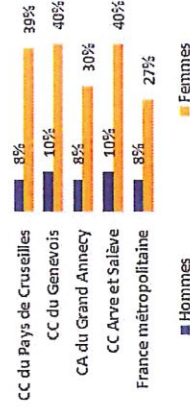
### Les emplois précaires



Source : INSEE 2019

En 2019, la CC du Pays de Cruseilles totalisait 39 femmes en intérim, contre 92 hommes avec ce même type d'emploi.

### Le travail à temps partiel\*

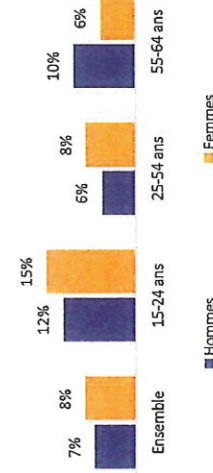


Nb total de femmes à temps partiel : 1 392

Source : INSEE 2019

En 2019, 39% des femmes salariées de l'EPCI l'étaient à temps partiel, contre 27% pour la France métropolitaine.

### Taux de chômage\* par tranche d'âge



Source : INSEE 2019

En 2019, le taux de chômage des femmes était de 8%, contre 7% pour les hommes de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

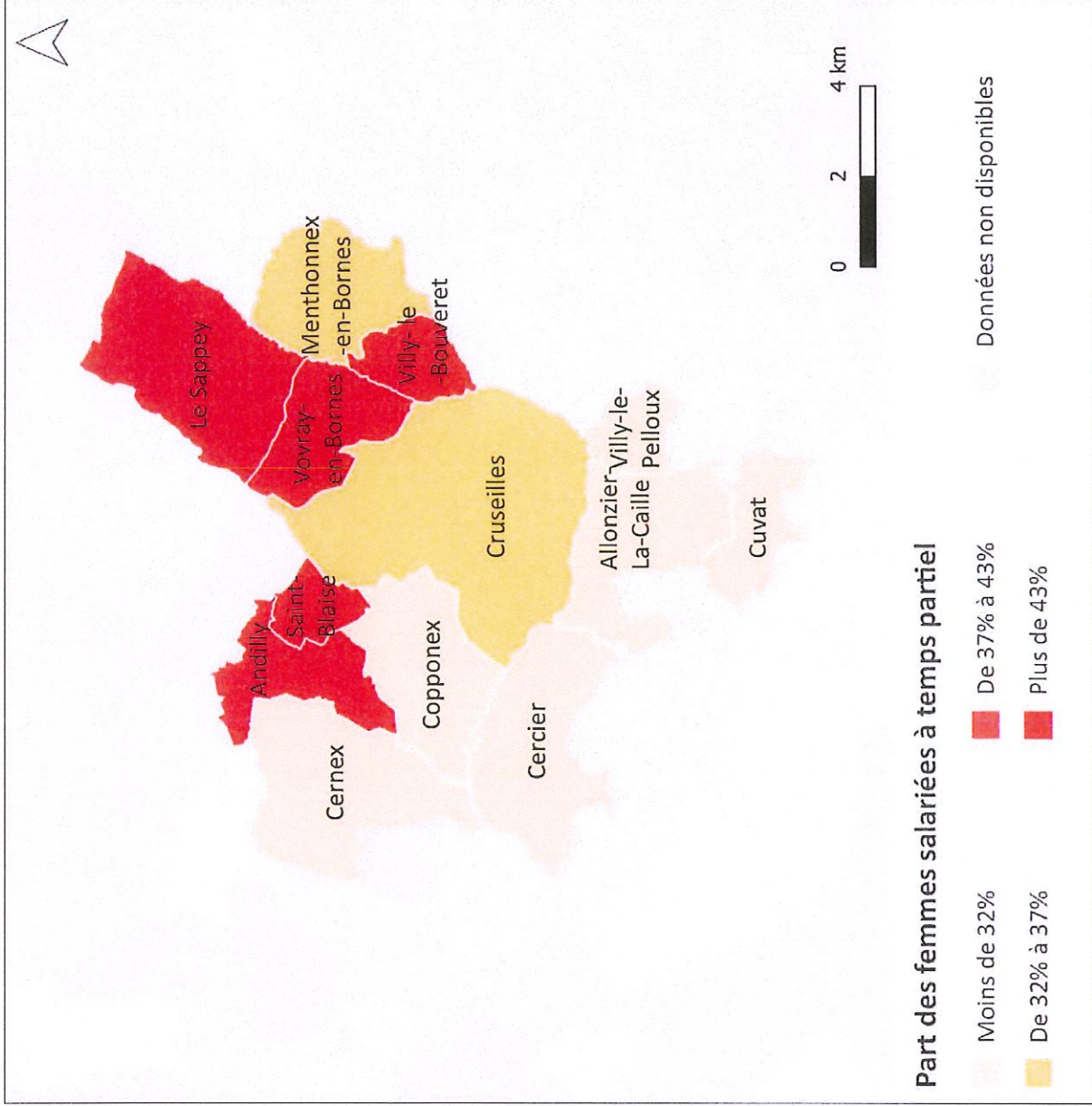
Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



CC du Pays de Cruseilles

Quelle est la part de femmes travaillant à temps partiel ?



Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 8. REVENUS ET PRÉCARITÉ



9.1 Revenus de la population

9.2 Fragilité socio-économique

[Revenir au sommaire](#)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SYNTHÈSE - REVENUS ET ACCÈS AUX DROITS

### Ce que disent les chiffres

- Des indicateurs démontrant l'existence d'une **population aisée**
- Un revenu moyen annuel de **48 005 €** en 2021
  - Un **revenu médian des foyers fiscaux plus élevé** que les moyennes locales (excepté la CC du Genevois) et nationales : 35 600€ dans la CCPC contre 26 410 € dans la CA du Grand Annecy, 21 930 € en France et 38 140 € dans la CC du Genevois
  - La **moitié des foyers fiscaux imposés (49%)**, une situation à mettre en lien avec la part élevée de frontaliers (43% des actifs) dont les impôts sont prélevés directement à la source, lorsqu'ils exercent sur le canton de Genève
- Cependant, des **inégalités de revenus légèrement plus importantes sur le territoire** au vu d'un rapport interdécile (= ratio entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles) plus élevé qu'en France métropolitaine : le foyer le moins riche des 10% les plus riches percevant un revenu 4,4 fois supérieur au foyer le plus riche des 10% des moins riches
  - A noter : des inégalités de revenus cependant moins élevées que dans la CC du Genevois, ayant un rapport interdécile de 6,1
  - **10% de la population percevant moins de 16 490€ par an** et, en parallèle, **10% de la population percevant plus de 72520 € par an**
- A noter également, une part non négligeable, bien que plus faible qu'à l'échelle nationale, de **travailleurs précaires** avec 22% des allocataires CAF percevant la prime d'activité. Une situation semblable à celle observable dans la CC du Genevois et la CC Arve et Salève
- La présence, limitée, mais à prendre en compte dans un contexte où elles sont moins visible, de **situations de précarité**
  - Une hausse du nombre de foyers CAF à bas revenus : de 189 en 2010 à 240 en 2019
  - 53 foyers CAF dont les revenus sont composés à 100% de prestations sociales
  - 1.2% des foyers allocataires de la CAF au RSA (81 foyers en 2020)

### Inscrit dans le projet de territoire !

« Un territoire dont le niveau d'inégalité est très élevé, avec peu d'action en faveur des publics les moins aisés et un accompagnement social qui reste limité, malgré l'action des CCAS et de certaines structures (Mission locale, ADMR, Restos du Cœur... »

« Selon les élus, un territoire riche mais peu accessible pour les petits revenus »

### Les projets phares :

« Étude de l'opportunité d'un élargissement et d'une harmonisation des systèmes de quotients familial sur le territoire afin d'optimiser l'accès des services publics aux populations les moins aisées »

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## SYNTHÈSE - REVENUS ET ACCÈS AUX DROITS



### Ce que disent les acteurs (1/2)

- Des **inégalités très marquées** sur le territoire, notamment entre les familles double frontalières et celles travaillant en France, mais la volonté de pouvoir maintenir une diversité sociale sur le territoire, notamment en permettant aux jeunes de rester à proximité
- Des actions portées par les communes pour **faciliter l'accès aux services** de leurs habitants, avec un financement par quotient familial, certaines proposant également un dispositif de restauration scolaire à 1 euro. Un enjeu identifié dans le projet de territoire d'harmonisation des quotients familiaux sur l'ensemble du territoire
- Un enjeu identifié autour du **tarif de l'eau** et la volonté de moduler ce coût en fonction des ressources des familles
- La présence d'un **pôle médico-social du Département** à Cruseilles intervenant sur la Communauté de Communes : l'absence de permanences sur le reste du territoire, un enjeu en termes de mobilité, mais des visites à domicile menées si nécessaire un accès facilité pour le public ne souhaitant pas être identifié « *un enjeu important sur un territoire où la peur du jugement est importante* »
- Des besoins identifiés majoritairement en lien avec l'**accès aux droits et la gestion du budget**, ainsi que dans le domaine de la protection de l'enfance
- Certaines difficultés depuis la fermeture de la trésorerie à Cruseilles pour les personnes non mobiles devant se rendre à Annecy pour recevoir leurs aides d'urgence et un coût élevé des transports en commun. Un nouveau dispositif mis en place par le Département depuis le 1<sup>er</sup> janvier, semblant faciliter les démarches
- L'**absence de lieu ressources** sur le territoire pour l'accompagnement dans la réalisation des démarches administratives, une difficulté identifiée pour le public plus fragile et éloigné des institutions
- Des difficultés dans la réalisation des démarches sur internet, avec un public dont une partie importante n'est pas formée « *Aujourd'hui tout se fait sur internet, il faudrait pouvoir accompagner les personnes, et notamment les seniors, pour qu'ils puissent apprendre et réaliser leurs démarches en autonomie* »
- Un axe de travail identifié, en lien avec la présence d'une micro-fole et de postes informatiques portés par la Communauté de Communes
- A Cruseilles, des ateliers numériques proposés aux personnes de plus de 60 ans
- La présence également d'un conseiller numérique du Département au Pôle médico-social une demi-journée toutes les deux semaines pour l'accompagnement dans certaines démarches

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## SYNTHÈSE - REVENUS ET ACCÈS AUX DROITS



### Ce que disent les acteurs (2/2)

- Toutes les communes possédant un **CCAS** et des structures actives, notamment pour les visites auprès des seniors, mais des échanges limitées entre elles
- Dans le domaine de l'aide alimentaire, la présence des Resto du cœur et du Secours Populaire et une augmentation des demandes constatées, notamment chez les jeunes. Des structures permettant une aide immédiate, rendant plus efficace l'orientation par les acteurs de l'action sociale
- **La prévention des suicides**, un axe fort travaillé en partenariat avec les acteurs du territoire
  - Le Pont de la Caille, un point sensible du territoire en raison du nombre élevé de suicides commis chaque année (4 recensés en 2023 au 5 avril 2023). Un **travail de prévention** réalisé en associant l'ensemble des acteurs concernés (Communauté de Communes, Gendarmerie, Département et sapeurs-pompiers). A la fois des projets en matière d'aménagement mais également d'identification des comportements à risque
  - Toutefois un frein identifié à la prévention avec la difficulté à communiquer, notamment pour pouvoir valoriser ce lieu dans une approche touristique et des intérêts complexes à lier
  - A noter, **une hausse des victimes jeunes** et originaires du territoire, renforçant l'identification de l'accompagnement vers les soins en santé mentale comme prioritaire

### LES ENJEUX

- Accompagner les publics les plus fragiles, souvent peu visibles, notamment à travers des tarifs adaptés pour l'accès aux services
- Développer les lieux ressources sur le territoire pour la réalisation des démarches administratives
- Poursuivre les actions dans le domaine de la prévention des suicides

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLO



## SYNTHÈSE - REVENUS ET ACCÈS AUX DROITS

### Ce que disent les habitants

- 20% des répondants estimant rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives, soit 155 personnes

- Le manque d'informations sur les démarches (30%), les difficultés à contacter son interlocuteur (26%), la difficulté à identifier la bonne structure/service à contacter (25%), sont les premières difficultés rencontrées par les répondants
  - Parmi les réponses Autre, une majorité de répondants mentionnant des horaires des structures pas adaptés, la lenteur administrative notamment pour les pièces d'identité, et le manque de disponibilité des professionnels et d'accompagnement dans les démarches (ex : rendez-vous pour les impôts, permanences de la mairie, etc.)

« Les horaires d'ouverture des administrations ne sont pas compatibles avec le travail »

« Délais très long pour les papiers d'identité »

« Des permanences de mairie trop peu nombreuses et peu de démarches possibles sur place »

« Plus de rendez-vous pour les impôts »

- Une majorité de répondants déclarant avoir besoin de lieux d'informations avec des professionnels pour répondre à leurs questions (60% soit 234 personnes)

- 35% des répondants estimant avoir besoin de soutien et d'accompagnement dans leurs démarches, soit 138 personnes

- Parmi les réponses Autre, des répondants évoquant des horaires d'ouvertures plus adaptés, moins de délais et un contact plus facilité avec les professionnels

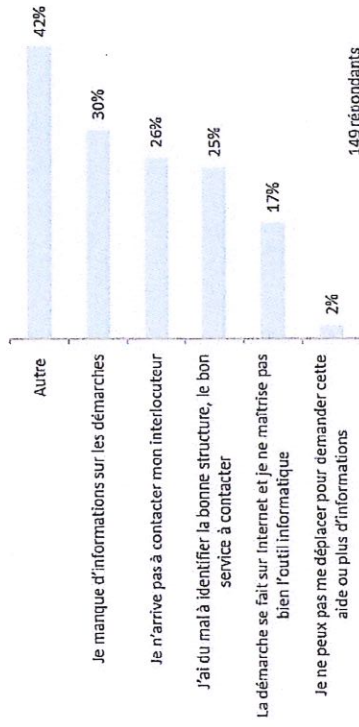
« Un accueil en mairie en semaine en "nocturne" jusqu'à 19h, au moins 1 jour par semaine »

« Plus d'humains au bout du fil, et de facilité sur les démarches »

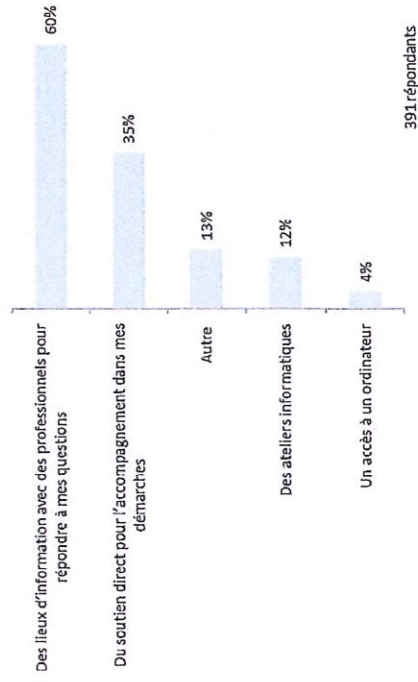
« Un Espace France services ambulant »



### Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives, pouvez-vous en préciser la raison ?



### En matière de démarches administratives, quels seraient vos besoins à l'avenir ?



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 8.1 REVENUS DE LA POPULATION

Quels sont les niveaux de revenus de la population ? Existe-t-il de fortes inégalités ?



### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Rapport interdécile élevé = écarts de revenus élevés au sein de la population



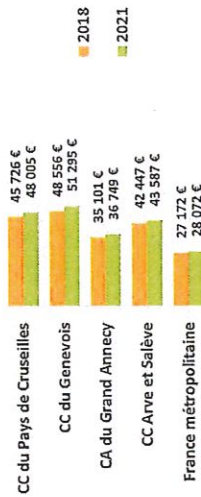
### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

- Revenu moyen = somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux
- Revenu médian = 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.

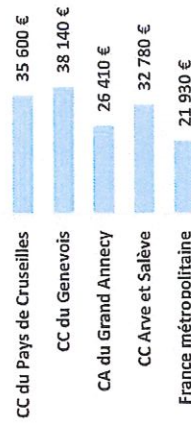
### Revenu annuel moyen des foyers fiscaux



Source : DGFIP, revenus déclarés en 2021

Le revenu moyen déclaré était de 48 005€ par foyer fiscal pour la CC du Pays de Cruseilles, contre 28 072€ pour la France métropolitaine.

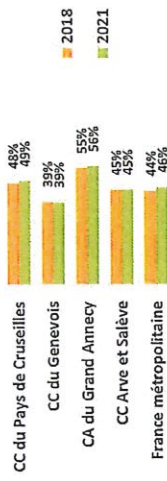
### Le revenu médian\*



Source : FiloSoFi 2019

En 2019, le revenu médian était de 35 600€ pour la CC du Pays de Cruseilles, contre 26 410€ pour la CA du Grand Annecy.

### Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés

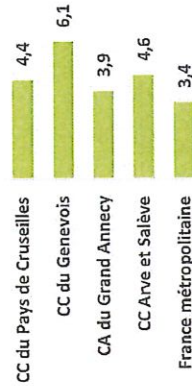


Nb de foyers fiscaux imposés : 4 314

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2021

La part des foyers fiscaux imposés était de 49% pour la CC du Pays de Cruseilles, contre 46% pour la France métropolitaine.

### Le rapport interdécile\*



Source : FiloSoFi 2019

En 2019, le revenu du ménage le plus pauvre des 10% les plus riches de l'EPCI était 4,4 fois plus élevé que celui du plus riche des 10% les moins riches.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

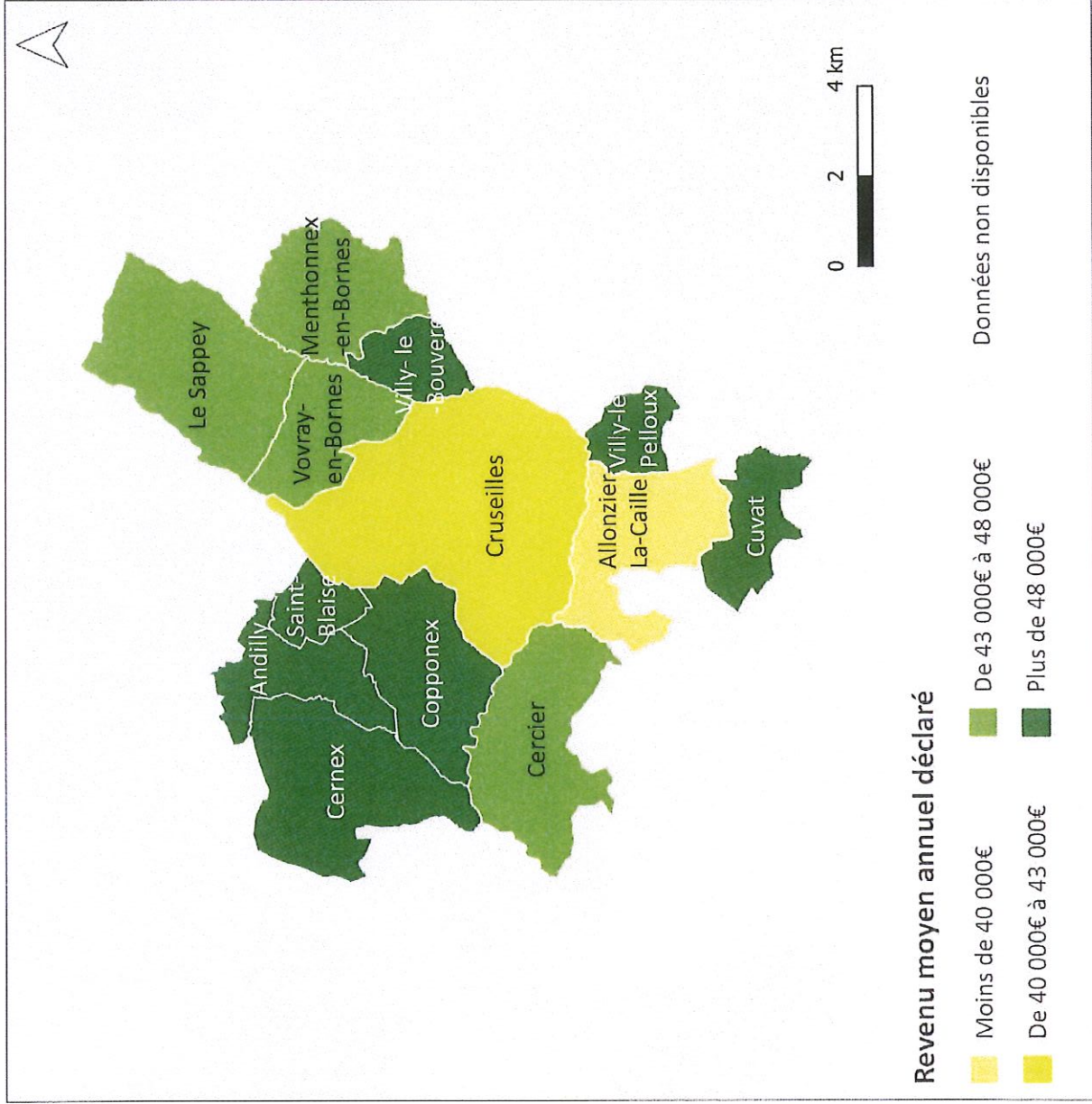
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





## CC du Pays de Cruseilles

Quel est le revenu moyen des foyers fiscaux ?



Source : DGFIP 2021

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 8.2 FRAGILITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE (1/2)

Les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres sont-elles plus élevées qu'ailleurs ?  
Quelle est la part des ménages les plus fragiles ?

### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- 1 Revenu au 1<sup>er</sup> décile : 10 % des ménages touchent moins
- 2 Revenu au 9<sup>ème</sup> décile : 90 % des ménages touchent moins

Le 5<sup>ème</sup> décile correspond donc à la médiane : 50 % touchent moins et 50 % touchent plus.

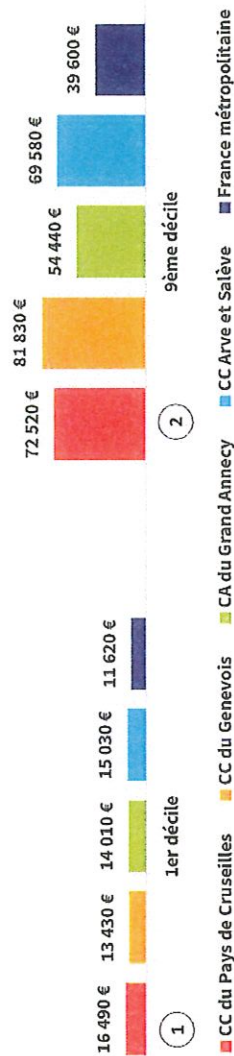
### LE REVENU DE SOLIDARITÉ (RSA)

Le nombre de personnes dites au RSA a mécaniquement baissé depuis 2016 :

- Avant 2016 : RSA = RSA socle (plus de 25 ans avec de très faibles revenus et moins de 25 ans avec des enfants) → RSA activité (travailleurs pauvres) ;

- Depuis 2016 : RSA = RSA socle uniquement, le RSA activité ayant été remplacé par la Prime d'activité.

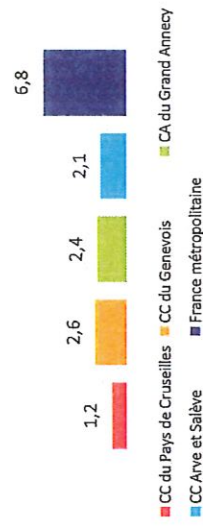
### Le revenu au 1<sup>er</sup> et au 9<sup>ème</sup> décile\*



Source : FiloSciFi 2019

En 2019, le plus riche des ménages des 10% les moins riches de l'EPCI disposait d'un revenu annuel de 16 490€ contre 11 620€ pour la France métropolitaine.

### Foyers allocataires CAF au RSA\* pour 100 ménages

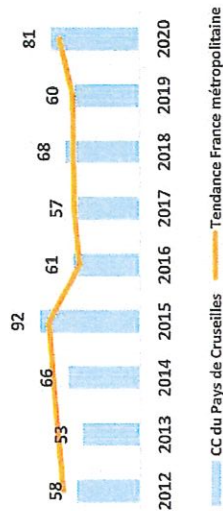


Nb de foyers allocataires CAF au RSA : 81

Source : caf.data, 2020

En 2020, il y avait pour la CC du Pays de Cruseilles 1,2 foyers au RSA pour 100 ménages, contre 2,6 pour la CC du Genevois.

### Évolution des foyers allocataires CAF\* au RSA



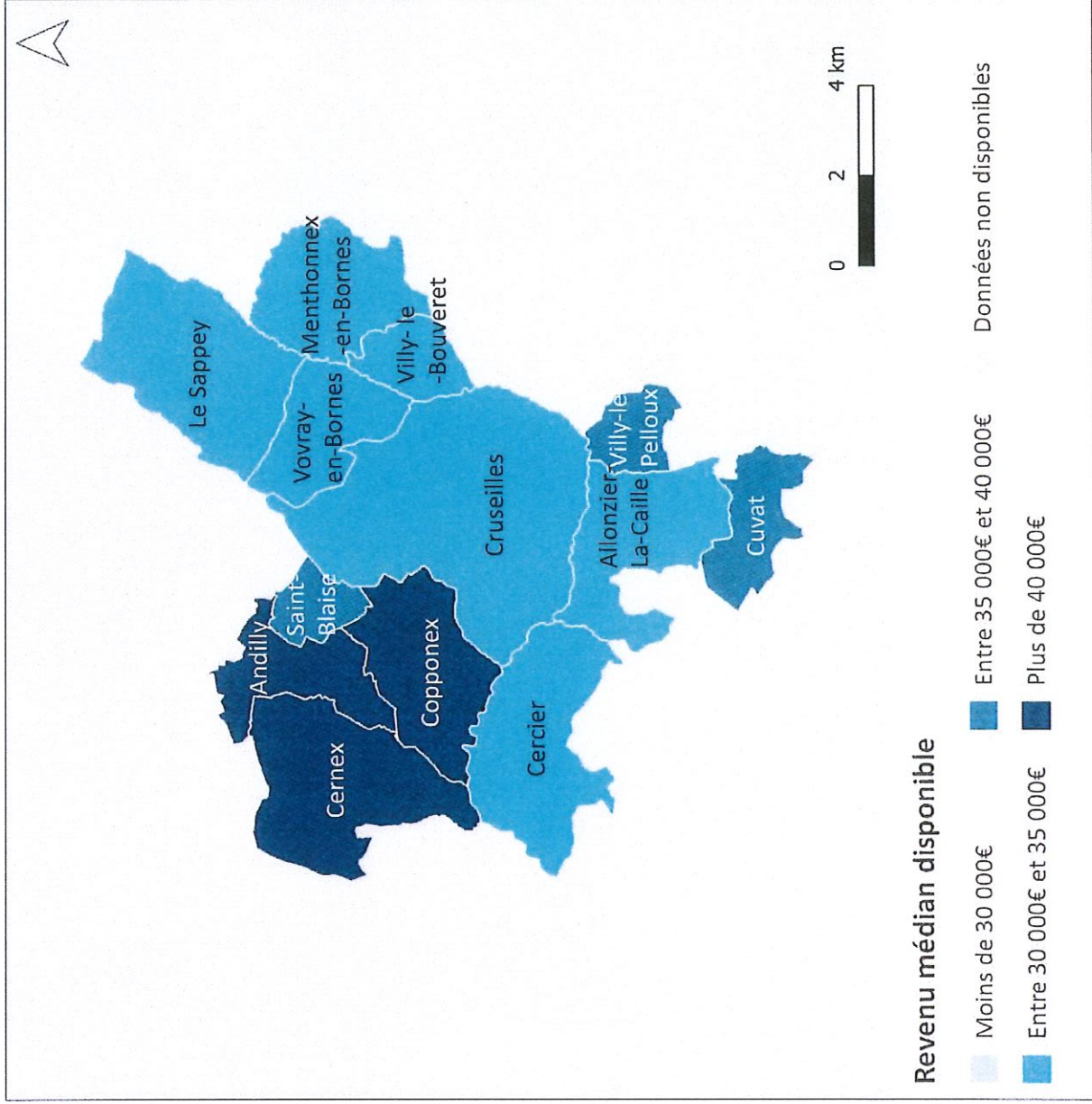
Source : caf.data 2012-2020

En 2020, on totalisait 81 foyers CAF allocataires du RSA pour la CC du Pays de Cruseilles contre 61 en 2016.



### CC du Pays de Cruseilles

Quel est le revenu médian des foyers fiscaux ?



Source : Filosoff 2019

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

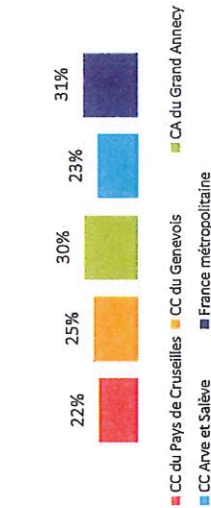


ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## 8.3 FRAGILITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE (2/2)

Quelle proportion des bénéficiaires de la prime d'activité (travailleurs pauvres) ? Les habitants en situation de précarité sont-ils en augmentation ?

### Bénéficiaires de la prime d'activité\*

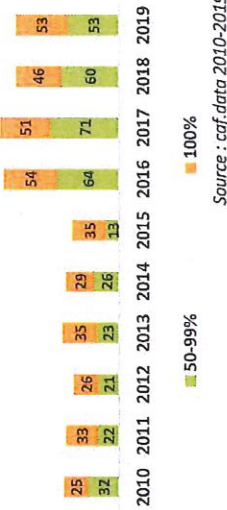


### Nb de bénéficiaires de la prime d'activité : 416

Source : caf.data, 2020

En 2020, 22% des allocataires CAF de l'EPCI bénéficiaient de la prime d'activité, contre 23% pour la CC Arve et Salève.

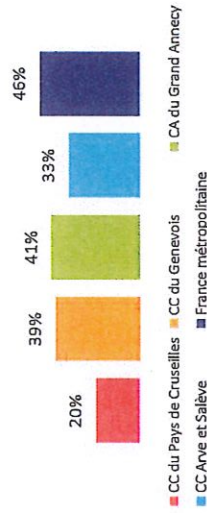
### Foyers CAF\* dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales\*



Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passé de 32 à 53.

### Foyers CAF\* percevant une aide pour le logement\*

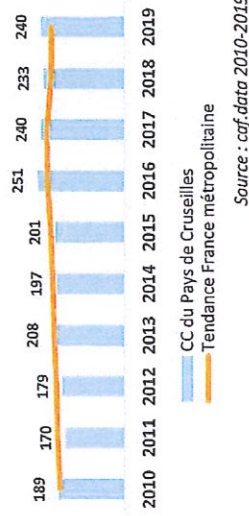


### Nb de bénéficiaires aide pour le logement : 383

Source : caf.data, 2020

En 2020, 20% des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement pour la CC du Pays de Cruseilles.

### Evolution des foyers CAF à bas revenu\*



Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé, pour la CC du Pays de Cruseilles, de 189 à 240.

### LE NON-RECOURS AUX DROITS

Selon une enquête de la plateforme « Mes allocs » réalisée en janvier 2022, ce sont au moins 10 milliards d'euros d'aides sociales qui ne seraient pas réclamées par leurs potentiels bénéficiaires chaque année en France.

Il existe des variations importantes de ce taux de non-recours aux droits selon le type de prestations auxquelles les usagers pourraient prétendre mais aussi selon l'origine géographique des ayants-droits potentiels.

Pour le RSA, le taux de non-recours à l'échelle nationale est estimé à 35% des potentiels bénéficiaires et 53% pour la prime d'activité.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

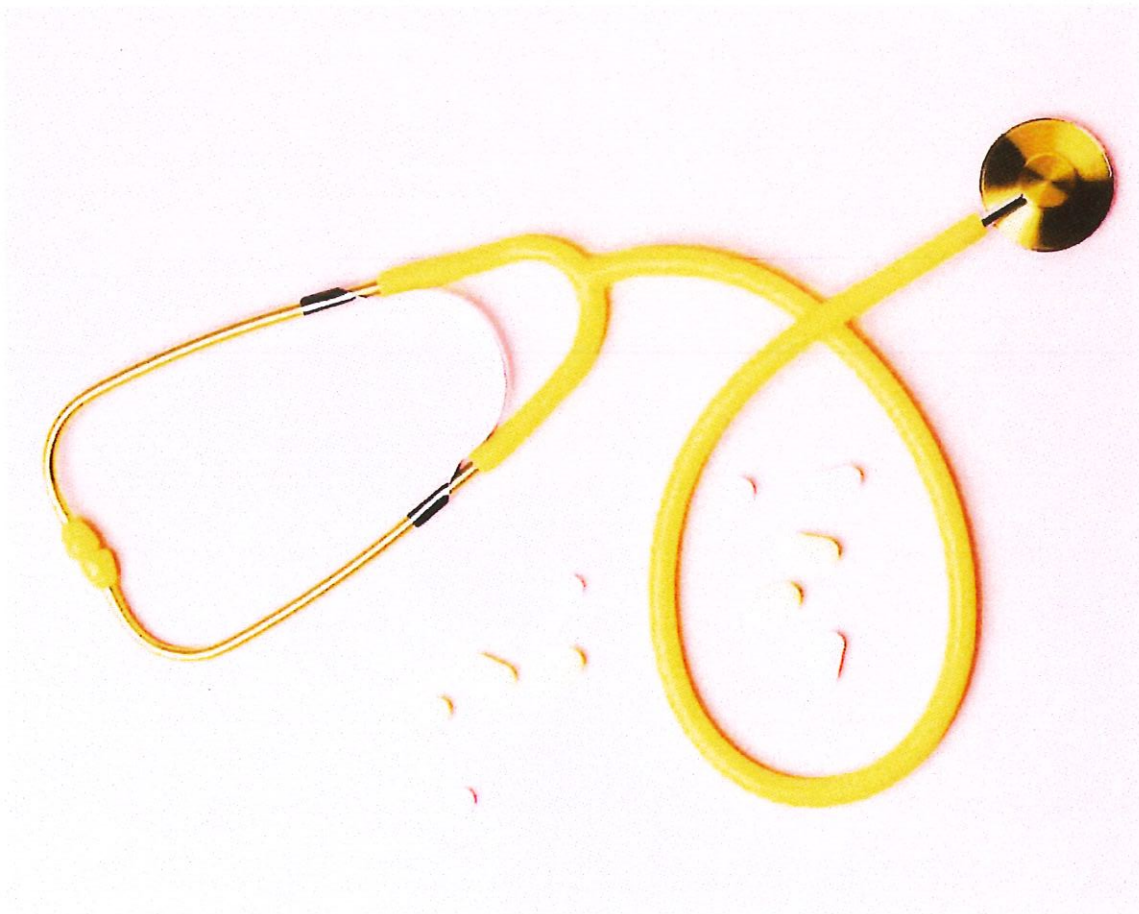
Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

S'LOW

## 9. SANTÉ ET HANDICAP



11.1 Accès aux droits et aux soins

11.2 Le handicap

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

[Revenir au sommaire](#)

# SYNTHÈSE - SANTÉ ET HANDICAP



## Ce que disent les chiffres (1/2)

- Un **nombre très faible de bénéficiaires de la CSS participative** : 0,5% dans la CCPC contre 1,1% dans la CA du Grand Annecy et 4.1% en France métropolitaine, mais une situation proche de celle dans la CC Arve et Salève et dans la CC du Genevois (0,9% pour les deux). Une **part également faible de bénéficiaires de la CSS non-participative** : des données à mettre en lien avec un niveau de revenus supérieurs, mais qui questionnent toutefois à la vue du nombre de travailleurs précaires sur le territoire
- Un **accès aux soins relativement satisfaisant dans la Communauté de Communes** : seulement 7% d'assurés du Régime général sans médecin traitant contre 14% dans la CC du Genevois
  - Malgré un taux plus faible, une situation dans laquelle se trouvent toutefois 1121 assurés
  - Aussi, un constat similaire s'agissant de l'accès aux spécialistes avec 35% des habitants sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans : un taux plus faible que dans le CC voisines, mais un enjeu de prévention à prendre en compte
  - Un taux de médecin généraliste comparable à la moyenne nationale : 8,7 pour 10 000 habitants dans la CC contre 9 en France Métropolitaine. Cependant, une majorité de médecins généralistes situés à Cruseilles et Allonzier-la-Caille, questionnant l'accessibilité aux médecins pour les habitants des autres communes rencontrant des difficultés de mobilité
    - Également, un taux très variable entre les EPCI aux alentours (4,8 dans la CC du Genevois contre 12,9 dans la CA du Grand Annecy), révélant des possibilités diverses pour les habitants des communes limitrophes à ces territoires
- Une **part d'assurés du Régime général en Affection de Longue Durée plus bas que dans tous les territoires de comparaison**, signifiant des besoins de prise en charge moins lourds : 9% dans la Communauté de Communes contre 14% dans la CA du Grand Annecy et 17% en France

### Indicateur clé | Les Affections de Longue Durée\*



Source : Observatoire des fragilités, 2021

- Mais un vieillissement de la population susceptible d'inverser la tendance dans les années à venir

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLO



# SYNTHÈSE - SANTÉ ET HANDICAP



## Ce que disent les chiffres (2/2)

- Une hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés depuis 2015, en lien avec la hausse de la population, mais également un meilleur repérage des situations
  - Un taux demeurant très faible (3,2% des allocataires CAF) au regard de la situation dans les territoires voisins (5,6% dans la CC du Genevois, 6,4% dans la CA du Grand Annecy et 9,9% dans la CC Arve et Salève) qui interroge quand à d'éventuels non recours aux droits sur le territoire
- En parallèle, une augmentation continue du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Education Enfance Handicapée élevée entre 2015 et 2020
  - Un taux équivalent à celui observable dans les CC voisines : 1,8% dans la CCPC identique à celui de la CC du Genevois et 2,1% dans la CC Arve et Salève



### Inscrit dans le projet de territoire !

« Une offre de santé qui s'est améliorée dans les dernières années : maison de santé sur Cruseilles, pôle médical sur Allonzier la Caille, mais toujours de la tension sur l'accès aux professionnels de santé »

## Ce que disent les acteurs

- Des médecins partant à la retraite et non remplacés, de fait certaines familles ne trouvant pas de médecins traitants, notamment parmi les nouveaux arrivants
- Malgré le développement récent de maisons de santé sur le territoire, des structures déjà saturées car fréquentées par des habitants de l'ensemble du Genevois (hors CC également), en raison d'un déficit d'offre médicale sur le territoire
- Pour la petite enfance, peu de demandes d'accueil d'enfants en situation de handicap, notamment en raison d'un diagnostic faible avant 3 ans. En parallèle, une formation limitée dans ce domaine des assistantes maternelles, malgré un intérêt de certaines, limitant les possibilités de prise en charge en cas de diagnostic
- A noter, toutes les nouvelles constructions et extensions d'écoles bénéficiant des normes d'accessibilité, et un travail sur la remise aux normes du reste des bâtiments au fur et à mesure. Par ailleurs, l'EPCI finance les équipements indispensables aux enfants porteurs de handicap (table, chaise...)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5107

### LES ENJEUX

- Maintenir une offre de santé accessible sur le territoire
- Faciliter la détection des handicaps, notamment chez les plus jeunes, à travers la formation



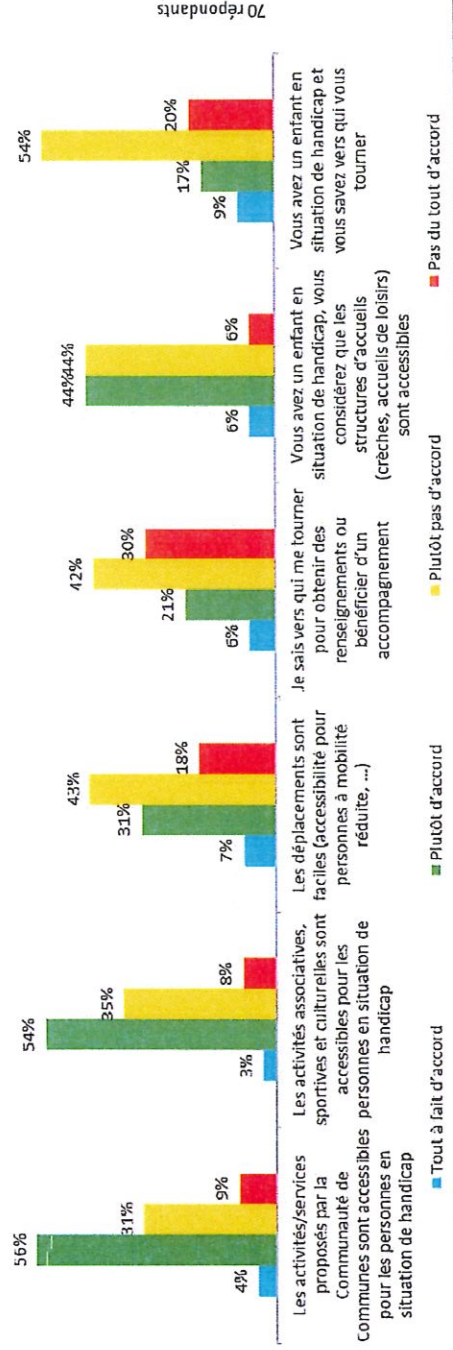
## SYNTHÈSE - SANTÉ ET HANDICAP

### Ce que disent les habitants (1/2)

- 10% des répondants indiquant être en situation de handicap ou dont un proche est en situation de handicap, soit 79 personnes
- Une large majorité d'entre eux déclarant ne pas savoir vers qui se tourner pour obtenir des information/ un accompagnement (72% soit 48 personnes)
- « Pas de soutien, problème de coordination et suivi des différents acteurs (SESSAD, MDPH, Assistante Sociale, ITEP,...) »
- Également, une majorité des répondants estimant que les déplacements ne sont pas faciles pour les personnes à mobilité réduite (61% soit 41 personnes)
- Toutefois, une majorité des répondants déclarant que les activités/services proposés par la Communauté de Communes sont accessibles pour les personnes en situation de handicap (60% soit 41 personnes)
- Également, une part importante de répondants estimant que les activités associatives, sportives et culturelles sont accessibles pour les personnes en situation de handicap (56% soit 37 personnes)
- La moitié des répondants ayant un enfant en situation de handicap (50%) estimant que les structures d'accueils pour enfants sont accessibles pour les enfants en situation de handicap et 74% d'entre eux déclarant ne pas savoir vers qui se tourner

« Le handicap n'est pas forcément moteur et il n'y a pas d'interlocuteur formé pour les handicaps invisibles. Il est très compliqué d'avoir de l'aide »

### Que diriez-vous de ces affirmations ?



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5107



## SYNTHÈSE - SANTÉ ET HANDICAP

### Ce que disent les habitants (2/2)

- Les principales difficultés sur le territoire pour les personnes en situation de handicap ou dont un proche est en situation de handicap soulevées par les répondants sont :

#### Un manque de disponibilité des spécialistes

« Les différents spécialistes de santé qui n'ont pas de disponibilités (ergothérapeute, psychomotricien, etc.) »

« La maison de santé toujours débordée »

**Une accessibilité limitée aux activités et services du quotidien** (transport en commun, accès physique aux services publics, manque de places de parking, une circulation piétonne dangereuse)

« Accès en langue des signes »

« Accès à la Poste »

« Les déplacements. Mon mari malade et ma mère âgée m'obligent à faire le taxi et à renoncer moi-même à pas mal de choses »

« Grandes rues encore dangereuse pour les traversées, places de parking dans la commune non adaptées ou surchargées, peu de bancs dans la commune, ou mal placés »

▪ **Un manque d'informations sur les aides et les structures en matière de handicap**, en particulier pour les enfants en situation de handicap

« Difficile de trouver une école adaptée (5 refus en 3 ans) et de trouver des personnes pour nous aider à connaître les options et nous soutenir dans nos démarches »

« L'absence d'accompagnement périscolaire et de transport de l'enfant handicapé vers le site de la prise en charge spécifique »

« Il n'y a pas assez de personnes formées pour aider les enfants en situation de handicap et le matériel scolaire n'est pas forcément adapté à l'enfant »

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5707

## 9.1 ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS (1/2)



Certains des habitants renoncent-ils à consulter un professionnel de santé ? Quel (non)recours aux droits ?

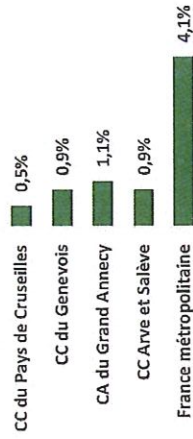
### LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C et l'ACS ont fusionné pour devenir la CSS. Deux objectifs : renforcer et simplifier le système de couverture santé et protéger les bénéficiaires contre les dépassements d'honoraires.

La CSS participative est dédiée aux bénéficiaires dont le revenu est légèrement au-dessus du plafond établi pour la CSS non-participative. Dans ce cas, l'assuré apportera une participation financière annuelle pour bénéficier de la CSS. Le montant de cette participation évolue à la hausse selon l'âge du bénéficiaire.

La CSS non-participative permet aux bénéficiaires de bénéficier intégralement du tiers-payant lorsqu'ils se rendent chez un professionnel de santé : ils n'ont aucune avance à faire pour les frais de santé. Un ménage en bénéficie si son revenu annuel est inférieur à 9 203€ pour une personne seule en Métropole.

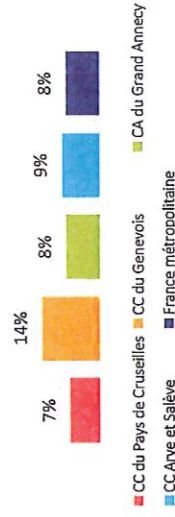
#### Bénéficiaires de la CSS participative



Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, les bénéficiaires de la CSS participative représentaient pour la CC du Pays de Cruseilles 0,5% des assurés de la Sécurité sociale.

#### Les assurés du Régime général sans médecin traitant

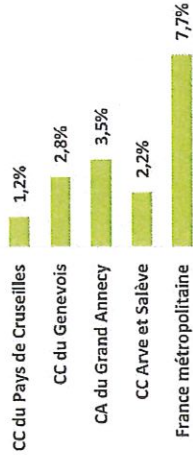


Nb d'assurés sans médecin traitant : 1 121

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 7% des assurés du Régime général de l'EPCI n'avaient pas de médecin traitant, contre 8% pour la CA du Grand Annecy.

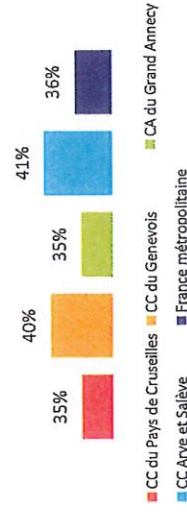
#### Bénéficiaires de la CSS non-participative



Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, les bénéficiaires de la CSS non-participative représentaient pour la CC du Pays de Cruseilles 1,2% des assurés de la Sécurité sociale.

#### Les assurés du Régime général sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans



Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 35% des assurés du Régime général de l'EPCI n'étaient pas allés chez un dentiste depuis plus de deux ans.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5107

## 9.2 ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS (2/2)



Y a-t-il beaucoup de personnes gravement malades ? L'offre médicale est-elle satisfaisante / suffisante ?

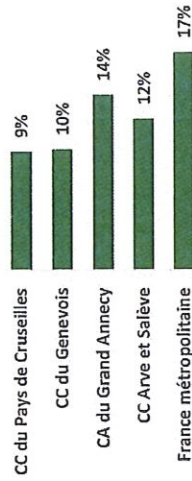
### LA DÉFINITION

Une personne qui est en Affection de Longue Durée (ALD) présente une situation médicale dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite des traitements prolongés et parfois lourds (ex. maladie cardiaque, maladie d'Alzheimer, diabète, troubles bipolaires ou dépressifs...).

Les « autres professions médicales » regroupent les infirmiers, les professionnels de la rééducation, les aides-soignants, les psychologues, les podologues ou encore les orthophonistes.

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Plus il est élevé, plus le territoire est doté en médecin généraliste.

### Indicateur clé | Les Affections de Longue Durée\*



Source : Observatoire des fragilités, 2021

9% des assurés du Régime général de l'EPCI étaient en affection de longue durée, contre 17% pour la France métropolitaine.

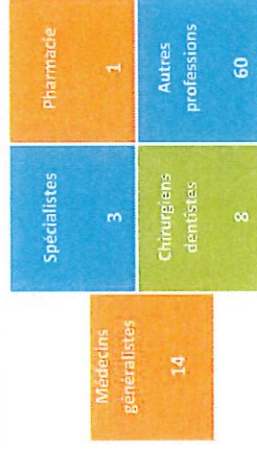
### Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Méd. généralistes	Spécialistes	Autres professions	Dentistes	Pharmaciens
CC du Pays de Cruseilles	8,7	1,9	37,2	5,0	0,6
CC du Genevois	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0
CA du Grand Annecy	12,9	10,4	55,3	8,4	2,8
CC Arve et Salève	7,0	3,0	21,9	3,5	2,0
France métropolitaine	9,0	7,2	40,9	5,7	3,2

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, la CC du Pays de Cruseilles avait 8,7 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 7,0 pour la CC Arve et Salève.

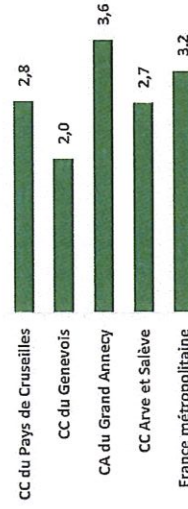
### Les professions médicales



Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, la CC du Pays de Cruseilles totalisait 14 médecins généralistes.

### Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes\*



Source : SNIIRAM INSEE Drees, 2019

En 2019, l'APL s'élevait à 2,8 pour CC du Pays de Cruseilles contre 2, pour CC du Genevois.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 9.3 LE HANDICAP

Combien d'habitants bénéficient d'aides liées au handicap ? Comment expliquer les évolutions ?



### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Un nombre de bénéficiaires de prestations handicap élevé ou en augmentation peut simplement être lié à un meilleur repérage de ces derniers. D'ailleurs, les taux de non-recours aux prestations handicap sont variables selon les territoires (équipements en termes de structures, d'accompagnement). Le taux de non-recours à l'AAEH est estimé à 85% et à 61% pour l'AAH selon la CAF et la DGFIP.

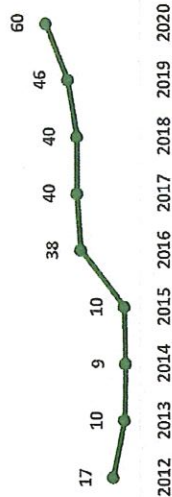


### LE HANDICAP, CA CONCERNE QUI ?

Beaucoup plus de personnes qu'on ne le pense ! 12 millions de Français au total, soit 20% de la population et cela peut aller jusqu'à 40% de la population en prenant en compte les situations de handicap temporaires. D'autant plus qu'avec le vieillissement de la population ces chiffres sont en hausse : 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035.



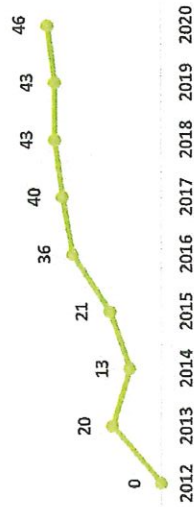
### Les bénéficiaires de l'AAH\*



Source : caf, data 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé de l'EPCI est passé de 17 à 60.

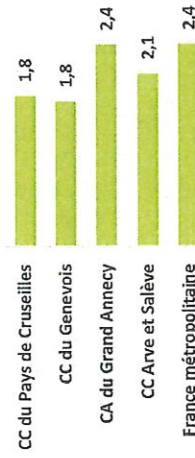
### Les bénéficiaires de l'AAEH\*



Source : caf, data 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé(e) de l'EPCI est passé de 0 à 46.

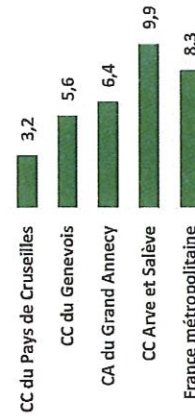
### Nombre de bénéficiaires de l'AAEH\* pour 100 enfants de moins de 20 ans



Source : CAF 2020

En 2020, la CC du Pays de Cruseilles totalisait 1,8 bénéficiaires de l'AAEH pour 100 enfants de 0 à 19 ans, contre 2,4 pour la France métropolitaine.

### Bénéficiaires de l'AAH\* pour 100 allocataires CAF



Source : CAF 2020

En 2020, la CC du Pays de Cruseilles totalisait 3,2 bénéficiaires de l'AAH pour 100 allocataires CAF, contre 8,3 pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5107

# 10. VIE LOCALE



**13.1** Les services de proximité

**13.2** Les licenciés sportifs

**13.3** Les associations (si disponible)

**13.4** La sécurité

[Revenir au sommaire](#)

## SYNTHÈSE – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### Ce que disent les chiffres

- **Une part plus importante de licenciés sportifs qu'au niveau national** (21,6% en France métropolitaine) et que dans la CC du Genevois (19,3%), mais moins importante que dans le reste des EPCI : 27,1% de licenciés sportifs dans la CCPC contre 28,3% dans la CA du Grand Annecy et 25,8% dans la CC Arve et Salève
- **Des licenciés majoritairement jeunes et masculins** (59% des hommes de 0 à 19 ans sont licenciés sportifs et 41% des femmes de cette tranche d'âge) malgré une certaine **féminisation** de la pratique avec une hausse de la pratique chez les jeunes filles entre 2012 et 2018
- Un taux d'équipement sportifs supérieur aux moyennes locales et semblable à la moyenne nationale : 25,1 équipements sportifs pour 10 000 habitants dans la CC du Pays de Cruseilles contre 14,6 dans la CC Arve et Salève, 17,8 dans la CA du Grand Annecy et 26 en France métropolitaine
- Une vie associative **relativement élevée au niveau quantitatif** : la Communauté de Communes totalise 2,4 associations pour 100 habitants contre 2,6 en France. Un tissu associatif également dynamique avec près de 50% d'associations créées après 2010

### Ce que disent les acteurs

- Des équipements sportifs appartenant à la CCPC mais saturés en raison d'un nombre de demandes élevé des difficultés pour répondre positivement à toutes les associations
- Une bibliothèque dynamique avec plus de 1600 emprunteurs actifs et des actions proposées pour tous les âges facilitant la création de lien social
  - Un partenariat privilégié avec l'ESAT du territoire
  - Le souhait de développer davantage d'accompagnement numérique, en plus de la mise à disposition d'ordinateurs
- Depuis mai 2022, le Pays de Cruseilles accueille une **Micro-fole** offrant un accès aux habitants du territoire à un musée numérique contenant les œuvres des 12 plus grands établissements culturels de France



### Inscrit dans le projet de territoire !

- « Un territoire qui bénéficie d'une offre de services assez complète, avec des équipements plutôt nombreux et la présence de deux piscines. Mais des équipements souvent anciens, voire vieillissants, qui ont des enjeux d'entretien ou de rénovation lourde (vestiaire stade des Chardons, terrain synthétique de Cruseilles, etc...). Les piscines en particulier doivent faire l'objet d'une restructuration totale à moyen terme, ce qui sera nécessairement un projet majeur de la CCPC »
- « Au niveau de la CCPC, l'action culturelle est incarnée par l'École de Musique et la Bibliothèque, dont la compétence et le professionnalisme sont reconnus par les habitants. Mais ces équipements sont vieillissants, avec des équipes « fatiguées » par les conditions de travail, et des attentes plus fortes d'une population en croissance. Des actions sont à mener pour rénover la qualité d'accueil de ces structures »

### LES ENJEUX

- Réfléchir aux possibilités de développement de l'offre d'animation de la vie sociale pour favoriser le lien social
- S'appuyer sur l'existant pour développer l'offre sur le territoire, notamment à travers la Micro-Folie
- Maintenir des animations de proximité pour assurer le dynamisme du territoire et la création de lien social

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



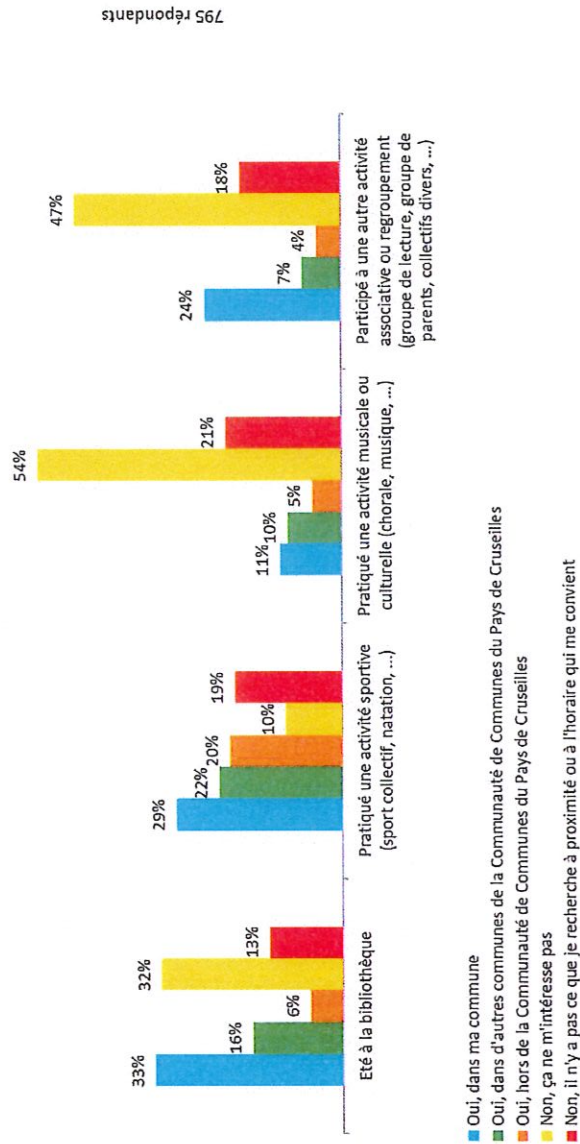


## SYNTHÈSE – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### Ce que disent les habitants (1/2)

- Une majorité de répondants déclarant **ne pas avoir participé à une autre activité associative au cours des deux dernières années par manque d'intérêt ou par manque de dispositifs accessibles et à proximité** (66% soit 488 personnes)
- Une large majorité des répondants indiquant **ne pas avoir pratiqué une activité musicale ou culturelle durant ces deux dernières années par manque d'intérêt ou par manque de dispositifs accessibles et à proximité** (75% des répondants soit 564 personnes). Un axe à travailler afin avec les partenaires afin de communiquer davantage sur l'existant et de lutter contre la précarité culturelle ?
  - Toutefois, près de la moitié des répondants ayant été à la bibliothèque au cours des deux dernières années au sein de leur commune ou dans d'autres communes du territoire (49% soit 379 personnes)
  - Également, une part importante de répondants ayant pratiqué une activité sportive durant les deux dernières années au sein de leur commune ou dans d'autres communes du territoire (42% soit 323 personnes)

### Au cours des deux dernières années, avez-vous... ?



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

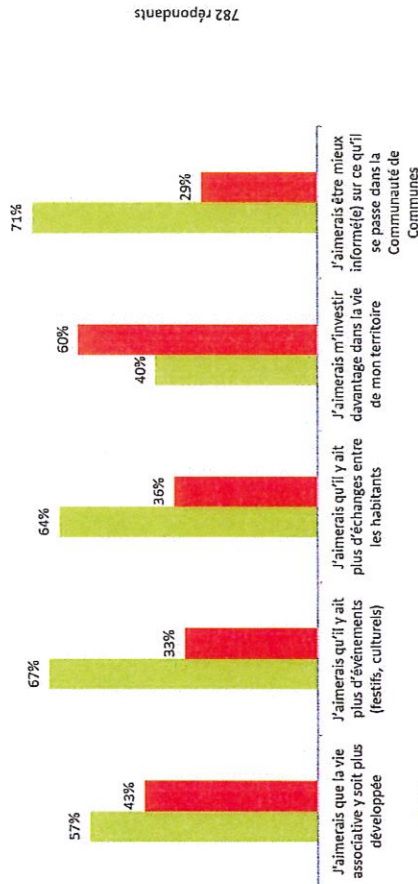


## SYNTHÈSE – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### Ce que disent les habitants (2/2)

- Une large majorité de répondants déclarant **vouloir être mieux informés sur ce qu'il se passe sur le territoire** (71% soit 545 personnes)
  - Une majorité des répondants souhaitant plus d'événements festifs et culturels (67% soit 511 répondants)
  - Une majorité des répondants estimant vouloir plus d'échanges entre les habitants (64% soit 487 répondants)
  - Également, une part importante de répondants souhaitant une vie associative plus développée (57% soit 422 personnes)
  - Toutefois, une majorité des répondants indiquant ne pas vouloir s'investir davantage dans la vie du territoire (60% soit 440 personnes)
- Une large majorité de répondants **souhaitant un espace proposant régulièrement des événements culturels, sportifs et de loisirs** (71% soit 502 personnes)
  - 35% des répondants indiquant vouloir être accueilli et informé dans leur préoccupations du quotidien (santé, logement, démarches administratives) (249 personnes)
  - 32% des répondants indiquant vouloir un lieu d'échanges et de rencontre avec les autres habitants et associations (225 personnes)
  - Parmi les réponses « Autre », des répondants mentionnant le besoin d'espaces verts (parcs jardins) et d'aire de jeux et structures/équipements sportifs et culturels pour les enfants (Maisons des Jeunes et de la culture, skate parc, centre aéré), ainsi que des lieux types ressourceries

Concernant les affirmations suivantes sur la vie de la Communauté de Communes, vous diriez que... :



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5105



## FOCUS MOBILITÉ

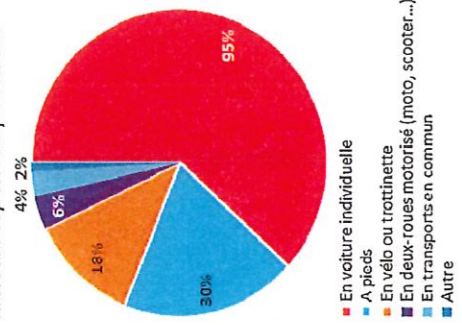
### Ce que disent les habitants

- Un usage de la voiture plébiscité par la quasi-totalité des répondants (95%)
  - Toutefois, une part importante des répondants déclarant avoir recours aux mobilités douces pour se déplacer (48%) :
    - 30% d'entre eux se déplaçant à pied (238 personnes) et 18% se déplaçant à vélo ou trottinette (147 personnes)
  - Également, un recours limité aux transports en commun sur le territoire (4% soit 21 personnes)
  - Parmi les réponses Autres : des répondants mentionnant le co-voiturage et les transports en commun, sous condition d'amélioration de l'offre

« En transport en commun le jour où l'offre sera plus adéquate et développée »

« J'aimerais pouvoir me déplacer en transports en commun mais le réseau n'est pas assez développé »

### De manière générale, comment vous déplacez-vous ? Plusieurs réponses possibles



- Près de la moitié des répondants déclarant éprouver des difficultés pour se déplacer dans le territoire (47% soit 370 personnes)

### Les difficultés des habitants liées à la mobilité

#### Le faible nombre de pistes cyclables et peu sécurisées

« La pratique du vélo comme sport ou aller travailler en vélo est très dangereuse »

« Pas de pistes cyclables qui garantissent la sécurité d'une famille à vélo sur l'axe Vovray- Cruseilles »

#### Le trafic routier

« Beaucoup trop de circulation à Cruseilles »

« Trop d'embouteillages. Matin, fin d'après-midi/soir et week-end entre 10h30 et 12h, aller ou traverser Cruseilles est un calvaire. »

#### Le manque de transports en commun

« Aucun transport en commun, les enfants sont totalement dépendant des parents pour les déplacements »

« L'absence de transports publics desservant les villages de la communauté de communes ne permet pas d'alternative réelle à la voiture. »

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SYNTHÈSE – VIE LOCALE



Le questionnaire intégrait un espace de réponse libre au sein duquel les répondants ont notamment pu exprimer ce qu'ils aiment sur le territoire de la Communauté de Communes. Voici une synthèse des éléments mis en avant par les répondants :

- **Le cadre de vie**
  - « Cadre de vie agréable, proche des montagnes et de la nature »
  - « La proximité de la nature », « L'environnement et le confort de vie », « La nature et la proximité de parcours de randonnées. »
- **Le dynamisme du territoire**
  - « Le dynamisme, un territoire tourné vers l'avenir et la jeunesse », « Beaucoup de choses proposées, belle offre de services et d'activités culturelles », « Le développement des commerces et sports », « Les loisirs et la culture, les services proposés pour enfants »
- **Les commerces et services de proximité**
  - « La proximité des commerces et offre de services », « Il y a toutes les commodités à proximité », « Services publiques efficaces et à relative proximité. »
- **La richesse de la vie associative**
  - « Vie associative relativement bien développée », « Les associations pour les enfants »
- **La typologie et la situation géographique**
  - « La proximité de Genève et Annecy »
  - « La situation géographique privilégiée et le côté rural »



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

1075

## SYNTHÈSE – VIE LOCALE



Le questionnaire intégrait un espace de réponse libre au sein duquel les répondants ont notamment pu suggérer des axes d'améliorations pour la Communauté de Communes. Voici une synthèse des éléments mis en avant par les répondants:

- Une offre de transports à renforcer
  - « Une amélioration et augmentation de la fréquence des passages des transports en commun. »
  - « Une vraie piste cyclable à Allonzier-la-Caille et à Cruseilles »
- Un trafic routier à désengorger et à sécuriser
  - « Moins d'embouteillages pour rentrer ou sortir de Cruseilles : il faut faire une déviation »
  - « Ralentir la vitesse des automobilistes sur les routes départementales »
  - « Plus de trottoirs et sécurité aux abords de l'accueil périscolaire de la maternelle »
- Une densification à contrôler davantage
  - « Stop aux constructions massives comme à Allonzier-la-Caille et Cruseilles »
  - « Ralentir ou mieux gérer la densification et penser aux problèmes liés à cela pour les années à venir (écoles, médecins, garde enfants...) »
- Davantage d'équipement/activités sportives et culturelles
  - « Des espaces de jeux, sport et loisirs plus développés sur les communes de la CCPC, car seul Cruseilles profite de ces aménagements »
  - « Le nombre de places un peu trop limité pour certaines activités (natation, escalade...) et parfois pour le périscolaire »
  - « Exploitation étendue de la piscine (ouverte seulement l'été) »
- Un taux de couverture des structures scolaires et parascolaires à adapter
  - « Les structures scolaires et cultures doivent suivre le rythme des constructions d'habitations »
  - « Les loisirs et l'extra-scolaire sont insuffisants en capacité d'accueil »



## 13.1 LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Les habitants ont-ils facilement accès aux commerces et services de proximité dont ils peuvent avoir besoin ? Le territoire a-t-il une fonction de centralité ?



### L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES

En France, la majorité de la population vit à proximité d'un commerce alimentaire ou d'une pharmacie (3 consommateurs sur 4 résident à moins de 2km d'une boulangerie, et 65%\* des montants dépensés en pharmacie ont lieu dans la commune de résidence).

Néanmoins, les différences sectorielles sont importantes. Les magasins de l'alimentaire non spécialisé et de l'habillement demeurent les plus éloignés des consommateurs : 1 habitant sur 3 a un accès limité à l'offre d'habillement.

Plus les habitants sont éloignés des pôles, moins les magasins sont accessibles. Par exemple, en périphérie des grands pôles urbains, 1 habitant sur 5 dispose d'un faible accès à une offre commerciale. En périphérie des moyens et petits pôles, c'est 1 personne sur 3 dont l'accès est limité.

\*Insee Références, 2020

### Les commerces et les services de proximité

Boulangerie	8	Boucherie charcuterie	1	Poissonnerie	0	Magasin alimentaire	5	Pharmacie	1	Equipements sportifs	40
Restaurant	32	Poste	3	Banque, caisse d'épargne	5	Librairie journaux	0	Station service	3	Equipements culturels	7

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, la CC du Pays de Cruseilles accueillait notamment 3 points de contact de la Poste.

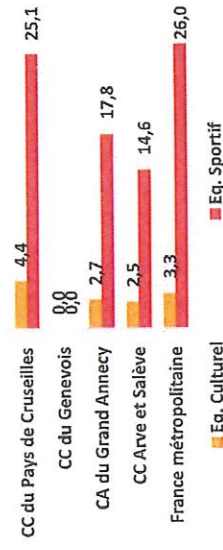
### Taux d'équipement de différents services du quotidien (pour 10 000 hab.)

	Boulang-Pâtiss.	Magasins alim.	Banques, caisses d'épargne	Artisans du bât.
CC du Pays de Cruseilles	5,0	3,1	3,1	59,5
CC du Genevois	0,0	0,0	0,0	0,0
CA du Grand Annecy	5,3	4,2	5,8	84,5
CC Arve et Salève	5,5	3,5	2,5	58,3
France métropolitaine	6,4	6,4	3,4	71,9

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, le nombre de boulangeries pour 1 000 habitants de l'EPCI était de 5,0 contre 5,3 pour la CA du Grand Annecy.

### Taux d'équipements culturels et sportifs (pour 10 000 hab.)



Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, le nombre d'équipements culturels de l'EPCI pour 10 000 habitants était de 4,4, contre 2,7 pour la CA du Grand Annecy.



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

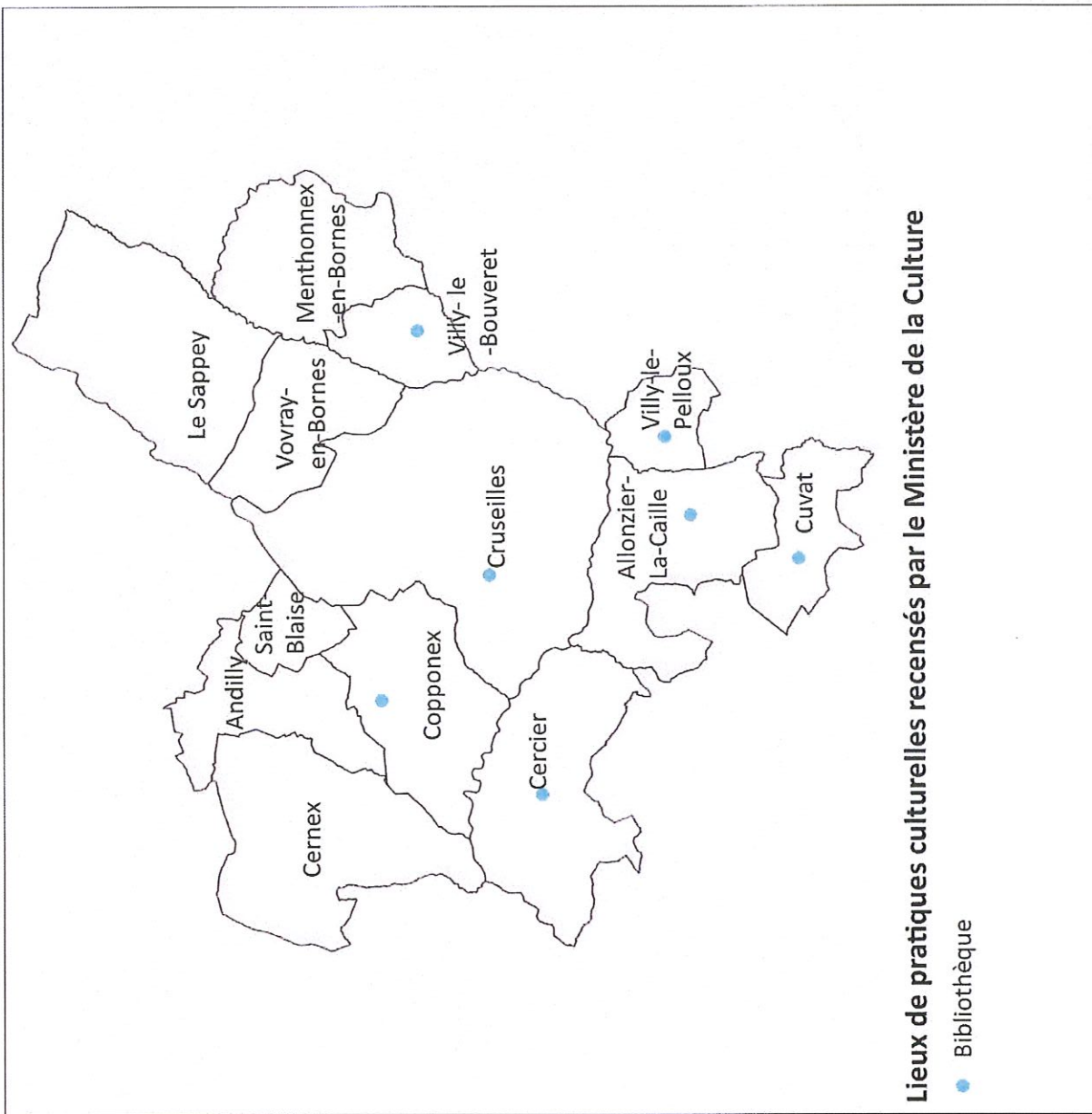
Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



CC du Pays de Cruseilles

Où se trouvent les lieux de pratiques culturelles (bibliothèques, cinémas, etc) ?



**Note de lecture du Ministère de la Culture**  
« Malgré le travail de vérification, de nettoyage et de certification des bases, il peut subsister, compte tenu du nombre d'entrées, quelques erreurs (doublons ou erreurs d'adressage) et oublis. N'hésitez pas à les signaler en écrivant à : [contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr). »

Source : Ministère de la Culture, BASILIC, 2022

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## 10.1 LES LICENCIÉS SPORTIFS



Y a-t-il plus de licenciés qu'ailleurs ? Quel est leur profil? (âge, sexe...)

### Licenciés sportifs\* pour 100 habitants



Source : INJEP, 2018

En 2018, le nombre de licenciés sportifs de l'EPCI pour 100 habitants était de 27,1, contre 28,3 pour la CA du Grand Annecy.



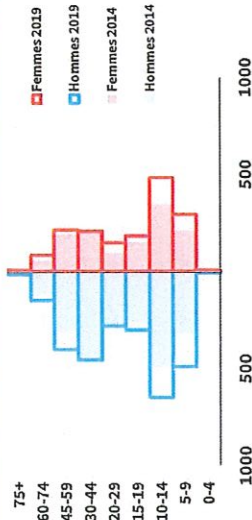
### LES LICENCIÉS SPORTIFS

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un service du ministère de l'Éducation nationale.

Il produit différentes données sur les licenciés sportifs résidant dans le territoire, qui permettent d'en appréhender son dynamisme sportif.

Ces données sont bien entendu à mettre en perspective avec la pratique en amateur, dont il n'existe malheureusement pas de données à une échelle communale ou communautaire.

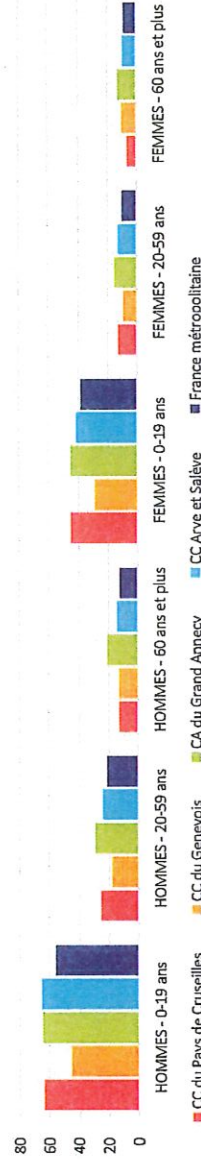
### Pyramide des âges des licenciés sportifs en 2012 et 2018



Source : INJEP, 2012-2018

En 2018, il y avait pour la CC du Pays de Cruseilles 293 filles licenciées de 5-9 ans, contre 213 en 2012.

### Licenciés sportifs\* pour 100 habitants par âges regroupés



Source : INJEP, 2018

En 2018, on comptait 63 licenciés sportifs pour 100 hommes de l'EPCI de 0 à 19 ans, alors que ce chiffre était de 56 pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE





## 10.2 LES ASSOCIATIONS

Y a-t-il un fort dynamisme associatif ? Le tissu associatif est-il composé de structures historiquement implantées ou de jeunes associations ?

### LE SECTEUR ASSOCIATIF EN QUELQUES CHIFFRES

En 2021, la France comptait 1,5 millions\* d'associations, soit 65 200 associations créées sur une année.

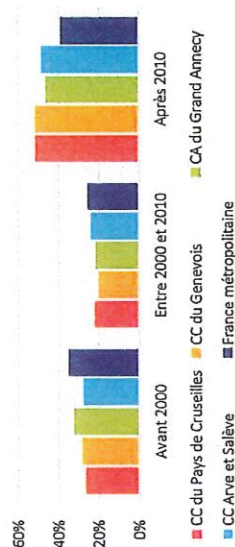
Les associations françaises sont diverses et leurs objets sociaux le sont tout autant. 23% des associations concernent la culture, 16% le sport, 9% le social ou encore 5% la santé. Par exemple, on compte 14 853 associations d'anciens combattants ou 5 145 associations sur le folklore ou 1 549 associations de billard et jeux de quilles !

Mais, les associations françaises, ce sont aussi 12,5 millions de bénévoles, 132 000 volontaires en service civique et 1 775 000 salariés dont 1 027 000 dans le secteur sanitaire et social (soit 9,2% des salariés du secteur privé).

\*La France Associative en Mouvement, 19ème édition, Octobre 2021



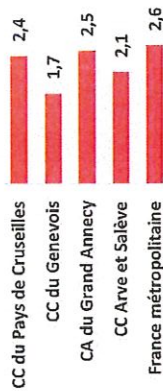
### Date de création des associations au 1<sup>er</sup> juillet 2022



Source : Répertoire National des Associations, 1 Juill. 2022

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, 26% des associations de l'EPCI avaient été créées avant 2000, contre 29% pour la CC du Genevois.

### Associations pour 100 habitants



Nb d'associations enregistrées au RNA : 382

Source : Répertoire National des Associations, 1 Juill. 2022

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la CC du Pays de Cruseilles totalisait 2,4 associations pour 100 habitants, contre 2,6 pour la France métropolitaine.

### Typologie des associations, selon leur objet social

Activités politiques et réflexions	3	Défense droits et justice	1	Information / communication	2	Culture et loisirs	102	Socio-culturelle et amicale	43	Préservation patrimoine	5	Sports, chasse et pêche	108	Santé et médico-social	11
Caritatif	33	Activités économiques	11	Environnement	13	Aide à la vie locale	6	Logement	0	Tourisme	0	Sécurité	3	Armée	1
														Religion	1

Source : Répertoire National des Associations, 1 Juill. 2022

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, on compte 108 associations sportives et de loisirs de plein-air et 33 associations caritatives parmi les associations de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

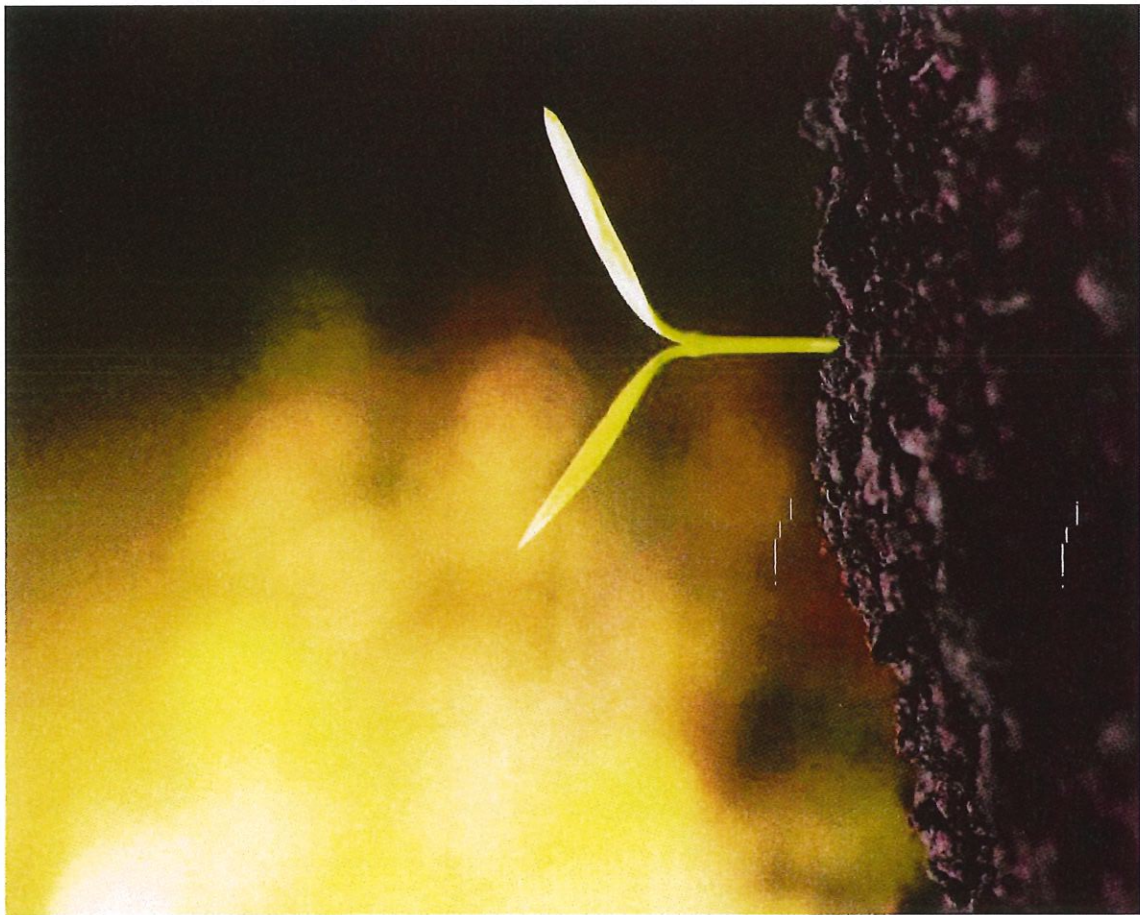
Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

5/10

# GLOSSAIRE



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



[Revenir au sommaire](#)



## Les catégories socio-professionnelles



### Agriculteurs exploitants

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures  
Professionnels de santé libéraux, professionnels juridiques et techniques libéraux, cadres d'entreprises, cadres de la fonction publique...

### Professions intermédiaires

Professions intermédiaires administratives, commerciales, de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, techniciens, contremaîtres...

### Employés

Agents de service de la fonction publique, militaires, policiers, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce...

### Ouvriers

Ouvriers industriels, artisans, agricoles, chauffeurs...

### Retraités

Autres personnes sans activité professionnelle  
Élèves, étudiants, hommes/femmes au foyer

## DÉMOGRAPHIE

**Population municipale.** Personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune, dans un logement ou une communauté (ex. gendarmerie), dans un établissement pénitentiaire, dans une habitation mobile, ou personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune.

**Population comptée à part.** Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune (ex. étudiants, résidents en établissements sociaux et médico-sociaux, certaines personnes SDF rattachées à la commune...)

**Population totale.** Cumul de la population municipale et de la population comptée à part.

**Solde naturel.** Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

**Solde migratoire.** Différence entre le nombre de personnes entrées et le nombre de personnes sorties du territoire.

**Allocataire Caisse d'Allocations Familiales (CAF).** Les allocataires CAF sont des personnes qui perçoivent au moins une allocation de la part de la Caisse d'allocations familiales au vu de leur situation familiale et/ou monétaire.

**Indice de jeunesse.** Différence entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans et plus.

**Population étrangère.** Population qui n'est pas de nationalité française.

**Population immigrée.** Population, de nationalité française ou non, née étrangère à l'étranger et résidant en France.

## PETITE ENFANCE

**Complément de libre choix du mode de garde (CMG).** Aide financière versée par la CAF aux parents exerçant une activité professionnelle. Elle est destinée à financer partiellement les frais de garde (par un assistant maternel agréé) des enfants de moins de 6 ans.

**Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).** Prestation permettant à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

**Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).** Aide financière versée par la CAF, sous conditions de ressources, aux parents d'enfants de moins de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

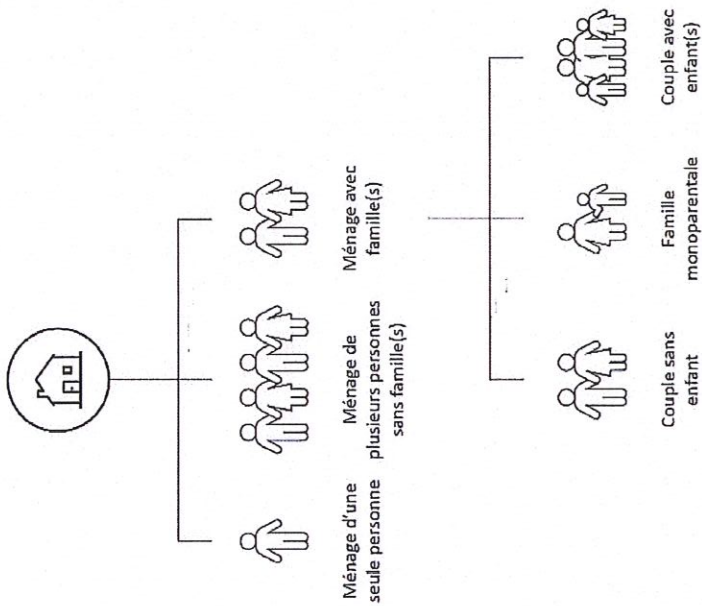
Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



### Les catégories de ménages



## FAMILLES

**Famille monoparentale.** Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

**Famille.** Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

**Ménage.** De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

## SENIORS

**Contribution sociale généralisée (CSG).** Impôt créé en 1991 pour participer au financement de la sécurité sociale.

**Pension d'invalidité.** Aide financière qui est attribuée par la Sécurité sociale à une personne qui a une capacité de travail réduite, en raison d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle et qui doit faire face à une perte de gain.



## LOGEMENT ET IMMOBILIER

**FTTH.** Réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit.

**Logements raccordables.** Logements ou locaux à usage professionnel pour lesquels il existe une continuité optique entre le point de mutualisation et le point de branchement optique

**Logement vacant.** Logement inoccupé qui est soit proposé à la vente ou à la location, soit gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

**Mutation.** La mutation d'un bien immobilier désigne un changement de propriétaire. Le transfert du bien peut se faire à titre gratuit (ex. succession, donation) ou à titre onéreux dans le cas d'une vente classique.

## HABITAT

**Résidence principale.** Habitation occupée de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes d'un même ménage.

**Hébergé à titre gratuit.** Situation d'une ou plusieurs personnes résidant, à titre gracieux, chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement.

**HLM loué vide.** Un logement HLM est une habitation à loyer modéré au sein d'un immeuble construit avec l'aide de l'État et de diverses collectivités et affectée aux foyers qui ont de petits revenus. Un HLM loué vide est un logement non-meublé.

**Logement social (ou HLM).** Logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

**Taux de logements sociaux.** Le taux légal de logements locatifs sociaux des communes situées en périmètre SRU est de 25% du parc des résidences principales, sauf pour les communes qui appartiennent à un périmètre SRU dont la situation et le fonctionnement du marché de l'habitat ne justifie pas un renforcement des obligations de production.



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

## EMPLOI

**Actif.** Un actif est une personne qui est en capacité de travailler. Un actif occupé est une personne qui a un emploi. Ainsi, la **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

**Taux de chômage.** Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. En France il y a deux sources statistiques principales sur le chômage ;

- Chômeur = chômeur selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE
- Personne en recherche d'emploi = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

**Travail à temps partiel.** Mode de travail qui peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié, impliquant une durée de travail inférieure à la durée légale (35h).

**Navetteur.** Personne en emploi travaillant en dehors de sa commune de résidence.

**Chômeurs de catégorie ABC.** Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

## REVENUS ET PRÉCARITÉ

**Foyer à bas revenus.** Un foyer est considéré à bas revenus par la CAF si son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60% du RUC médian.

**Prestations sociales.** Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

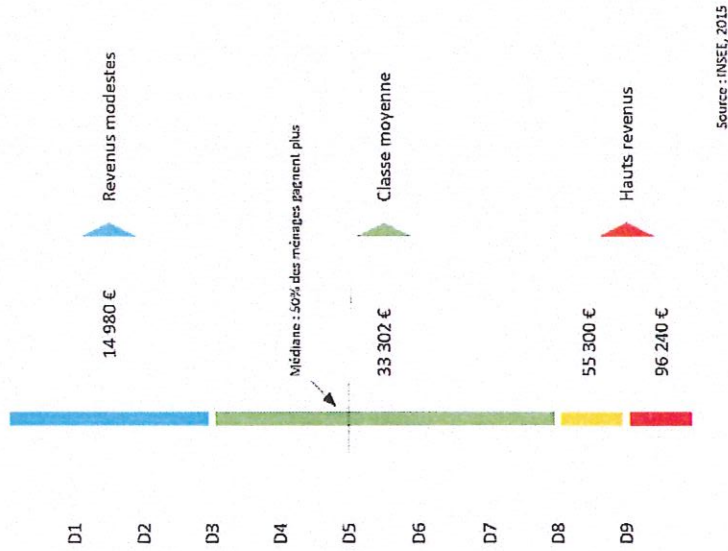
**Prime d'activité.** Aide financière venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle est attribuée en tant que complément pour les travailleurs aux revenus modérés.

**Aide pour le logement.** Aides délivrées par la CAF, constituées de l'Allocation de Logement Familiale (ALF), de l'Allocation de Logement Sociale (ALS), et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

**Revenu de solidarité active (RSA).** Aide financière versée par la CAF pour les personnes de 25 ans et plus (ou 18-25 ans parents isolés) destinée à assurer un niveau minimum de ressources.

**Revenu médian et rapport interdéclive.** Les déciles sont les valeurs qui partagent les revenus de la population en dix parties égales (cf. schéma ci-contre). Le cinquième décile, correspond à la médiane, c'est-à-dire le salaire au-dessous duquel 50% des ménages touchent plus et 50 % touchent moins. Le rapport interdéclive est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Plus il est élevé plus les inégalités sont grandes.

## Revenu disponible moyen par tranche de niveau de vie

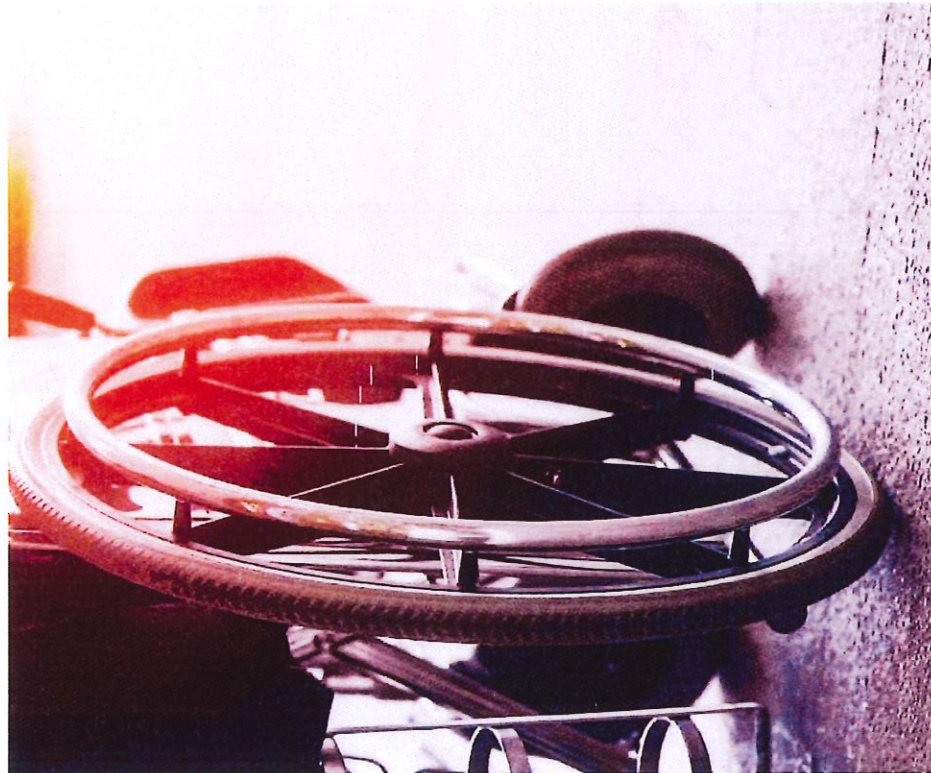


Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



## SANTÉ ET HANDICAP

**Allocation adulte handicapé (AAH).** Aide financière versée par la CAF aux personnes en situation de handicap selon des conditions de ressources et d'autonomie.

**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).** Aide financière versée par la CAF aux parents d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap et destinée à financer frais d'éducation et de soins.

**Complémentaire Santé Solidaire (CSS).** Complémentaire santé, participative ou gratuite, versée sous condition de ressources. Elle remplace la CMU (Couverture Maladie Universelle) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé.

**Non-recours aux droits/soins.** Notion qui renvoie aux personnes qui ne font pas valoir leurs droits en raison de différents obstacles et /ou qui ne se rendent pas chez un professionnel de santé.

## VIE LOCALE

**Licenciés sportifs.** Les licenciés sportifs sont les titulaires d'une licence d'une fédération ou d'une association à caractère sportif.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

S'LO

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

**SLOW**

Ithéa, c'est vingtaine de passionné-e-s des territoires français, engagé-e-s au quotidien auprès des élu-e-s et agent-e-s qui les font vivre. Nous réalisons des diagnostics de territoires, notamment dans le cadre d'Analyses des Besoins Sociaux (ABS) et de Conventions Territoriales Globales (CTG). Nous proposons également le rapport statistique le plus fiable et le plus complet qui existe : le Profil Croisé.

Notre projet s'articule autour de valeurs fortes : que nous adoptons au sein de notre entreprise et auprès des collectivités et clients accompagnés : curiosité, fiabilité, adaptabilité, innovation, égalité femmes-hommes et équilibre vie pro/vie perso. Ces valeurs se traduisent par une politique salariale audacieuse et une politique RSE que nous mettons en œuvre avec conviction.

Ithéa Conseil SAS - 21 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris – communication@ithea-conseil.fr - www.ithea-conseil.fr

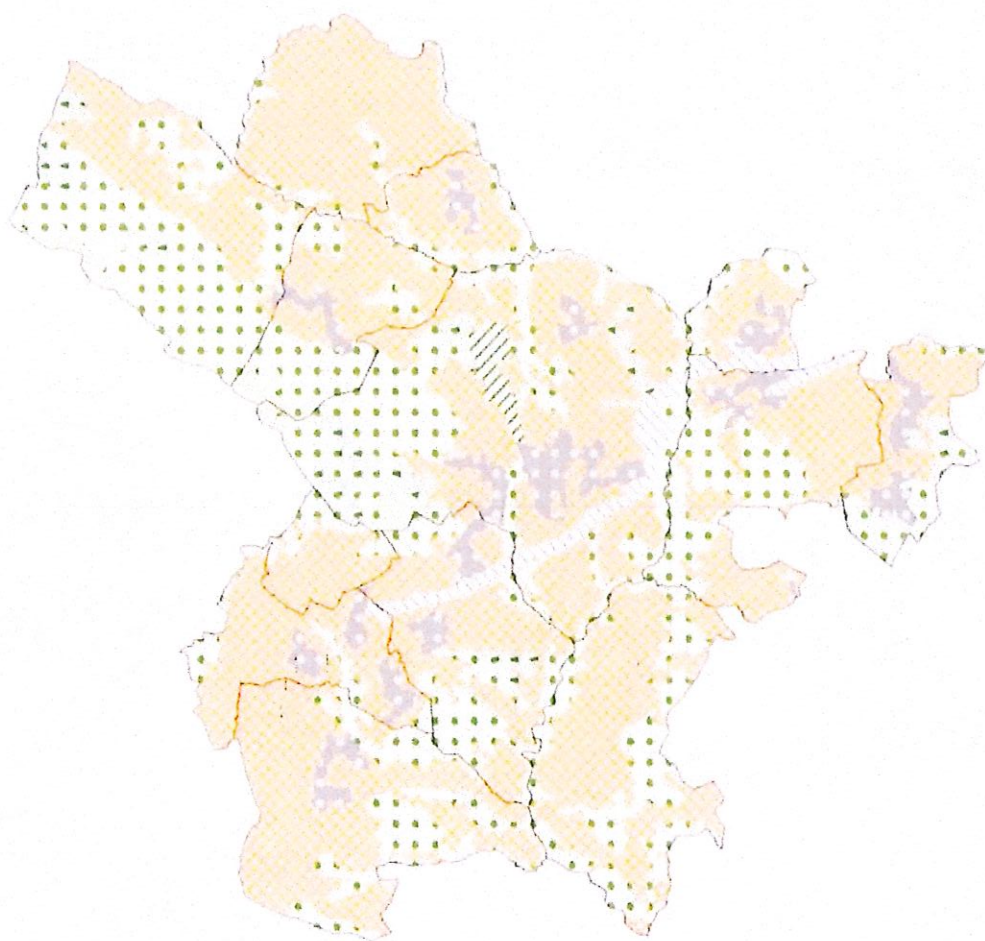




# PLAN D' ACTIONS

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Octobre 2023



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

Pays de  
Cruseilles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# INTRODUCTION

## La démarche de Convention Territoriale Globale

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles s'est lancée en mars 2023 dans une démarche de contractualisation aux côtés de la CAF de Haute-Savoie pour sa Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention a vocation à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) dans toutes les collectivités de France.

La CTG est une démarche visant à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné en termes d'offres de services à la population. Il s'agit en effet d'un contrat multi-thématique large qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi sur le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'animation de la vie locale...

La CTG s'appuie sur un diagnostic social du territoire afin de mettre en lumière les adéquations et carences entre les besoins des usagers et l'offre présente sur le territoire. Elle a aussi une visée opérationnelle puisque la CTG s'appuie sur des fiches actions concrètes à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs stratégiques qui ont été définis tout au long de l'étude pré-CTG.

## Les attentes et objectifs de la démarche

En plus d'être un document de contractualisation entre la collectivité et la CAF, la CTG est une véritable opportunité pour inviter les services de la CCPCet des communes à travailler en transversalité.

La CTG est aussi un outil qui permettra de faire vivre la dynamique partenariale, en associant tout au long de la démarche les partenaires locaux (CAF, Conseil Départemental, Education Nationale, Associations...).

Le diagnostic social de territoire et le présent plan d'actions ont vocation à donner une vue d'ensemble des besoins des habitants de la CCPC et d'y apporter des réponses concrètes.



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLO

## GUIDE DE LECTURE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'action de la CTG est structuré autour d'axes transversaux visant à travailler les thématiques de la CTG (petite enfance, enfance, jeunesse et accès aux droits) de manière globale, en lien avec tous les acteurs du territoire, sans se limiter à ceux généralement associés à cette thématique.

### Assurer le pilotage de la CTG

Fiche- action 1.1 – Mettre en place une gouvernance de la CTG

#### Faire connaître l'existant sur le territoire

Fiche action 2.1 – Valoriser l'existant en renforçant la communication

Fiche action 2.2 – Rendre la communication accessible à tous

Fiche action 2.3 – Renforcer le relai petite enfance dans son rôle de guichet unique

Fiche action 2.4 – Organiser un forum de la vie locale, notamment orienté vers les jeunes

#### Renforcer les liens entre les acteurs

Fiche action 3.1 – Favoriser le travail collaboratif en organisant des tables rondes régulières entre acteurs du territoire

Fiche action 3.2 – Mettre en réseau les services périscolaires

#### Développer l'offre pour faciliter le quotidien des familles

Fiche action 4.1 – Travailler au développement des maisons d'assistants maternels sur le territoire

Fiche action 4.2 – Réfléchir aux solutions d'accueil ponctuel pour la petite enfance

Fiche action 4.3 – Développer l'offre extrascolaire par bassin de vie

Fiche action 4.4 – Développer l'offre de soins sur le territoire

#### Favoriser le lien social

Fiche action 5.1 – Permettre les rencontres entre parents de très jeunes enfants

Fiche action 5.2 - Favoriser le lien social pour faciliter l'intégration de personnes en situation de handicap

Fiche action 5.3 – Réfléchir au développement d'habitats intergénérationnels

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

# AXE 1 / Assurer le pilotage de la CTG

Action 1.1 Mettre en place une gouvernance de la CTG



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



### Diagnostic initial :

- Le constat d'une évolution des politiques publiques et des missions de service public sur le territoire et au niveau national, ainsi que des caractéristiques socio-démographiques de la population
- Le développement de démarches de pilotage par la définition des axes stratégiques de la CTG et une évolution des partenariats et des dispositifs d'accompagnement existants
- Un besoin d'assurer un suivi dans le temps des actions pour évaluer en continu la CTG



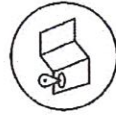
### Objectifs opérationnels

1. Impulser et mettre en œuvre les politiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits (traduction de la politique en plans d'actions, évaluation des engagements contractuels, suivi et évaluation des dispositifs)
2. Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles (diagnostic socio-économique, évaluation des demandes et attentes des familles)
3. Animer en réseau les acteurs (identification et mobilisation des partenaires, développement de projets transversaux)
4. Organiser et animer la relation avec la population (mobilisation des habitants, conception de supports d'information, valorisation de la participation des habitants)



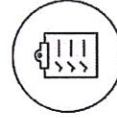
### Points de vigilance

- Temps de travail alloué pour les missions de chargé(es) de coopération
- Maîtrise budgétaire



### Résultats attendus

- Disposer d'éléments de contexte objectifs et actualisés pour aider à la décision des élus
- Disposer d'outils permettant de réaliser les objectifs prioritaires de la CTG
- Le développement de partenariats et de réseaux professionnels autour de la contractualisation
- Le développement de liens renforcés avec la population
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Qualité et pérennité des partenariats

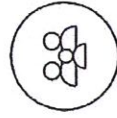


### Échéances de réalisation

Rencontres régulières entre les vice-présidentes en charge de la petite enfance/affaires sociales et des affaires scolaires et le/les chargé(s) de coopération

Point semestriel avec la chargée de développement territorial de la CAF

COPIIL annuel : diagnostic, évaluation, évolution de la stratégie – CAF et collectivités



### Responsable de l'action

Chargé(es) de coopération

### Partenaires à associer

Président, Vice-présidentes, DGS, DGA, porteurs d'actions, chargée de développement territorial (CAF), habitants



## AXE 2 / Faire connaître l'existant sur le territoire

**Action 2.1** Créer un annuaire des dispositifs existants

**Action 2.2** Rendre la communication accessible à tous

**Action 2.3** Conforter le relais petite enfance dans son rôle de guichet unique

**Action 2.4** Organiser un forum de la vie locale, notamment orienté vers le public jeune

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

S'LO

### Diagnostic initial

- Une offre importante proposée aux habitants par les communes et les associations du territoire
- Une part de personnes isolées, à tout âge et notamment les nouveaux arrivants sur le territoire ne connaissant pas l'offre à disposition
- Un manque d'information global et certains publics se retrouvant en difficultés
- Une certaine méconnaissance des partenaires entre eux et le besoin identifié de mieux connaître l'offre à disposition

### Objectifs opérationnels

- Créer un document ressource (papier et numérique) permettant aux habitants de la Communauté de Communes de s'informer sur l'offre à leur disposition
- Présenter l'ensemble des services de la Communauté de Communes, des communes et des structures présentes sur le territoire œuvrant auprès du public (description, adresse, horaires, publics cibles, etc.) : sorties, numéros utiles, associations dans lesquelles ils peuvent adhérer, etc.
- Transmettre le guide sur différents supports et dans différents lieux : Mairies, CCAS, associations, magazine intercommunal, etc.

### Points de vigilance

- Le besoin régulier de mise à jour du guide et le temps nécessaire associé
- Mobiliser les agents et partenaires pour la diffusion du guide

### Échéances de réalisation

#### 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

- Organiser une réunion partenariale pour lister les acteurs
- Faire remplir une fiche par acteur pour élaborer le guide

2<sup>nd</sup> semestre 2024 : Déploiement du guide en ligne et au format papier

Annuellement : Actualisation annuelle du guide

### Responsables de l'action

Service population de la CCPC

### Partenaires à solliciter

Acteurs de terrain intervenant auprès du public

### Résultats attendus

- Améliorer la circulation de l'information auprès des familles avec un accès unique et rapide
- Renforcer l'orientation et l'accompagnement du public
- Améliorer la connaissance des dispositifs par les agents et les partenaires

### Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation des structures
- Fréquentation des associations
- Évaluation du niveau de satisfaction des usagers et des acteurs

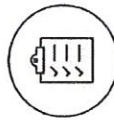
## Diagnostic initial

- De nombreux canaux de communication utilisés (panneaux, journal intercommunal...)
- Une quantité importante d'informations pouvant rendre plus complexe l'accès à l'information souhaitée
- Certains publics pouvant rencontrer des difficultés de compréhension des documents classiques et le besoin de les simplifier pour développer l'accès à l'offre locale



### Objectifs opérationnels

- Dans les communications d'information, intégrer des schémas graphiques, des visuels pour faciliter la compréhension par tous
- Proposer au maximum des formats papier et numérique concernant les communications pour faciliter l'accès par tous
- Développer l'utilisation du FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
- Diffuser l'information sur des canaux de communication multiples, pour prendre en compte la fracture numérique (public sénior et public jeune)
- Développer le présentiel
  - Être présents dans des lieux ciblés (marché, sorties d'école, etc.) pour échanger
  - Organiser des événements festifs et informels pour faciliter l'échange



### Échéances de réalisation

Sur toute la durée de la CTG

### Points de vigilance

Mobilisation de l'ensemble des services et partenaires pour intégrer les nouvelles modalités de communication

### Résultats attendus

- Meilleure connaissance de l'offre pour tous les publics

### Indicateurs d'évaluation

- Evolution des supports de communication
- Nombre de « traduction » en FALC des communications de la CCPC

### Responsables de l'action

Service communication de la CCPC

### Partenaires à solliciter

Tous les services de la CCPC et des communes ainsi que les partenaires du territoire

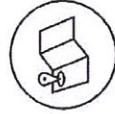


**Diagnostic initial**

- Un Relais Petite Enfance au maillage important sur le territoire et bien identifié, à la fois par les assistants maternels et les parents
- Quatre matinées d'animation destinées aux assistantes maternelles à Cruseilles (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et, en parallèle, un relai itinérant avec des ateliers organisés, les mêmes jours, à Menthonnex-en-Bornes, Allonzier-la-Caille, Copponex et Villy-le-Pelloux
- Une hausse des sollicitations ces dernières années par les familles : 192 familles en 2021 contre 212 familles en 2022

**Objectifs opérationnels**

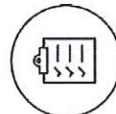
- Poursuivre le travail en itinérance du RPE pour faciliter l'accès à toutes les familles du territoire
- Encourager la formation continue des professionnels participant au RPE, notamment à la prise en charge du handicap
- Permettre aux professionnelles du RPE de participer aux réseaux Petite enfance
- Poursuivre la veille sociale en matière de besoins en accueil du jeune enfant et le suivi des demandes d'accueil des familles et analyser les besoins du territoire

**Résultats attendus**

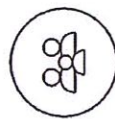
- Une meilleure connaissance et utilisation du Relais Petite Enfance
- La poursuite de l'orientation des parents du territoire
- La mise en place d'actions dédiées à la parentalité
- La promotion de l'activité des assistants maternels pour renforcer l'attractivité du métier

**Échéances de réalisation**

Sur toute la durée de la CTG

**Indicateurs d'évaluation**

- Part des parents de jeunes enfants ayant reçu une information via le Relais Petite Enfance
- Nombre de familles ayant fait la demande et ayant obtenu une solution de garde
- Nombre d'actions développées par le RPE
- Nombre de formations développées pour les assistants maternels et pourcentage d'assistants maternels ayant suivi une formation

**Responsable de l'action**

Relais Petite Enfance

**Partenaires à solliciter**

CAF, REAPP

### Diagnostic initial :

- Une méconnaissance du territoire par certains jeunes, notamment concernant les possibilités d'insertion et l'offre en matière d'emploi
- Une partie des jeunes projetant leur insertion professionnelle uniquement en Suisse, par méconnaissance du territoire ou reproduction d'un schéma familial
- Des entreprises du territoire rencontrant des difficultés de recrutement



### Objectifs opérationnels

- Organiser une journée de rencontres pour rassembler et faire connaître aux jeunes du territoire les acteurs économiques du territoire, dans une démarche d'aller vers
- Mobiliser les entreprises, institutions, associations du territoire autour de cette journée dans une perspective d'appropriation du territoire par les acteurs et les jeunes



### Points de vigilance

- Identification d'un lieu facilement accessible au public
- Mobilisation des entreprises et disponibilité
- Mobilisation des relais, notamment l'Education Nationale en amont

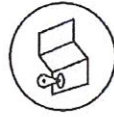


### Échéances de réalisation

**2eme semestre 2024** : Organisation d'un groupe de travail visant à identifier le meilleur moyen de mobiliser les acteurs

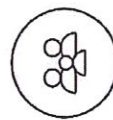
**Début 2025** : Mobilisation des acteurs (campagnes de communication, aller vers...)

**Printemps 2025** : Organisation du forum, suite à une campagne de communication et à un partenariat appuyé avec les partenaires



### Résultats attendus

- Mettre en lien les acteurs, coordonner, mettre en réseau
- Faire connaître l'offre locale par les jeunes du territoire et susciter des vocations
- Favoriser le lien et le partage entre les acteurs du territoire
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire

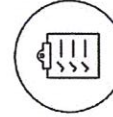


### Responsable de l'action

CCPC

### Partenaires à associer

Mission Locale, Pole Emploi, Etablissements scolaires, associations entreprises, artisans...



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de partenaires participant
- Nombre de jeunes participant à l'évènement

## AXE 3 / Renforcer les liens entre acteurs

### Action 3.1

Favoriser le travail collaboratif en organisant des tables rondes régulières entre acteurs du territoire

### Action 3.2

Mettre en réseau les services périscolaires



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE



### Diagnostic initial

- La présence d'acteurs nombreux intervenant dans le champ de l'action sociale : Département, CCAS, CAF, Gendarmerie, Pôle santé...
- Le renoncement de certains usagers à leurs droits en raison d'un manque d'informations sur l'existant, de la complexité des démarches et de la dématérialisation
- Un besoin de communication et d'interconnaissance entre les acteurs pour pouvoir fournir une information précise ou réorienter efficacement



### Objectifs opérationnels

- Organiser des temps de rencontres conviviaux entre les professionnels du territoire (ex : Café autour de l'accès aux droits, Petit-déjeuner des partenaires...)
- Ces temps de rencontres visant à faciliter les connaissances interpersonnelles entre les acteurs, tout en permettant à chacun, de manière régulière de présenter les actualités de sa structure (ex : mise en place de nouveaux dispositifs CAF, fonctionnement de la CPTS lorsqu'elle sera créée...) et favoriser le travail en réseau



### Points de vigilance

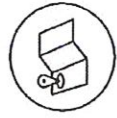
- Assurer la régularité de l'action dans le temps
- Le niveau d'implication de tous les professionnels
- Assurer le décloisonnement des rencontres pour favoriser les échanges entre professionnels de différents secteurs



### Échéances de réalisation

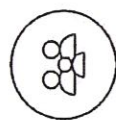
**1<sup>er</sup> semestre 2024** : Recensement et prise de contact avec tous les partenaires

**2<sup>ème</sup> semestre 2024** : Lancement des premières rencontres thématiques



### Résultats attendus

- Renforcer l'interconnaissance sur le territoire et permettre un accompagnement facilité des usagers
- Améliorer la connaissance des besoins et lutter contre le non-recours aux droits
- Mutualiser les moyens pour un meilleur service auprès des usagers
- Développer des projets communs et innovants

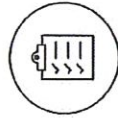


### Responsables de l'action

CCPC

### Partenaires à solliciter

Acteurs de terrain intervenant dans le champ de l'action sociale : maisons de santé, CPTS, CCAS, Département, Gendarmerie...



### Indicateurs d'évaluation

- Rythme des rencontres entre les partenaires
- Fréquentation des différentes structures
- Nombre d'actions et de projets engagés
- Évaluation du niveau de satisfaction des acteurs et des usagers

## Diagnostic initial :

- Une compétence périscolaire appartenant aux communes et une offre très variable sur le territoire
- Un besoin élevé dans ce domaine avec une part importante de familles où les deux parents sont en emploi
- Peu de coordination et d'échanges entre les structures des différentes communes mais certaines manifestant le souhait de développer ces partages  
« *On aimerait bien avoir des informations sur ce qui se passe ailleurs, qu'il y ait davantage de coordination, car on rencontre des problématiques similaires et on pourrait surement s'aider* » (éléments issus des entretiens avec les acteurs – printemps 2023)



## Objectifs opérationnels

- Organiser des temps d'échange entre les services des différentes communes de manière régulière afin de permettre le travail entre pairs
- Ces rencontres auraient pour but d'échanger de manière informelle autour de problématiques que rencontrent toutes ou certaines des structures et de travailler à l'évolution des pratiques
- Certaines réunions pourraient être organisées sur des thématiques spécifiques et réfléchies en amont (ex : fonctionnement de la restauration)
- Une instance pouvant également être le cadre de formation, sur la prise en charge du handicap par exemple



## Points de vigilance

- Manque d'intérêt, de temps ou de mobilisation des agents
- S'assurer que la démarche n'est pas interprétée comme une action de la CCPC en dehors de son champ de compétence



## Échéances de réalisation

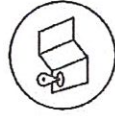
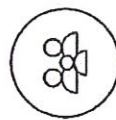
**Rentrée 2024** : organisation de la première rencontre entre les structures

## Responsable de l'action

Pôle service à la population - CCPC

## Partenaires à associer

Directeurs/responsables des services périscolaires des communes, élus (pour des sujets plus stratégiques)

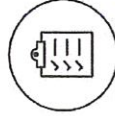


## Résultats attendus

- Facilitation du travail quotidien pour les agents
- Mobilisation territoriale autour de la politique enfance
- Meilleure attractivité de l'emploi pour les agents

## Indicateurs d'évaluation

- Temps dédié aux réunions par les structures et participation des agents
- Qualité des échanges lors de ces réunions





## AXE 4 / Développer l'offre pour faciliter le quotidien des familles

Action 4.1	Travailler au développement des Maisons d'Assistants Maternels
Action 4.2	Réfléchir aux solutions d'accueil ponctuel pour la petite enfance
Action 4.3	Développer l'offre extrascolaire par bassin de vie
Action 4.4	Promouvoir l'accompagnement des jeunes dans leurs projets
Action 4.5	Faciliter l'accès aux soins sur le territoire

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

S'LO

### Diagnostic initial

- Une offre d'accueil du jeune enfant majoritairement portée par de l'accueil individuel mais une diminution importante du nombre d'assistants maternels ces dernières années
- Un manque d'attractivité pour ce métier et les critères d'agrément, notamment relatifs à la taille du logement, pouvant être un frein à l'installation de nouveaux professionnels
- Des besoins élevés en termes d'accueil du jeune enfant accessibles



### Objectifs opérationnels

- Informer les élus locaux de l'intérêt de la création de MAM et des dispositifs d'aide
- Accompagner les élus dans les différentes phases du projet
- Mettre en place des réunions d'information pour les assistants maternels et les aspirants
- Faire le lien avec la CAF et la PMI



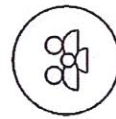
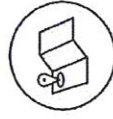
### Points de vigilance

- S'assurer qu'une demande existe de la part des assistants maternels
- Réaliser une veille sur la réglementation des MAM
- Encourager les élus locaux à s'engager et à aider financièrement la création de MAM
- Avoir de la disponibilité pour accompagner les porteurs de projet



### Échéances de réalisation

1<sup>er</sup> semestre 2024 : réunion d'informations auprès des élus locaux



### Responsable de l'action

Pôle population de la CCPC

### Partenaires à associer

Responsable du RPE, PMI, CAF, MSA et élus locaux

### Résultats attendus

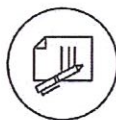
- Favoriser la création de MAM sur le territoire
- Augmenter le nombre de places d'accueil accessibles
- Augmenter l'attractivité du métier d'assistant maternel

### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réunions d'élus organisées et fréquentation
- Nombre d'assistants maternels exerçant au sein de MAM
- Pérennité des MAM
- Progression du nombre d'assistants maternels et du nombre de places d'accueil

### Diagnostic initial

- L'absence d'offre d'accueil ponctuel pour les jeunes enfants sur le territoire mais des demandes en ce sens auprès des communes et du RPE par les familles pour différentes raisons : insertion professionnelle, rendez-vous médical, temps pour se reposer...



### Objectifs opérationnels

- Permettre l'accès à une offre ponctuelle pour les familles, et initier les enfants à la vie en collectivité, pour ceux gardés par leurs parents
- Dans le cadre de cette réflexion, réaliser une veille sur les modes d'accueil ponctuel (type halte-garderie) existant sur les territoires de proximité ou ailleurs en France, ainsi que sur les financements possibles
- Questionner les familles sur le intérêt (RPE ?)



### Points de vigilance

- Structures/Places parfois complexes à pérenniser dans le temps (personnel et familles)
- Coût pouvant être élevé pour les familles
- Rentabilité de ce type de structures/places à questionner

### Échéances de réalisation

1<sup>er</sup> semestre 2025 : benchmark sur les possibilités de mise en œuvre et questionnement auprès des élus sur leur intérêt

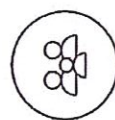


### Résultats attendus

- Permettre aux familles de disposer d'une offre d'accueil ponctuelle à proximité
- Faciliter l'insertion professionnelle
- Permettre aux parents de disposer de temps pour eux

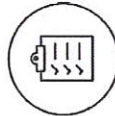
### Responsable de l'action

Pôle population de la CCPC



### Partenaires à associer

CAF, PMI, Communes de la CCPC et communes à proximité ayant expérimenté des dispositifs de ce type



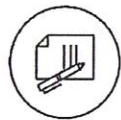
### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de places d'accueil occasionnelles créées
- Taux d'occupation de ces places
- Nombre de familles concernées par ces places



## Diagnostic initial

- Une offre extrascolaire inégale sur le territoire et certaines structures, notamment celles accueillant les enfants d'autres communes, aujourd'hui saturées
- Dans le cadre de l'enquête à la population de nombreuses familles indiquant rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants « *Nous n'avons pas d'accueil extra-scolaire donc j'ai pris un 80% pour m'occuper des enfants* » (éléments issus de l'enquête à la population menée en juin 2023)



## Objectifs opérationnels

- Réaliser un état des lieux de l'offre existante et du fonctionnement par commune de l'offre extrascolaire
- Réfléchir aux besoins par bassin de vie tout en anticipant les éventuelles arrivées de nouvelles population (projets de construction notamment)
- Organiser des réunions avec les élus par bassin de vie pour réfléchir aux moyens d'optimisation de l'offre existante/aux possibilités de création de structures (prise en compte du mode de gestion notamment)



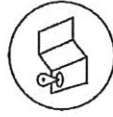
## Points de vigilance

- S'assurer que la démarche n'est pas interprétée comme une action de la CCPC en dehors de son champ de compétence
- Si création de nouvelles structures, risque de coût élevé



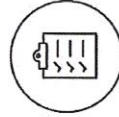
## Échéances de réalisation

2<sup>ème</sup> semestre 2024 : état des lieux de l'offre existante  
1<sup>er</sup> semestre 2025 : réunion auprès des élus



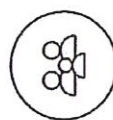
## Résultats attendus

- Offrir une offre de proximité aux familles
- Répondre aux demandes des familles, en lien avec la hausse de la population



## Indicateurs d'évaluation

- Réalisation de l'état des lieux
- Mobilisation des élus et des acteurs locaux
- A termes, nombre de places disponibles par rapport au nombre d'enfants sur le territoire



## Responsable de l'action

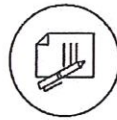
Service population de la CCPC, dans une perspective de coordination et non de prise de compétence

## Acteurs à associer

Elus, structures extra-scolaires existantes, CAF

### Diagnostic initial

- Pour les adolescents du territoire, peu de lieux pour se retrouver entre eux
- En parallèle, le souhait identifié de ne pas travailler avec cette tranche d'âge sur la création de nouvelles structures qui ne suscite pas leur intérêt mais plutôt de s'inscrire dans une démarche d'aller vers et d'accompagnement dans leurs projets



### Objectifs opérationnels

- Réfléchir, en lien avec les communes, aux possibilités d'accompagnement des jeunes sur le territoire dans leurs projets : chantiers participatifs, jobs d'été, aides au permis de conduire... Des actions leur permettant notamment une meilleure appropriation du territoire
- Travailler également avec les structures sportives et culturelles sur les possibilités d'animations en direction de ce public (ex : la Microfolie)



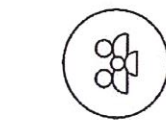
### Points de vigilance

- Difficultés à identifier les attentes des jeunes
- Public parfois complexe à mobiliser
- Variété du territoire (rural/périurbain) et enjeux différents (ex : mobilité)



### Échéances de réalisation

Tout au long de la CTG



### Responsable de l'action

Pôle population de la CCPC

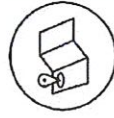


### Partenaires à associer

CCPC, communes et CAF

### Résultats attendus

- Mobiliser les jeunes du territoire sur leur temps libre
- Faciliter l'appropriation du territoire par les jeunes
- Développer l'accès à la culture



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de projets portés auprès des jeunes
- Nombre et nature des engagements suscités
- Evaluation de l'intérêt des jeunes sur le sujet

## Diagnostic initial

- Des médecins partant à la retraite et non remplacés, de fait certaines familles ne trouvant pas de médecins traitants, notamment parmi les nouveaux arrivants
- Malgré le développement récent de maisons de santé sur le territoire, des structures déjà saturées car fréquentées par des habitants de l'ensemble du Genevois (hors CC également), en raison d'un déficit d'offre médicale sur le territoire

## Objectifs opérationnels

- Identifier les besoins spécifiques en matière de santé. Pour cela, travailler avec la CPTS en cours de construction
- Travailler sur les possibilités de logements pour augmenter le nombre de professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) sur le territoire de la CCPC
- Réfléchir aux possibilités de mise en place d'un transport à la demande pour se rendre aux rendez-vous médicaux
- Réfléchir à la création d'un centre médical de soins immédiats

## Échéances de réalisation

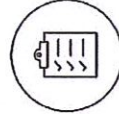
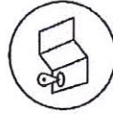
Au cours de la CTG

## Responsables de l'action

Communauté de Communes, en lien étroit avec la CPTS

## Partenaires à associer

Maisons de santé, professionnels de santé libéraux, établissements médico-sociaux, CPAM, ARS, Conseil départemental



## Points de vigilance

- Enjeu du logement accessible
- Pratiques des médecins évoluent (horaires, déplacements...), à prendre en compte

## Résultats attendus

- Faciliter l'accès aux soins sur le territoire
- Augmenter l'offre de santé de proximité
- Lutter contre les difficultés de mobilité

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels de santé sur le territoire
- Nombre d'habitants sans médecin traitant
- Pour le transport à la demande, nombre de course réalisées



## AXE 5 / Favoriser le lien social

Action 5.1	Permettre les rencontres entre parents de très jeunes enfants
Action 5.2	Favoriser le lien social pour mieux intégrer les personnes en situation de handicap
Action 5.3	Réfléchir au développement d'habitats intergénérationnels

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

S'LO

### Diagnostic initial

- Un lieu d'accueil parents-enfants porté par la CCPC le mercredi matin avec des enfants âgés de 2 mois à 6 ans, mais pas de lieux calmes pour les familles avec des nouveaux nés ou de très jeunes enfants pour se retrouver et échanger
- Des besoins identifiés en ce sens à une période souvent charnière pour les parents (post-partum) et la présence de familles parfois isolées, arrivant seules dans la région dans le cadre de leur activité professionnelle



### Objectifs opérationnels

- Permettre aux nouveaux parents (bébés de quelques jours à 12 mois) d'échanger avec d'autres parents et des professionnels
- Organiser dans un lieu dédié de manière régulière des rencontres entre ces parents de très jeunes enfants pour les accompagner et répondre à leur question tout en luttant contre leur éventuel isolement
- Identifier lieu, créneau horaire et communication



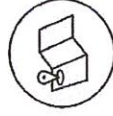
### Points de vigilance

- S'assurer d'une communication adaptée, en passant par des réseaux privilégiés (PMI, sage-femmes...)
- Risque de participation limitée dans un premier temps
- Questionnement sur la participation des parents assurant la garde de leurs enfants et ayant un nouveau-né et un enfant de plus de 12 mois



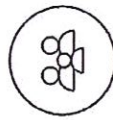
### Échéances de réalisation

- 2<sup>ème</sup> semestre 2024** : Réflexion sur les modalités d'organisation de telles rencontres (lieu(x), fréquences...)
- 1<sup>er</sup> semestre 2025** : Lancement des premières rencontres entre parents



### Résultats attendus

- Offrir un lieu d'échanges et ressources pour les parents de très jeunes enfants
- Limiter l'isolement des familles
- Rassurer les jeunes parents dans leur rôle

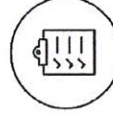


### Responsable de l'action

Responsable du RPE

### Partenaires à associer

CAF, REAPP, RPE, CCPC, LAPE

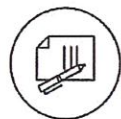


### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants à ces temps d'échanges
- Age des enfants des participants

### Diagnostic initial

- Différentes structures en lien avec les personnes en situation de handicap : foyer d'hébergement, résidence seniors adaptée, ESAT... et une hausse des situations de handicap reconnues sur le territoire
- Le besoin identifié de sensibiliser le public sur les enjeux liés au handicap pour faciliter l'intégration



### Objectifs opérationnels

- Proposer des formations pour les personnes accueillant le public (structures de la CC et des communes notamment)
- Organiser des temps de découverte du handicap sous forme ludique à destination du public, notamment lors des temps d'animation sur le territoire
- Travailler avec les structures hébergeant des personnes en situation de handicap pour organiser des portes ouvertes et communiquer sur cet événement



### Points de vigilance

- S'assurer de l'adhésion de tous et notamment des personnes en situation de handicap
- Prendre en compte tous les types de handicap



### Échéances de réalisation

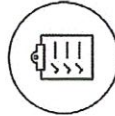
**D'ici fin 2025** : s'assurer qu'une majorité des agents en contact avec le public soit formés

**2024-2025** : travailler avec les structures du handicap pour développer des actions communes



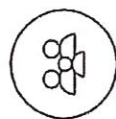
### Résultats attendus

- Mieux faire connaître les handicaps auprès de la population
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le territoire



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'agents formés à la prise en charge du handicap
- Nombre de temps de découverte organisés
- Nombre de participants à ces activités
- Adhésion des structures aux actions mises en place
- Participation des habitants aux portes ouvertes



### Responsable de l'action

Pôle population de la CCPC

### Partenaires à associer

Associations du territoire œuvrant dans le domaine du handicap, CAF

### Diagnostic initial

- Des difficultés d'accès au logement identifiées sur le territoire pour différents publics, notamment les seniors en perte d'autonomie ne pouvant ou ne souhaitant pas rester à domicile et les jeunes ou familles monoparentales n'ayant pas de se possibilités de se maintenir sur le territoire en raison du coût du logement



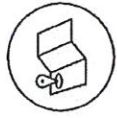
### Objectifs opérationnels

- Réaliser une veille sur les projets d'habitat intergénérationnel existants ailleurs en France et les modalités de mise en œuvre, notamment s'agissant du portage de projet (public, privé, associatif)
- Se rapprocher d'associations travaillant sur l'habitat intergénérationnel (ex : 1 Toit 2 Générations, ADMR) afin de réfléchir aux besoins pour la mise en œuvre
- Réaliser une enquête auprès des seniors du territoire pour identifier leurs attentes et besoins (logements collectifs, diffus...)



### Points de vigilance

- Projets de long terme donc risque de perte de motivation des acteurs mobilisés au cours de la démarche
- Coût peut être élevé à terme, en fonction des solutions retenues



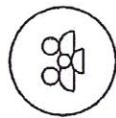
### Résultats attendus

- Offrir une offre de logement adapté pour les seniors du territoire tout en restant à proximité
- Faciliter l'émancipation des jeunes en leur proposant des logements individuels abordables
- Renforcer les liens intergénérationnels et favoriser la création de projets sur le territoire



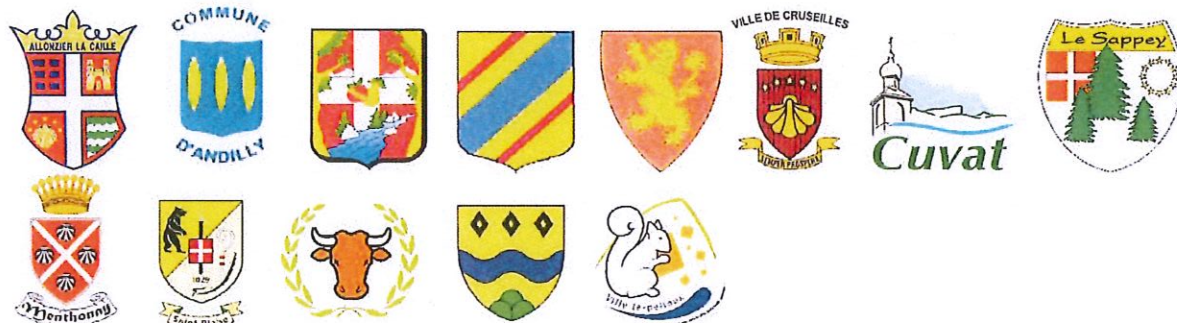
### Échéances de réalisation

A partir de 2024 : réalisation de la veille et de l'enquête



### Responsable de l'action

Service population de la CCPC



## Notes internes Caf

74: Art 1

Art 6

Les délibérations

Cohérence annexes à vérifier en fonction du nombre d'annexes

A compléter avec le partenaire

## PROJET DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Haute-Savoie représentée par le président de son conseil d'administration, Mr Flavie VERCOUTERE et par son Directeur, M. Olivier PARAIRES, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté de communes du Pays de Cruseilles, représentée par son Président, Mr Xavier BRAND ;

et

- La commune de Allonzier la Caille, représentée par son Maire, Mme Brigitte NANCHE ;
- La commune de Andilly, représentée par son Maire, Mr Vincent HUMBERT ;
- La commune de Cercier, représentée par son Maire, Mr Patrice PRIMAULT ;
- La commune de Cernex, représentée par son Maire, Mr Vincent TISSOT ;
- La commune de Copponex, représentée par son Maire, Mr Julian MARTINEZ ;
- La commune de Cruseilles, représentée par son Maire, Mme Sylvie MERMILLOD ;
- La commune de Cuvat, représentée par son Maire, Mme Julie MONTCOUQUIOL ;
- La commune de Le Sappey, représentée par son Maire, Mr Pierre GAL ;
- La commune de Menthonnex-en-Bornes, représentée par son Maire, Mr Guy DEMOLIS ;
- La commune de Saint-Blaise, représentée par son Maire, Mme Christine MEGEVAND ;
- La commune de Villy-le-Bouveret, représentée par son Maire, Mr Jean-Marc BOUCHET ;
- La commune Villy-le-Pelloux, représentée par son Maire, Mme Charlotte BOETTNER ;
- La commune de Vovray-en-Bornes, représentée par son Maire, Mr Xavier BRAND ;
- Dument autorisés à signer la présente convention par délibération de leur assemblée générale ;



Ci-après dénommé « les Collectivités » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ; Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Cruseilles, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Allonzier la Caille, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Andilly, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cercier, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cernex, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Coponnex, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cruseilles, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cuvat, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Le Sappey, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Menthonnex-en-Bornes, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Blaise, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villy-le-Bouveret, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villy-le-Pelloux, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vovray-en-Bornes, en date du ... figurant en annexe 5 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, schéma d'accessibilité aux services, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire tel que décrit dans l'annexe 1.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Haute- Savoie et la Communauté de communes du Pays de Cruseilles et les communes de Allonzier- la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, Menthonnex-en- Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, et Vovray-en-bornes souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi en tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Elle a pour

objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur ... (préciser les collectivités) (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 1)

#### ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles, concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

#### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES

*tableau des compétences (à faire)*

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les objectifs partagés sont définis en annexe 1 de la présente convention.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Haute-Savoie et la Communauté de communes du Pays de Cruseilles et les communes de Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, et Vovray- en-bornes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de ... (préciser la ou les collectivité(s)).

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

### ***(Une option à choisir parmi ces 2 propositions) :***

- La présidence du comité de pilotage est assurée par l'une ou l'autre partie signataire de la présente convention ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et ... (préciser la ou les collectivité(s)) ; Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et/ou la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en [annexe 3](#) de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées.

Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la CTG et sera validée par le comité de pilotage.

Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

#### **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

### **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Annecy, Le.....2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf		Les collectivités	
Le Directeur	La Présidente	Le Président	Le(s) Maire(s)

## ANNEXE 1 - Portrait du territoire et objectifs partagés

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

SLOW

Interne : insérer le diagnostic du partenaire et tableau des objectifs partagés si tout est ok

Objectifs partagés au regard des besoins locaux (à utiliser si diagnostic insuffisant ou si manquants dans le diagnostic)

Champs d'intervention	Objectifs partagés	Indicateurs d'évaluation à la fin de la CTG
Ensemble du territoire	- A partir du diagnostic de territoire finalisé en 2023 définir les enjeux (ou le plan d'action) répondant aux besoins des habitants et les prioriser.	- Élaboration d'un plan d'actions - Démarrage du suivi des actions
Ensemble des équipements et services	- Préserver le fonctionnement des services existants, notamment associatifs, à destination des familles. - Soutenir les actions prioritaires et le développement de nouvelles réponses aux besoins - Développer une stratégie partenariale et faciliter la coordination des interventions sur le territoire.	- Évolution du nombre de places (Eaje) (en tenant compte des ouvertures et fermetures). - Équipements nouveaux et nouveaux services offerts
Petite enfance	À définir dans les groupes de travail et Copil à mettre en place	
Enfance	À définir dans les groupes de travail et Copil à mettre en place	
Jeunesse	À définir dans les groupes de travail et Copil à mettre en place	

Inscrire les projets : soutien par la Caf des futurs équipements la crèche à Allonzier la Caille L'accueil de loisirs multicommunal à Allonzier la Caille



## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
Publié le  
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE

*Interne : inscrire toutes les structures qui vont percevoir un bonus territoire*

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)	Grande crèche Brin de malice Alfa 3 A 126 avenue des Ebeaux à Cruseilles
Relais petite enfance (Rpe)	Relais petite enfance intercommunal 126 avenue des Ebeaux à Cruseilles
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) <i>(inscrire tous les ALSH du territoire)</i>	Accueil périscolaire et extrascolaire 38 route du Château - école de Cernex Accueil périscolaire et extrascolaire 38 route du Château - école de Cernex
	Accueil périscolaire et extrascolaire 29 Pas de l'école à Copponex
	Accueil périscolaire et extrascolaire à Cruseilles 567 avenue des Ebeaux à Cruseilles

## ANNEXE 3 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

*A compléter en fonction des EPC*

Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Lors du premier comité de pilotage, les représentants des parties en présence devront définir les modalités de travail au sein de comités techniques ou tout autre instance de travail. Cette instance pourra travailler autour des thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, inclusion et accès au droit.

**ANNEXE 4 – Décision du conseil municipal (commune  
(XXX) (Regroupement de communes)  
communes)**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
Publié le 25/10/2023  
ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_105-DE